

Environnement Canada



Rapport sur le rendement

pour la période se terminant
le 31 mars 2002

David Anderson

Ministre de l'Environnement

No. de catalogue : BT31-4/3-2002

ISBN 0-660-62110-X

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Environnement Canada) 2002



■ ■ ■ Table des matières

Section 1 : Message du ministre	1
Section 2 : Contexte stratégique	3
2.1 Aperçu du ministère.....	3
2.1.1 Mandat, vision et mission.....	3
2.1.2 Obtenir des résultats.....	3
2.1.3 Information financière par secteur d'activité	4
2.2 Progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques	5
2.2.1 Points saillants des progrès réalisés par rapport aux priorités.....	5
2.2.2 Progrès réalisés dans d'autres domaines d'intérêt continu	9
Section 3 : Rendement des secteurs d'activité	13
3.1 Secteur d'activité de l'environnement sain	13
3.1.1 <i>Résultat à long terme 1 : Atmosphère et qualité de l'air</i>	13
Changements climatiques	16
Qualité de l'air	20
3.1.2 <i>Résultat à long terme 2 : Substances toxiques</i>	26
Substances existantes.....	28
3.2 Secteur d'activité de la nature	34
3.2.1 <i>Résultat à long-terme 3 : Diversité biologique</i>	34
Les espèces en péril.....	36
Habitat / oiseaux migrateurs	39
3.2.2 <i>Résultat à long terme 4 : Santé des écosystèmes</i>	42
Fournir des conseils et de l'information aux Canadiens en temps opportun	43
Fournir des conseils et des solutions ayant un fondement scientifique.....	45
3.2.3 <i>Résultat à long terme 5 : Écosystèmes prioritaires</i>	47
Eau.....	48
Initiatives axées sur l'écosystème.....	50
3.3 Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales	53
3.3.1 <i>Résultat à long terme 6 : Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes</i>	54
Accroissement de la marge de sécurité	56
Service de qualité, axé sur les besoins des citoyens	57
Améliorer la capacité de la société	60
3.3.2 <i>Résultat à long terme 7 : Adaptation aux changements</i>	63
Accroître l'efficacité économique, la productivité et la compétitivité	65

Améliorer la qualité de vie et la satisfaction des Canadiens.....	67
Faire preuve de leadership scientifique.....	69
3.4 Secteur de la gestion, de l'administration et des politiques.....	71
3.4.1 <i>Résultat à long terme 8 : Des priorités et des plans en matière de politiques</i>	72
Connaissances	75
Partenariats	77
Initiatives concertées.....	79
3.4.2 <i>Résultat à long terme 9 : Une organisation bien rodée</i>	82
Gestion axée sur les citoyens.....	84
Milieu de travail exemplaire.....	87
Gestion axée sur les résultats	88

Annexe A : Regroupement des rapports91

A.1 Stratégie de développement durable	91
A.2 Grandes initiatives législatives et réglementaires.....	93
A.3 Rapports annuels législatifs.....	95
A.3.1 <i>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux</i>	95
A.3.2 <i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA)</i>	95
A.3.3. <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE 1999)</i>	96
A.3.4. <i>Autres rapports législatifs</i>	97
A.4 Fondations.....	97

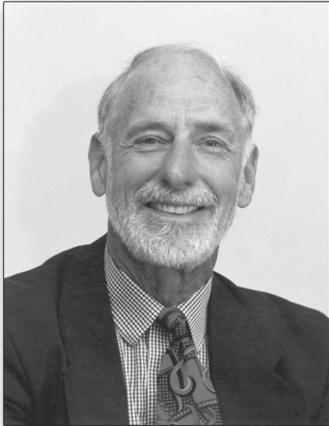
Annexe B : Rendement financier99

B.1 Aperçu du rendement financier	99
B.2 Tableaux financiers sommaires	99
<i>Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)</i>	100
<i>Tableau 2 : Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)</i>	101
<i>Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)</i>	102
<i>Tableau 4 : Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)</i>	103
<i>Tableau 5 : Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)</i>	104
<i>Tableau 6 : Comparaison des dépenses prévues de 2001-2002 avec les dépenses réelles par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)</i> ..	105
<i>Tableau 7 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)</i>	106
<i>Tableau 8 : Passif éventuel (en millions de dollars)</i>	107

Annexe C : Autres renseignements108

C.1 Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements	108
C.2 Liste des acronymes.....	109

■ ■ Section 1 : Message du Ministre



■ ■ ■ ■ ■

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur le rendement du Ministère pour 2001-2002* en ma qualité de ministre de l'Environnement. Ce document compare les progrès que nous avons accomplis avec l'ordre des priorités exposé dans le *Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada pour 2001-2002*.

Le Rapport sur le rendement du Ministère fait état des progrès accomplis au cours de l'exercice 2001-2002, progrès qui démontrent d'ailleurs qu'Environnement Canada se tire fort bien d'affaire dans l'exercice de son mandat. Ses succès sont le fruit d'un esprit d'équipe à toute épreuve dont témoignent les partenariats qu'il a établis avec les gouvernements à tous les paliers, les simples citoyens, les organisations non gouvernementales et l'industrie.

L'environnement est une question de qualité de vie. Et nous ne sommes pas toujours en mesure de choisir nous-mêmes le secteur dans lequel nous devons intervenir. Souvent, un phénomène planétaire décide pour nous du lieu, de la portée et du type d'intervention que nous devons privilégier. Cela dit, les problèmes environnementaux surviennent aussi parce que nous avons mal évalué notre capital naturel et que nous n'avons pas compris que la prévention et la saine gestion sont les mesures les plus rentables à long terme. Mais quelles que soient leurs causes, nous devons en assumer ensemble la responsabilité et travailler main dans la main pour protéger notre environnement. Une telle formule nous permettra de transformer ces problèmes en avantages économiques profitables à tous, maintenant et à l'avenir.

Les dossiers dont le gouvernement fédéral fait état dans son programme, et dont parle également le discours du Trône de janvier 2001, traitent de solutions que les Canadiens estiment nécessaires. Et pour les trouver, Environnement Canada s'est donné un ordre des priorités qui comprend un programme complet d'acquisition de connaissances, d'innovations et de mesures propres à atténuer les menaces environnementales pour la santé, programme qui nous rappelle également notre obligation de mieux administrer notre milieu naturel et d'obtenir, à l'échelle internationale, les appuis qui nous permettront de respecter notre ordre des priorités et nos objectifs et de mettre au point un mode d'action tenant compte des engagements que nous avons contractés en matière de changements climatiques.

Il va de soi que nous ne résoudrons pas ces questions du jour au lendemain et que l'intervention du gouvernement fédéral sera capitale pour quelque temps encore. À long terme, nous ne pourrions obtenir des résultats substantiels et durables dans les domaines que je viens de mentionner sans une gestion de tous les instants par les décideurs à tous les niveaux. Nous devons également repenser entièrement notre façon d'aborder l'environnement et faire la part des choses entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux lorsque viendra le temps de trancher certaines questions environnementales.

Somme toute, nous continuerons de tirer parti de nos succès pour alléger les nouvelles pressions écologiques et pour ce faire, nous choisirons un cadre de gestion environnementale établi au moyen de données scientifiques valables, d'instruments innovateurs et de partenariats propres à amener les changements de mentalité et d'attitude nécessaires pour attaquer les problèmes à la source au lieu d'en traiter uniquement les symptômes.

L'honorable David Anderson, C.P., député
Ministre de l'Environnement

Section 2 : Contexte stratégique

La présente section donne un aperçu du Ministère et des progrès réalisés en regard des priorités stratégiques établies dans le Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada (RPP) pour 2001-2002. De plus, le présent rapport de rendement tient lieu de rapport annuel sur les sciences et la technologie du Ministère.

2.1 Aperçu du Ministère

2.1.1 Mandat, vision et mission

Mandat

Le ministère de l'Environnement a pour mandat d'améliorer la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, de préserver les ressources renouvelables du Canada, entre autres les oiseaux migrateurs, la flore et la faune sauvages en général, de conserver et de protéger les ressources en eau du Canada, de fournir des services météorologiques, d'observer les règles fixées par la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis relativement aux eaux limitrophes et de coordonner les politiques et les programmes de protection de l'environnement du gouvernement fédéral (*Loi sur le ministère de l'Environnement*).

- ■ ■ Les lois et les règlements qui confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes peuvent être consultés à l'adresse suivante : www3.ec.gc.ca/EnviroRegs

Notre vision

À Environnement Canada, nous voulons un Canada :

- où les gens prennent des décisions respectueuses de l'environnement;
- où la pérennité de l'environnement sera ainsi assurée pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Mission

Environnement Canada a pour mission de faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et sauvegardé. À cette fin, nous préconisons et mettons à exécution des programmes ayant pour but de :

- protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution;

- conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains;
- permettre aux Canadiens de s'adapter aux conditions météorologiques et facteurs environnementaux connexes qui influent sur la santé et la sécurité des êtres humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.

2.1.2 Structure propice à l'obtention de résultats

Sur le plan organisationnel, le Ministère comprend cinq services à l'administration centrale, cinq régions, ainsi que la Direction générale des ressources humaines et les Bureaux ministériels. Étant donné que les questions environnementales se recoupent, Environnement Canada remplit son mandat et gère ses activités en fonction de quatre grands secteurs selon un mode de gestion matriciel : Environnement sain, Nature, Prévisions météorologiques et environnementales et Gestion, administration et politiques.

Chaque secteur d'activité est organisé en fonction d'un but stratégique à long terme. À chaque but correspondent deux ou trois objectifs à long terme plus précis, eux-même subdivisés en cibles distinctes et réalisables.

Ces secteurs d'activité et leurs objectifs à long terme, ou résultats à long terme, constituent le cadre sur lequel se fonde la gestion et la responsabilisation à l'interne, de même que la communication de l'information à l'extérieur. Les résultats à long terme contribuent aussi à donner une orientation stratégique stable, axée sur les résultats, qui permet de faire face aux tensions auxquelles est soumis le Ministère et d'établir des priorités à court terme pour éliminer ces tensions.

Environnement sain

But stratégique

Dans ce secteur d'activité, Environnement Canada s'efforce de protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution.

Résultats à long terme

- Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air.
- Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour l'environnement et la santé humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.

Nature

But stratégique

Dans ce secteur d'activité, Environnement Canada s'emploie à conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains.

Résultats à long terme

- Préservation de la diversité biologique.
- Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.
- Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

Prévisions météorologiques et environnementales

But stratégique

Dans ce secteur d'activité, Environnement Canada aide les Canadiens à s'adapter à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.

Gestion, administration et politiques

But stratégique

Dans ce secteur d'activité, Environnement Canada veille à la gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.

Résultats à long terme

- Priorités et plans à l'égard des politiques stratégiques et intégrés.
- Organisation performante appuyée par des services efficaces et novateurs.

Chaque secteur d'activité est dirigé par un sous-ministre adjoint qui en assure le leadership, tout en établissant une responsabilisation partagée au sein du Ministère relativement aux priorités, aux stratégies et aux engagements.

- ■ ■ Pour plus de détails sur le cadre de planification, de rapports et de responsabilisation d'Environnement Canada, consultez : www.ec.gc.ca/introec/dept_org.htm#mf

Les secteurs d'activité ne sont pas isolés les uns des autres, en ce sens qu'ils contribuent à leur réussite mutuelle. Ils ont en commun des domaines d'intérêt tels que la qualité de l'air, les changements climatiques et les effets sur l'environnement, et ils œuvrent conjointement pour obtenir des résultats.

Liens entre les secteurs d'activité

Les diverses composantes de l'environnement sont toutes liées les unes aux autres. Chaque jour, il y a interaction entre l'atmosphère et chaque écosystème et aussi chaque personne. Bien que les problèmes atmosphériques et leurs répercussions ne semblent pas reliés, il existe néanmoins des liens solides entre les divers aspects des changements atmosphériques. Ces questions atmosphériques planétaires sont les éléments intégrateurs de nos secteurs d'activité. Par exemple, certains produits chimiques associés aux changements climatiques contribuent aussi au smog, à l'acidification et à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique. Les interactions entre tous ces éléments atmosphériques jouent un rôle dans le déclin, l'invasion et l'adaptation des espèces, l'adaptation des humains et leurs processus économiques, la prestation de services de protection de l'environnement et l'élaboration des politiques et des protocoles. Ces liens sont essentiels pour atténuer les répercussions des changements atmosphériques. Les stratégies visant à réduire les gaz à effet de serre produiront des résultats concrets dans les autres questions atmosphériques, ainsi qu'en santé des écosystèmes, en biodiversité et en santé humaine. La structure même du Ministère témoigne tout à fait de ces liens intimes, par l'interdépendance de ses secteurs d'activité et par leur organisation matricielle.

Environnement Canada exécute ses programmes en misant sur ses connaissances scientifiques et techniques, associées à une compréhension approfondie des facteurs sociaux, culturels et économiques en région qui déterminent les attitudes, les perceptions et les comportements. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada contribuent à façonner la vision nationale de l'environnement à l'échelle locale. Ils travaillent en collaboration avec les provinces, les territoires, les collectivités locales et d'autres groupes, dans tout le pays, et les encouragent à fixer des objectifs qui tiennent compte des écosystèmes locaux et régionaux. Ils offrent des données scientifiques probantes, des moyens d'action et des occasions de partager les expériences et les leçons apprises. De plus, ils contribuent à rendre tous les intervenants mieux en mesure d'apporter des changements en vue d'une meilleure qualité de vie.

2.1.3 Information financière par secteur d'activité

Rendement du Ministère en 2001-2002

	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain	275,5 \$	343,3 \$	332,5 \$
Nature	185,0 \$	190,3 \$	184,3 \$
Prévisions météorologiques et environnementales	230,9 \$	265,4 \$	254,3 \$
Gestion, administration et politiques	100,8 \$	153,3 \$	150,5 \$
Total brut pour 2001-2002	792,2 \$	952,4 \$	921,5 \$

Nota : Comprend les recettes disponibles
Pour plus de précisions, voir le tableau 2.

2.2 Progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques

2.2.1 Points saillants des progrès réalisés par rapport aux priorités

Dans le RPP de 2001-2002, Environnement Canada mentionnait cinq priorités stratégiques qui devaient guider les mesures à prendre dans les secteurs d'activité :

- démarche novatrice à l'égard de la gestion de l'environnement;
- réduction des répercussions des menaces environnementales sur la santé et la sécurité;
- patrimoine naturel;

- action à l'égard des changements climatiques;
- leadership international.

La section 2.1.2 comprend une description de la façon dont Environnement Canada se sert de la structure des secteurs d'activité pour remplir son mandat envers les Canadiens. Cette structure se veut un cadre de gestion stable pour établir la responsabilisation organisationnelle et la répartition des ressources conformément aux résultats stratégiques à long terme. Le tableau ci-dessous fait le pont entre les principales préoccupations des Canadiens, les priorités ministérielles et le cadre général de gestion du Ministère. Les points saillants des progrès réalisés en regard des priorités du Ministère sont décrits ci-dessous. Dans la section 3, nous fournissons plus de précisions sur le rendement du Ministère en ce qui concerne les résultats stratégiques à long terme visés par chaque secteur d'activité.

Atteindre les priorités ministérielles et gouvernementales par l'intermédiaire des secteurs d'activité d'EC

Priorités gouvernementales	Priorités d'Environnement Canada	Secteur d'activité (voir la section 3)
Des possibilités pour tous — Un environnement sain et des possibilités nouvelles – Innovation	Démarche novatrice à l'égard de la gestion de l'environnement	Gestion, administration et politiques
	Réduction des répercussions des menaces environnementales sur la santé et la sécurité	
Des possibilités pour tous — Un environnement sain	• Air pur	Environnement sain; Prévisions météorologiques et environnementales
Des possibilités pour tous — Un environnement sain et des possibilités nouvelles – Innovation	• Eau propre	Environnement sain; Nature; Prévisions météorologiques et environnementales
Des possibilités pour tous — Un environnement sain	• Gestion des substances toxiques	Environnement sain
Des possibilités pour tous — Un environnement sain	• Sécurité – protection des Canadiens	Environnement sain; Prévisions météorologiques et environnementales
Des possibilités pour tous — Un environnement sain	Patrimoine naturel	Nature
Des possibilités pour tous — Un environnement sain	Action à l'égard des changements climatiques	Environnement sain; Prévisions météorologiques et environnementales; Gestion, administration et politiques
Des possibilités pour tous — Un environnement sain	Leadership international	Gestion, administration et politiques
L'excellence dans la fonction publique	Plan d'action pour la modernisation de la gestion	Gestion, administration et politiques

Une démarche novatrice à l'égard de la gestion de l'environnement

Il ne peut y avoir de progrès dans le domaine de l'environnement que si l'on adopte une démarche novatrice qui permet de faire évoluer le programme de protection de l'environnement du Canada au-delà de la simple vision des problèmes urgents nécessitant une intervention immédiate. Le Canada a besoin d'un cadre systématique et intégré pour apporter des solutions aux problèmes environnementaux –

une démarche axée sur le développement durable, fondée sur les connaissances, les partenariats et les mesures incitatives.

a) Sciences et technologie

Environnement Canada est un intervenant majeur dans le domaine des sciences et de la technologie au Canada. Il est l'organisme qui contribue le plus à la recherche dans le domaine de l'environnement au pays et il est le principal partenaire de neuf autres grands organismes de recherche

environnementale au Canada. Ses travaux en S-T englobent un large éventail d'activités scientifiques, allant de la recherche pure aux sciences appliquées, à la surveillance et à la production de rapports.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 2.2.2 (Viser l'excellence dans le secteur des sciences à EC).

b) Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE)

Dans son engagement visant à mieux faire comprendre l'état de l'environnement, à améliorer l'efficacité des politiques, des programmes et des institutions du Canada dans le domaine de l'environnement, le Ministère, dans une décision du budget 2000, créait le Groupe de travail sur le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE).

Le Groupe a été formé pour donner au ministre de l'Environnement des conseils sur la meilleure façon de fournir aux décideurs, à la société civile et aux Canadiens des données opportunes qui puissent leur permettre d'adopter des pratiques durables. Le 23 octobre 2001, le Groupe de travail a présenté son rapport final au ministre de l'Environnement. En réponse aux recommandations que contient ce rapport, des travaux ont été entrepris par l'entremise du Secrétariat du SCIE en vue de concevoir une démarche nationale, commune et stratégique pour recueillir, gérer, évaluer et diffuser l'information sur l'environnement. Après avoir pris conscience des avantages du SCIE, divers partenariats ont pu être conclus avec les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux afin d'améliorer les ententes sur l'échange de données.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.4.1 (Connaissances) – SCIE.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet du SCIE, consultez : www.ec.gc.ca/cise

Réduire les effets des menaces environnementales sur la santé et la sécurité

a) Air pur et eau propre

En avril 2001, Environnement Canada a annoncé, dans son Plan provisoire sur les particules et l'ozone qu'il engageait 120,2 millions de dollars afin d'agir sans tarder et de faire avancer le programme de l'air pur. Le plan met l'accent sur la réduction des émissions des secteurs du transport et de l'industrie. En 2001-2002, le Ministère a pris des mesures importantes pour assainir les transports routiers au Canada. Il compte à son actif deux grandes réalisations : le projet de règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs et le règlement limitant la teneur en soufre du carburant diesel.

Environnement Canada collabore avec les provinces et les territoires à l'élaboration de stratégies exhaustives de

réduction des émissions pour plusieurs secteurs industriels d'importance au Canada. En 2001-2002, des réseaux consultatifs techniques ont préparé des rapports dressant la liste des émissions de sept secteurs industriels, décrivant les technologies antipollution et les pratiques de gestion existantes qui permettent de réduire les émissions et évaluant les réductions possibles d'émissions à l'aide des techniques existantes. Ces rapports techniques serviront à établir des plans de mise en œuvre dans les provinces et les territoires afin de réduire les émissions.

Le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) du Canada est un projet conjoint des gouvernements fédéral et provinciaux qui vise à surveiller et à évaluer la qualité de l'air ambiant. À compter de 2001-2002, Environnement Canada investit 22 millions de dollars sur quatre ans dans l'amélioration de l'infrastructure du réseau, des protocoles, des techniques et du matériel de mesure. De plus, le Ministère entend améliorer et élargir le Programme national de prévisions de la qualité de l'air en 2001-2002. Plus de la moitié de la population canadienne bénéficie maintenant de prévisions locales de la qualité de l'air durant l'été.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.1.1 (Qualité de l'air) – Véhicules, moteurs et carburants – Réduction des émissions; Stratégies de réduction des émissions de plusieurs polluants; Surveillance et compte rendu – renforcement du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique et à la section 3.3.1 (Améliorer la capacité de la société) – Connaissances et sensibilisation aux dangers : Évolution des prévisions de la qualité de l'air.

- ■ ■ Pour en savoir plus au sujet de l'air pur et de la protection de l'environnement, consultez : www.ec.gc.ca/air/introduction_f.cfm

Dans le discours du Trône de 2001, le Gouvernement du Canada a fait part de son intention de diriger l'élaboration de lignes directrices nationales plus fermes en matière de qualité de l'eau en améliorant la recherche scientifique et en poursuivant sa collaboration avec les partenaires.

Les efforts déployés par Environnement Canada pour protéger les ressources en eau du pays sont axés vers la collaboration avec les provinces et les territoires, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), en vue d'apporter des solutions aux problèmes prioritaires dans le domaine des eaux douces. Au cours de ses réunions de mai et de septembre 2001, le CCME a marqué des points en collaborant et en s'engageant à établir des normes fermes concernant l'eau potable. Les ministres de l'Environnement sont convenus de collaborer aux priorités de recherche, d'échanger leurs pratiques exemplaires de gestion, d'accélérer l'établissement des lignes directrices sur la qualité de l'eau et de relier les réseaux existants de surveillance de la qualité de l'eau.

En 2001, l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) a rassemblé de nombreux intervenants clés du Canada dans le domaine de la recherche sur l'eau en vue de définir les principales menaces aux sources d'eau potable et à la santé des écosystèmes aquatiques. Le Ministère continue aussi de tirer parti des succès obtenus au moyen de ses six initiatives écosystémiques qui, grâce à des efforts coopératifs visant des écosystèmes ciblés, permettent de régler des problèmes environnementaux complexes.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.2.3 (Eau) – De la source au robinet, de même que (Initiatives axées sur l'écosystème) – Plan d'action du Saint-Laurent et Accord Canada-Ontario.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des questions relatives à la qualité de l'eau, consultez : www.ec.gc.ca/envpriorities/cleanwater_f.htm

b) Gestion des substances toxiques

Pour réduire les concentrations de contaminants dans l'environnement, Environnement Canada met à exécution la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. La LCPE (1999) renouvelée met l'accent sur une démarche proactive afin de prévenir tout dommage causé à l'environnement et à la santé humaine par des produits chimiques.

En 1999, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a recommandé au ministre de l'Environnement d'établir et d'appliquer des conditions rigoureuses pour la gestion des initiatives volontaires. En juin 2001, Environnement Canada a rendu public un cadre stratégique devant régir les ententes sur la performance environnementale, qui décrit les principes essentiels et les critères de conception. Le Ministère a aussi publié ses premières exigences en matière de planification de la prévention de la pollution en vertu de la LCPE (1999) en 2001-2002.

Récemment, de nouveaux règlements sont élaborés concernant la pollution des cours d'eau causée par les mines de métaux au Canada. Le nouveau *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) compte parmi les plus complets et les plus sévères à l'égard des effluents miniers dans le monde entier. Le Ministère travaille aussi avec toutes les parties intéressées à trouver des façons de réduire les dommages causés par les sels de voirie en se fondant sur les conclusions d'une évaluation scientifique publiée en décembre 2001.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.1.2 (Substances existantes) - Évaluation des risques et Gestion des risques : Outils innovateurs de gestion des risques environnementaux.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des questions relatives à la gestion des substances toxiques, consultez : www.ec.gc.ca/envpriorities/cleanwater_f.htm

c) Sécurité – Protéger les Canadiens

Les événements du 11 septembre ont porté à l'attention de tous la nécessité d'accentuer les mesures immédiates visant à assurer la sécurité des Canadiens.

Dans le cadre de la série de mesures de sécurité annoncées en décembre 2001, Environnement Canada a obtenu 20,5 millions de dollars, sur une période de trois ans, pour renforcer la réglementation sur les urgences environnementales et la surveillance aux frontières de l'importation et de l'exportation de substances dangereuses, y compris un meilleur suivi des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Le 11 septembre en matinée, le Ministère s'est empressé de donner des conseils spécialisés concernant le transport à grande distance de polluants atmosphériques et la dispersion des panaches à partir du lieu des attaques. Des simulations ont été réalisées rapidement et utilisées pour évaluer les risques possibles encourus par la population canadienne.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.1.2 (Substances existantes) – Matières dangereuses : Protéger notre environnement et nos collectivités et à la section 3.3.1 (Améliorer la capacité de la société) – Soutien rapide de simulation numérique spécialisée au nom des Canadiens pendant les attaques terroristes du 11 septembre.

Patrimoine naturel

Environnement Canada continue de façonner et de promouvoir le programme du patrimoine naturel en favorisant la préservation, la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il s'agit là d'un élément majeur de son objectif à long terme visant à faire progresser la Stratégie canadienne sur la biodiversité.

Le projet de loi C-5 sur les espèces en péril est prioritaire; il dépasse tous les efforts antérieurs, puisqu'il est d'envergure nationale, qu'il offre un cadre fondé sur des résultats scientifiques, la collaboration et des mesures incitatives et qu'il s'appuie sur des interdictions prévues par la loi, au besoin. Le Comité permanent de la Chambre des communes a effectué un examen article par article l'automne dernier et a présenté son rapport à la Chambre en décembre. L'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi ont eu lieu en juin 2002. Après la deuxième lecture au Sénat, le 13 juin, le projet de loi a été renvoyé au Comité du Sénat chargé de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Le projet de loi pourrait recevoir la sanction royale à l'automne et être promulgué dès avril 2003.

En septembre 2001, les ministres de la Faune se sont engagés à élaborer une stratégie d'intendance pour le

Canada. En 2001-2002, cette stratégie a été préparée sous la forme d'un programme d'intendance canadien préliminaire. Ce programme propose une vision nationale de l'intendance, de ses principes d'application, buts et mesures prioritaires. Un groupe de travail intergouvernemental, présidé par Environnement Canada, a préparé le programme, qui sera présenté à une réunion ministérielle mixte, prévue pour l'automne 2002.

Environnement Canada appuie un certain nombre d'initiatives d'intendance précises habilitant des propriétaires fonciers privés à protéger et à préserver l'habitat des espèces en péril, notamment le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et le programme Dons écologiques. Le Programme d'intendance de l'habitat, qui en est à sa deuxième année (2001-2002), a permis de financer 153 projets axés sur l'habitat de plus de 200 espèces en péril figurant sur les listes nationales et de 80 espèces figurant sur les listes provinciales. Grâce à plus de 10 millions de dollars de fonds fédéraux, le programme a pu, au cours de sa deuxième année, établir des partenariats avec plus de 400 propriétaires fonciers, des associations du secteur des ressources naturelles, des entreprises, des collectivités et des organismes de protection de la nature.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.2.1 (Espèces en péril) – La Stratégie de rétablissement d'espèces multiples de la rivière Sydenham, ainsi que (Habitat / oiseaux migrateurs) – Intendance aux fins de la conservation et de l'utilisation durable : Établissement du plan d'action du Canada en matière d'intendance.
- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des espèces en péril du Canada et de leur rétablissement, consultez : www.cws-scf.ec.gc.ca/sar/

Action à l'égard des changements climatiques

Les ententes conclues en 2001 à Bonn et à Marrakech ont aidé à préciser la façon dont le régime mondial des changements climatiques sera appliqué. Compte tenu de ces efforts et d'autres interventions à l'échelle mondiale, le Canada peut maintenant envisager la ratification du Protocole de Kyoto. En décidant comment le Canada doit remplir ses engagements en ce qui a trait aux changements climatiques, le Premier ministre a fixé deux conditions préalables, soit un plan de travail qui n'impose de fardeau déraisonnable à aucune région du pays et la tenue de vastes consultations avec les provinces, les territoires, les intervenants et les Canadiens.

Dans le cadre de son budget 2000, du Plan d'action 2000 sur le changement climatique et du budget 2001, le gouvernement a engagé 1,6 milliard de dollars, sur les cinq prochaines années, en faveur d'initiatives liées aux changements climatiques, entre autres une aide aux

propriétaires et aux constructeurs d'édifices commerciaux afin qu'ils utilisent les nouvelles technologies pour économiser l'énergie et l'argent, la collaboration avec le secteur du pétrole et du gaz naturel en vue de trouver des solutions commercialement viables pour piéger et emmagasiner le dioxyde de carbone, une aide à l'industrie canadienne pour améliorer son efficacité énergétique en comparant son rendement aux meilleurs au monde, la coopération avec les fabricants d'automobiles afin d'améliorer grandement l'efficacité du carburant, la promotion auprès des consommateurs afin de les encourager à acheter des véhicules et de l'équipement performants satisfaisant à tous leurs besoins et les efforts en vue de rendre les pratiques de gestion agricole et forestière encore plus durables. Le Plan d'action 2000 permet aussi de faire progresser les connaissances et l'établissement d'assises en ce qui concerne les sciences du climat, les répercussions et l'adaptation.

D'autres investissements sont prévus dans le domaine de l'énergie renouvelable, dont des mesures incitatives pour produire de l'énergie éolienne et des mesures fiscales favorisant d'autres initiatives d'efficacité énergétique, et l'investissement initial de 125 millions de dollars dans le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert sera doublé.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.1.1 (Changements climatiques) – Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public.
- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des travaux d'Environnement Canada concernant les changements climatiques, consultez : www.ec.gc.ca/climate/

Leadership international

Le Canada jouit d'une renommée internationale en raison de son leadership quant aux grandes questions sociales et environnementales. C'est sur cette renommée que le Canada mise en vue du Sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg en août 2002.

En 2001-2002, les initiatives d'Environnement Canada ont contribué aux grandes réalisations suivantes :

- les réunions organisées pour les dirigeants du G8, les ministres de l'Environnement du G8 et la première réunion jamais tenue des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques;
- la ratification, en tant que tout premier pays, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants;
- un rôle clé dans l'élaboration de l'entente de Bonn sur les changements climatiques et dans l'accord conclu par la suite au Maroc;

- l'organisation de la première réunion intergouvernementale d'examen du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (le Canada a été le premier pays à avoir élaboré un programme d'action national à cet égard, en juin 2000);
 - la signature du Protocole de Cartagena relatif à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique;
 - la signature de l'Annexe sur l'ozone avec les États-Unis, qui aidera à améliorer la qualité de l'air dans le sud de l'Ontario, le Québec et certaines parties du Canada atlantique;
 - l'octroi de fonds à la Conférence internationale des enfants sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
 - un rôle de chef de file dans la finalisation de l'accord de coopération entre l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO) en ce qui concerne la modélisation du transport à grande distance et de la dispersion appliquée à la vérification du Traité;
 - une participation déterminante au succès du lancement de la Joint Commission for Oceanography and Marine Meteorology, coparrainée par l'Organisation météorologique mondiale et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.
- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.4.1 (Partenariats) – Leadership international à l'égard des questions environnementales : Sommet mondial sur le développement durable.

2.2.2 Progrès réalisés dans d'autres domaines d'intérêt

Développement durable

Conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, le présent rapport contient des données sur le rendement qui donnent au Parlement un aperçu de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada, y compris des efforts que nous déployons en ce qui a trait à l'initiative de développement durable dans les opérations gouvernementales.

- ■ ■ Consultez l'annexe A.1, « Stratégie de développement durable ».
- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.4.1 (Initiatives concertées) – Gestion du développement durable.

Viser l'excellence dans le secteur des sciences à Environnement Canada

La Direction des politiques scientifiques du Ministère vient de terminer une étude quantitative des articles

scientifiques publiés au Canada dans le domaine des sciences de l'environnement pour la période allant de 1980 à 1998, en collaboration avec l'Observatoire des sciences et des technologies. Il ressort notamment de cette étude qu'Environnement Canada est le principal organisme de recherche scientifique au pays dans le domaine des sciences de l'environnement. Les publications du Ministère prédominent en ce qui a trait à l'environnement général, à la météorologie et aux sciences atmosphériques, ainsi qu'en hygiène du milieu et en écotoxicologie. Nous nous classons au deuxième rang en ce qui concerne le génie environnemental et les ressources hydriques.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de l'étude intitulée « Profil bibliométrique des sciences environnementales au Canada – 1980-1998 », consultez : www.ost.qc.ca/OST/Document/Env_Can_105_FR.pdf

Les activités de S-T représentent environ 70 % des dépenses du Ministère. Ces efforts permettent d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour que le Ministère puisse remplir son mandat, qui est d'aider les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et préservé. Les S-T nous aident à mieux comprendre les relations de cause à effet, à déceler rapidement les problèmes émergents et à trouver les solutions les plus efficaces et les plus rentables aux grands problèmes d'environnement. Les activités d'Environnement Canada en S-T viennent étayer la capacité du Ministère d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, de fournir d'importants services aux Canadiens et de mettre au point de nouvelles technologies qui protégeront l'environnement.

Le Ministère encourage l'excellence dans ses travaux de S-T grâce à un système de gestion qui se veut clair et efficace. Celui-ci comprend un Conseil consultatif externe en sciences et en technologie auprès du sous-ministre, un conseiller scientifique spécial, ainsi que plusieurs comités internes de gestion de S-T. Environnement Canada suit aussi les directives sur l'évaluation de la gestion et du rendement de ses programmes de S-T qui émanent des principes de la Stratégie fédérale en sciences et technologie, élaborée en 1996, et du Conseil d'experts en sciences et technologie qui formule des conseils spécialisés sur les questions touchant les sciences et la technologie au gouvernement fédéral. Ces éléments du système de gestion sont les mécanismes au moyen desquels le Ministère contribue à l'établissement des politiques et des pratiques de gestion fédérales en S-T et les met en application.

En plus de ses travaux en S-T, Environnement Canada sert de catalyseur à des partenariats et à des réseaux de S-T en matière d'environnement. Ceux-ci sont essentiels à la capacité du Ministère de faire des travaux en S-T et d'utiliser efficacement les résultats de ces travaux.

Ces modalités de collaboration aident aussi à résoudre les problèmes environnementaux – par exemple, en établissant des consensus sur « l'état de la science ».

Réalisations particulières en S-T

a) Contributions scientifiques

Les principales contributions scientifiques aux secteurs d'activité pendant la période de planification sont décrites à la section 3, sous chacun des secteurs d'activité.

- Consultez la description du rendement à la section 3.1.1 (Qualité de l'air); à la section 3.1.2 (Substances existantes) - Evaluation du risque; à la section 3.2.1 (Habitat / oiseaux migrateurs) - Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord; à la section 3.2.2 (Fournir des conseils et des solutions ayant un fondement scientifique) - Normes sur la qualité de l'environnement : des contributions importantes sont faites par l'INRE; à la section 3.3.1 (Service de qualité axé sur les besoins des citoyens) - Projet national de radars, de même que (Améliorer la capacité de la société) - Prévisions du refroidissement éolien; à la section 3.4.2 (Gestion axée sur les citoyens) - Le cybergouvernement.

b) Assurer l'excellence continue en S-T

Environnement Canada a pris des mesures importantes pour assurer l'excellence soutenue de ses travaux en S-T. Les réalisations particulières dans ce domaine comprennent notamment :

- Un **examen externe des programmes de recherche et de développement (R-D) du SMC** a été réalisé par un comité de scientifiques étrangers en vue d'évaluer le rendement et d'améliorer la prise des décisions relatives à la planification et aux ressources du Ministère. Le comité a conclu que le SMC était un chef de file mondial dans de nombreux domaines des sciences atmosphériques et climatiques et que son programme de R-D « était fondamentalement valable et répondait aux besoins d'Environnement Canada et des citoyens canadiens ». De plus, le comité a noté que le programme de R-D « était très limité compte tenu de la masse critique de ressources humaines et financières et d'installations requise pour continuer de jouer un rôle dynamique de premier plan dans le milieu de la recherche ».
- Des progrès ont été réalisés relativement à l'**intégration des travaux de recherche fédéraux** sur un certain nombre de dossiers. Par exemple, une évaluation scientifique, *Les substances nutritives et leur impact sur l'environnement canadien*, a été exécutée conformément au protocole d'entente conclu par les cinq RN¹.

- En collaboration avec d'autres ministères à vocation scientifique, Environnement Canada dirige l'élaboration d'une proposition visant à intégrer les ressources de S-T des ministères fédéraux, des universités et du secteur privé afin de résoudre les nouveaux problèmes nationaux intersectoriels et de saisir les possibilités économiques qui s'offrent pour le bien public.

- Consultez la description du rendement à la section 3.3.1 (Accroissement de la marge de sécurité) - R-D sur les phénomènes météorologiques violents – des initiatives universitaires en recherche météorologique.
- Des progrès ont également été réalisés dans la **mise en œuvre du Cadre fédéral applicable aux avis en matière de sciences et de technologie**, conformément au plan de mise en œuvre triennal du Ministère. Environnement Canada a présidé le comité interministériel qui a travaillé à promouvoir l'adoption des principes et des lignes directrices du Cadre, à assurer la responsabilisation à l'égard du Cadre et à évaluer l'efficacité de ces mesures. Un atelier sur les pratiques exemplaires d'utilisation des avis en matière de sciences et de technologie a été organisé et des outils ont été mis au point, dont un cours pilote sur les avis scientifiques en matière de politique, une liste de vérification pour les avis scientifiques servant à la préparation des documents du Cabinet et un guide d'auto-évaluation pour l'application du Cadre.
- Un **partenariat de recherche** a été conclu entre le Centre national de recherche faunique (CNRF) d'Environnement Canada et l'université Carleton, à Ottawa. La nouvelle installation de recherche du CNRF, en construction sur le campus de l'université Carleton, devrait devenir le pivot d'un réseau scientifique sur la faune dans l'est de l'Ontario.
- Le **Groupe de travail du SCIE** a rendu public son rapport final dans lequel il recommande des mesures visant à améliorer la transparence et la responsabilisation des gouvernements et à fournir aux Canadiens des données uniformes et sûres, en temps opportun, sur l'état de l'environnement au Canada. L'essor du SCIE est au cœur des efforts d'amélioration du fondement scientifique des décisions environnementales, car il met l'information nécessaire à la prise de décisions responsables à la disposition de tous ceux qui en ont besoin.
- Pour plus de précisions au sujet des sciences et de la technologie à Environnement Canada, consultez : www.ec.gc.ca/scitech/index_f.htm

¹ Le protocole d'entente des 5RN est un accord conclu entre les cinq ministères fédéraux qui s'occupent de ressources naturelles (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada) en vue de favoriser la collaboration et la coordination dans le recours aux S-T aux fins du développement durable.

Plan d'action pour la modernisation de la gestion

Le Plan d'action d'Environnement Canada pour la modernisation de la gestion (PAMG) est axé sur l'engagement du Gouvernement du Canada à fournir un service de la plus haute qualité possible au public. Il vise cinq domaines cruciaux (dépenses judicieuses, gestion axée sur les résultats, milieu de travail exemplaire, valeurs et gestion axée sur les citoyens) pour toute entité performante du public. Le PAMG témoigne de l'engagement du Ministère de devenir une organisation responsable, axée sur les résultats et tenant compte des besoins du public.

L'élaboration et l'acceptation du PAMG en 2001-2002 sont un pas important dans l'atteinte du but ultime que constituent l'amélioration de la capacité de gestion et la modernisation des pratiques de gestion. Au cours de la première année de mise en œuvre, des progrès ont été faits dans l'amélioration du rendement et les pratiques de gestion des risques, dans l'intensification des mesures de contrôle internes et dans la concrétisation d'une orientation axée sur les besoins des citoyens, particulièrement grâce à la mise en œuvre de la stratégie du cybergouvernement.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.4.2 (Gestion axée sur les résultats) – Plan d'action pour la modernisation de la gestion.

Le cybergouvernement et l'amélioration des services

La modernisation des services gouvernementaux n'est pas une idée nouvelle à Environnement Canada. Au fil des ans, nous avons sans cesse tenté de rendre nos services plus accessibles, mieux intégrés et mieux adaptés aux Canadiens. Nous avons une longue tradition de la prestation de services et de programmes efficaces axés sur les citoyens et nous avons établi des partenariats favorisant ces réalisations.

En 2001-2002, Environnement Canada a pris des mesures importantes pour respecter son engagement de rendre facilement accessible ses services d'information sur l'environnement à tout l'éventail de ses clients et partenaires, y compris le public canadien, les entreprises, les autres ministères gouvernementaux, les autres ordres de gouvernement et les groupes d'intérêts. À la section 3 du rapport, nous décrivons les réalisations du Ministère en ce qui concerne l'établissement et le maintien d'infrastructures pour le cybergouvernement et l'amélioration et la transformation des services destinés aux Canadiens.

Le Ministère fait d'importants progrès en ce qui concerne l'Initiative d'amélioration des services qui vise à accroître de 10 % la qualité de ses principaux services d'ici 2005. Pour le moment, trois services importants font partie de cette initiative :

- le volet des précipitations dans les prévisions;
- les alertes en cas de phénomènes météorologiques violents;
- les permis d'importation et d'exportation de substances toxiques.

Pour ces services, le Ministère élabore des points de repère (à partir des sondages), des normes et des plans d'amélioration des services afin d'établir la base qui permettra de réaliser l'amélioration de la qualité des services. Les plans d'amélioration seront mis en œuvre à l'automne 2002. La prestation des services par rapport aux normes établies sera mesurée chaque année jusqu'en 2005 en vue d'évaluer les progrès en regard de l'objectif de 10 %. Les futurs rapports de rendement ministériel feront état du rendement en fonction des objectifs établis.

D'après les résultats de ce projet pilote, Environnement Canada évaluera à l'automne 2002 les possibilités d'étendre l'Initiative d'amélioration des services à d'autres services.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.4.2 (Gestion axée sur les citoyens) - Le cybergouvernement

Comité du contentieux d'Environnement Canada

Le Comité du contentieux d'Environnement Canada a terminé sa deuxième année d'existence au printemps 2002. Le Comité fournit des conseils et des outils aux gestionnaires du Ministère en matière de contentieux afin de résoudre les conflits de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Des progrès ont été réalisés en 2001-2002 relativement à la gestion des risques juridiques d'EC dans les domaines suivants : gestion des dossiers, gestion des coûts, promotion du règlement des conflits et contribution à l'initiative de gestion des risques juridiques du gouvernement.

Il convient de noter également la promotion des mécanismes de règlement des différends visant à atténuer ou à prévenir des litiges éventuels. Cette démarche a permis au Ministère d'éviter des dépenses. De plus, EC travaille actuellement à concevoir un cadre de règlement des différends à l'amiable afin de résoudre les conflits dans le domaine de la passation des marchés, qui comprendra des programmes de formation et d'autres outils de règlement des différends. En outre, le Ministère a commencé à rédiger une politique fédérale en vue d'inciter les parties intéressées à participer à la remise en état des lieux fédéraux contaminés sans provoquer de litige.

Fondations

Dans son rapport d'avril 2002, le Vérificateur général avait formulé diverses recommandations visant à accroître la responsabilisation, à l'égard du Parlement, des fondations privées auxquelles le gouvernement délègue certains pouvoirs. Environnement Canada parraine ou coparraine quatre fondations du genre :

- La Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA);
- Le Fonds d'appui technologique au développement durable;
- Le Fonds d'habilitation municipal vert;
- Le Fonds d'investissement municipal vert.

À Environnement Canada, des mesures ont été prises pour augmenter le niveau de transparence et de responsabilisation des fondations que le Ministère parraine. Notre plan d'action tient compte de la souplesse des ententes conclues et veille à ce que les nouvelles ententes ou les ententes renouvelées tiennent compte des observations du Vérificateur général. En particulier, les mesures suivantes seront appliquées :

- À compter du RPP de 2003-2004, des renseignements seront fournis au sujet des attentes de rendement qui ont été établies pour les fondations parrainées; les rapports de rendement subséquents du Ministère rendront compte des progrès accomplis par rapport à ces attentes.
 - Des évaluations sont prévues pour deux des fondations existantes en vue de comparer les progrès réalisés aux résultats escomptés au milieu de leur durée de vie prévue; le rapport de rendement du Ministère contiendra un résumé des résultats de ces évaluations.
 - Des lignes directrices régissent les activités des fondations et Environnement Canada dispose de mécanismes lui permettant de prendre des mesures correctrices, le cas échéant.
- ■ ■ Consultez l'annexe A.4 « Fondations » pour plus de précisions au sujet des ententes parrainées par Environnement Canada.

Section 3 : Rendement des secteurs d'activité

La présente section donne des renseignements détaillés sur le rendement de certaines réalisations de chacun des quatre secteurs d'activité d'Environnement Canada. Ces réalisations ont été choisies parce que des jalons importants ont été franchis pendant la période d'examen, par anticipation d'un intérêt de la part des parlementaires et du grand public ainsi que leur liens étroits avec les priorités gouvernementales.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des réalisations en ce qui concerne les engagements en matière de rendement établis dans le Rapport sur les plans et priorités de 2001-2002 du Ministère, consultez : [www/ec.gc.ca/dpr/rpptable_f.htm](http://www.ec.gc.ca/dpr/rpptable_f.htm)

3.1 Secteur d'activité de l'environnement sain

Grâce à son secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada cherche à protéger les Canadiens et leur environnement des sources de pollution nationales et mondiales.

Les activités associées aux résultats touchant les substances toxiques et la qualité de l'air sont gérées conformément à un modèle de résolution de problème qui suit le cycle de vie d'un problème environnemental caractéristique – définition du problème, élaboration de solutions, mise en œuvre des solutions et suivi du rendement. Nos activités commencent par des recherches sur la substance toxique et une évaluation de ses effets sur l'écosystème et la santé humaine. Les travaux se poursuivent par l'élaboration de solutions de gestion et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des risques les mieux appropriés. Enfin, on surveille l'écosystème de façon à s'assurer que les résultats environnementaux souhaités sont obtenus. Le cycle recommence si d'autres problèmes sont décelés au cours des activités de surveillance ou dans les résultats de nouveaux travaux de recherche.

Par l'intermédiaire de son secteur d'activité de l'environnement sain, le Ministère vise tout particulièrement deux résultats à long terme :

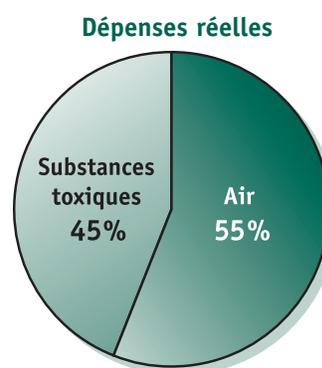
- réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air;
- compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine des substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.

Environnement sain

2001-2002 (y compris les recettes disponibles)

Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.	143,7 185,9 184,0
Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.	131,8 157,4 148,5
Total pour le secteur d'activité de l'environnement sain	275,5 343,3 332,5

Dépenses prévues
Autorisations totales
Dépenses réelles



3.1.1 Résultat à long terme : Atmosphère et qualité de l'air

Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air

Au moyen de ce résultat à long terme, Environnement Canada met l'accent sur trois grandes catégories de polluants atmosphériques. Il faut toutefois savoir que tous les problèmes de qualité de l'air sont étroitement liés à cause de leurs sources communes et de leurs répercussions communes sur la santé et l'environnement.

Viennent d'abord les polluants qui ont des effets sur l'atmosphère elle-même. Les changements qui en résultent peuvent avoir des répercussions sur la santé humaine et sur celle de l'environnement. Cette catégorie comprend les émissions de GES et les changements climatiques qui en découlent, ainsi que les émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique.

En deuxième lieu, il y a les polluants dont l'air est la principale voie d'accès. Dans ce cas, la plupart des effets sur l'environnement et sur la santé se manifestent après que les substances se soient déposées sur terre ou dans l'eau, souvent à des distances considérables de leur lieu d'origine. Citons comme exemple les pluies acides et les polluants organiques persistants (POP). L'examen de ces substances nécessite une collaboration internationale et l'adoption de mesures visant à réduire les rejets au Canada. Enfin, il y a les polluants qui, seuls ou en association avec d'autres, diminuent la qualité de l'air que nous respirons. L'ozone troposphérique et les particules fines sont des polluants importants de cette catégorie. La facilité avec laquelle les polluants atmosphériques peuvent voyager et franchir les frontières est telle que les problèmes de qualité de l'air exi-

gent une collaboration internationale et interprovinciale. De plus en plus, Environnement Canada cherche à prendre des mesures en collaboration avec ses partenaires pour cibler plusieurs polluants à la fois, tirant ainsi des avantages multiples d'un même investissement.

Cadre de rendement

Le résultat touchant « la qualité de l'air » est donc divisé en cinq domaines d'intérêt qui l'appuient à long terme. Le tableau qui suit présente ces domaines d'intérêt, ainsi que les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme et les cibles, et les engagements connexes pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SAIN

Résultat à long terme : Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
---------------------------	------------------------------------	---

Domaine d'intérêt 1 : Changements climatiques – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le Plan d'action du Canada de 2002 sur le changement climatique. • Travailler en vue de la prise d'une décision de ratification du Protocole de Kyoto. 	<p>Indicateur : Émissions canadiennes de GES.</p> <p>Cible : Réduire les émissions totales à 6 % sous les niveaux de 1990, entre 2008 et 2012.</p> <p>Indicateur : Améliorations de l'efficacité de l'économie canadienne en matière d'utilisation du carbone (p. ex. production d'une unité du produit intérieur brut (PIB) avec moins d'émission de GES).</p> <p>Indicateur : Pourcentage de l'énergie de remplacement par rapport à l'énergie totale utilisée.</p>	<p>✓ Programme des changements climatiques : Plan d'action 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer et mettre en œuvre le Plan d'action 2000 du Gouvernement du Canada en matière de changements climatiques. • En ce qui concerne les initiatives d'Environnement Canada pour la réduction des émissions de plomb – concevoir et mettre en œuvre des mesures qui permettront de réaliser le plein potentiel de réduction des émissions de GES. • Pour ce qui est des initiatives de réduction des émissions de plomb des autres ministères – les influencer afin de réaliser le plein potentiel de réduction des GES. <p>✓ Fonds d'action pour le changement climatique (FACC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les initiatives du budget 2000 qui ne sont pas déjà en place (y compris la prolongation du FACC et les activités d'information et de sensibilisation du public).
---	---	--

Domaine d'intérêt 2 : Qualité de l'air – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'air par l'application des normes pancanadiennes, l'amélioration continue de la qualité de l'air et la préservation des régions non polluées. • Les Canadiens prennent des mesures pour protéger leur santé par une participation accrue des citoyens aux mesures visant à réduire leur exposition à la pollution atmosphérique. 	<p>Indicateur : Les flux transfrontaliers de pollution atmosphérique sont réduits.</p> <p>Cible : Les engagements relativement à la réduction de la pollution atmosphérique (due aux particules et à l'ozone, aux pluies acides et à toute autre nouvelle source) sont mis en œuvre conformément aux accords négociés entre le Canada et les États-Unis.</p> <p>Les réductions, d'ici 2010, sont estimées à 44 % pour les NOx et à 20 % pour les COV dans la région transfrontalière de l'Est du Canada.</p>	<p>✓ Annexe sur l'ozone</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2002, le Canada et les États-Unis rendront compte des progrès réalisés à l'égard des engagements, ainsi que de la qualité de l'air et de la pollution industrielle. • En 2005, le Canada et les États-Unis examineront les normes et les progrès réalisés. <p>Standards pancanadiens pour les particules fines et l'ozone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des progrès à l'égard des standards pancanadiens pour les particules fines et l'ozone.
--	--	---

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
	<p>Indicateur : Réduction des émissions des véhicules, des moteurs et des carburants.</p> <p>Cible : Réduction de 90 % des émissions de véhicules neufs causant le smog d'ici 2010 par rapport à 2000.</p> <p>Cible : Au moins 60 % des émissions d'équipement neuf non routier causant le smog d'ici 2010 par rapport à 2000.</p>	<p>✓ Véhicules, moteurs et carburants</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des politiques et des règlements en vue de mettre en œuvre les nouvelles normes sur les émissions, applicables aux modèles de l'année 2004 et des années subséquentes pour les véhicules et les moteurs utilisés sur la route et hors route (d'ici 2002). Élaborer des mesures pour les émissions de véhicules et de carburants et les sources de COV.
	<p>Indicateur : Réduction des émissions industrielles et d'autres secteurs.</p> <p>Indicateur : Les Canadiens prennent des mesures pour réduire la pollution atmosphérique.</p> <p>Cible : Les Canadiens et leurs collectivités participent à la prise de mesures afin de réduire leurs émissions et de soutenir les mesures du gouvernement.</p> <p>Indicateur : Les Canadiens comprennent comment interpréter l'information sur la qualité de l'air et sont conscients des répercussions des mesures qu'ils prennent.</p> <p>Cible : Les Canadiens ont un meilleur accès à l'information et aux outils permettant d'interpréter l'information sur la pollution atmosphérique et ses répercussions sur la santé ainsi que sur la santé des populations vulnérables et en font meilleur usage.</p>	<p>✓ Stratégies de réduction des émissions de polluants multiples</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des stratégies de réduction des émissions de polluants multiples pour les grands secteurs industriels (2001). <p>✓ Surveillance et compte rendu</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer des comptes rendus sur la qualité de l'air et ses causes, au moyen de l'Inventaire national sur les rejets de polluants élargi (INRP) et du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique/Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air.

Domaine d'intérêt 3 : Précipitations acides – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne sur les précipitations acides et assurer la surveillance de l'écosystème. 	<p>Indicateur : Émissions canadiennes de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote.</p> <p>Cible : Continuer de respecter la limite nationale permanente des émissions de dioxyde de soufre à 3,2 millions de tonnes par année.</p> <p>Cible : Réduire les émissions de SO₂ de 50 % par rapport au plafond d'ici 2010 en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.</p> <p>Cible : Réduire le flux des émissions transfrontalières de SO₂ des États-Unis.</p> <p>Cible : Entente du Canada et des États-Unis concernant d'autres réductions de SO₂ aux États-Unis (après 2004).</p>	<p>✓ Stratégie pancanadienne sur les précipitations acides</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
--	--	--

Domaine d'intérêt 4 : Polluants atmosphériques dangereux – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les régimes internationaux de restriction des POP et des métaux lourds. 	<p>Indicateur : Dépôt atmosphérique de polluants dangereux.</p> <p>Indicateur : Mise en œuvre des standards pancanadiens pour les émissions et les produits du mercure.</p> <p>Cible : En préparation pour le mercure.</p> <p>Cible : Quasi-élimination de l'environnement canadien de 12 POP définis dans la Convention sur les POP (mondiale) du PNUE.</p>	<p>Polluants organiques (POP)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire et éliminer les POP dans l'atmosphère. Le Canada a mené à bien les négociations d'une convention mondiale sur les POP adoptée officiellement au cours d'une réunion ministérielle en mai 2001.
--	--	---

Domaine d'intérêt 5 : Ozone stratosphérique – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Respecter le Protocole de Montréal et mettre en œuvre le plan d'action national pour le Protocole de Montréal. Apporter une aide aux pays en développement pour qu'ils puissent respecter leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal. 	<p>Indicateur : Consommation et production au pays de substances appauvrissant la couche d'ozone.</p> <p>Cible : Réduire de 35 % la consommation de HCFC, d'ici l'an 2004 (année de référence 1996).</p> <p>Cible : Réduire de 50 % la production et la consommation de bromure de méthyle, d'ici l'an 2001 (année de référence 1991).</p>	<p>Protocole de Montréal – programme national</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
---	---	---

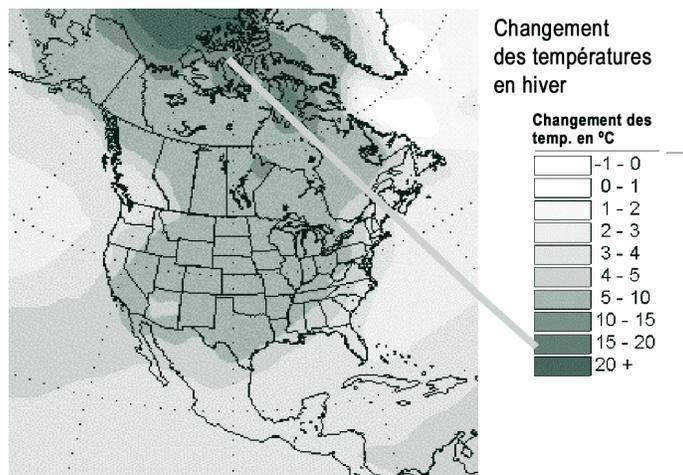
Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

Domaine d'intérêt 1 – Changements climatiques

Définition de la question

La vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, ainsi que d'autres « gaz à effet de serre » aident à régulariser le climat de la terre en emprisonnant l'énergie solaire qui est irradiée à la surface de la terre sous forme de chaleur. Cet effet de serre naturel maintient la température de surface de la terre à 33 °C de plus que ce qu'elle serait autrement. Depuis l'avènement de l'industrialisation, cependant, les émissions causées par les activités humaines, telles que la combustion des combustibles fossiles, la foresterie et l'agriculture, ont accru la concentration de ces GES dans l'atmosphère.

Changement projeté des températures en hiver entre 2080-2100 (en comparaison des données de 1975-1995)



Le total des émissions de GES du Canada augmente depuis le début des années 1980, en grande partie à cause des transports et de la consommation d'énergie. Le Canada est l'un des plus grands producteurs, par habitant, de GES dans le monde.

La température mondiale moyenne s'est élevée d'environ 0,6 °C au cours des cent dernières années. Au Canada, la température moyenne a augmenté de 1,1 °C depuis 50 ans. La partie nord-ouest de l'Arctique s'est réchauffée de 1,8 °C. À moins que des mesures radicales ne soient prises pour réduire les gaz à effet de serre, à la fin du siècle, la température mondiale pourrait accuser une hausse de 1,4 à 5,8 °C. Quant à la température moyenne du Canada, elle devrait afficher un gain de 5 °C, l'augmentation étant encore plus prononcée dans l'Arctique (voir la figure ci-dessus).

Ces hausses de température auront des conséquences graves sur notre santé, notre environnement et notre économie. La fréquence et la gravité des vagues de chaleur dans les grandes villes iront en augmentant. La glace de mer et le pergélisol vont commencer à fondre. Le niveau d'eau de certains Grands Lacs pourrait baisser de plus d'un mètre. Le débit du Saint-Laurent pourrait diminuer de 40 %. Les terres agricoles dans certaines parties du sud-ouest de la Saskatchewan et du sud de l'Alberta pourraient devenir semi-arides. Certains secteurs du nord-est de l'océan Pacifique seront trop chauds pour le saumon, alors qu'une partie de nos provinces de l'Atlantique pourrait être inondée par suite de la hausse du niveau de la mer et de l'accroissement connexe des marées de tempête.

Que faisons-nous à ce sujet?

À la troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Kyoto, au Japon, en décembre 1997, le Canada et d'autres pays industrialisés ont accepté de réduire leurs émissions collectives de GES de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1990, pendant la période de 2008 à 2012. En vertu du protocole de Kyoto, l'objectif du Canada est de réduire ses émissions de GES de 6 % sous les niveaux de 1990.

En 1998, le Canada a établi le Processus national sur les changements climatiques, qui a permis à l'industrie, aux universités, aux organisations non gouvernementales, aux

municipalités et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'unir leurs efforts pour rechercher des solutions en vue de mettre en œuvre le Protocole de Kyoto. Après ces consultations, les administrations fédérale, provinciales et territoriales du Canada ont élaboré une série de plans d'activités nationaux dans lesquels sont définies les mesures à prendre individuellement, en partenariat et collectivement pour faire face aux changements climatiques.

Environnement Canada dirige conjointement un certain nombre de ces initiatives, notamment :

- Le Plan d'action 2000 (PA2000), un investissement de 500 millions de dollars sur une période de cinq ans, qui représente la contribution du Gouvernement du Canada au premier Plan national d'activités sur le changement climatique.
- Le FACC, un engagement d'une valeur de 150 millions de dollars sur une période de trois ans, qui vise à élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre relativement aux changements climatiques et à appuyer les mesures préliminaires de réduction des émissions de GES.

Ces initiatives, ainsi que quelques autres mesures dirigées par les administrations fédérale, provinciales, territoriales, les universités et l'industrie, aident le Canada à progresser vers son objectif de réduction des émissions et vers une meilleure compréhension de la science des changements climatiques.

Le Gouvernement du Canada a fixé deux conditions importantes à la ratification du Protocole de Kyoto. Premièrement, il doit disposer d'un plan *réalisable* qui n'impose pas de fardeau déraisonnable à une région quelconque du pays et, deuxièmement, il doit consulter les provinces et les territoires, les intervenants et les Canadiens.

Le 15 mai 2002, le Gouvernement fédéral a publié un *Document de discussion sur la contribution du Canada à la lutte contre les changements climatiques*. Ce document expose quatre solutions stratégiques en vue d'atteindre l'objectif de Kyoto. Il a été examiné avec les provinces et les territoires à la réunion du 22 mai des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement. En juin, des consultations nationales ont eu lieu dans 14 villes auprès de plus de 450 intervenants. Le document de discussion présente aussi l'analyse effectuée dans le cadre du processus national concernant les changements climatiques. Les résultats montrent qu'en 2012, le PIB du Canada sera supérieur d'environ 31 % à celui de 2000 si l'on ne prend aucune mesure pour réduire les émissions de GES; par ailleurs, selon la démarche adoptée pour atteindre notre objectif en matière de changements climatiques, la hausse s'établirait entre 29 % et 31 %.

Le Programme des changements climatiques : Des progrès grâce au Plan d'action 2000

Le PA2000 a reçu l'approbation finale du Conseil du Trésor en octobre 2001. Ce Plan d'action tire parti de certaines des meilleures idées qui découlent des consultations nationales du Canada sur les changements climatiques. Il vise à équilibrer le rendement économique et environnemental du Canada par la prise de mesures sur tous les fronts – industrie, gouvernement et public canadien. Par des investissements en innovation et en technologie, AP2000 a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de soutenir la croissance économique et celle des emplois et d'augmenter la compétitivité des Canadiens. Cette initiative de cinq ans, d'une valeur de 500 millions de dollars, est dirigée par Environnement Canada et Ressources Naturelles Canada. Les autres partenaires comprennent Transports Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Industrie Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada et Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le PA2000 cible 12 secteurs clés et comprend 45 mesures touchant les transports, l'énergie (production de pétrole et de gaz naturel et électricité), l'industrie, le bâtiment, la foresterie et l'agriculture, les projets internationaux, la technologie, les sciences et l'adaptation. Ces secteurs représentent plus de 90 % des émissions de GES du Canada.

Les 45 mesures sont en cours. Elles devraient permettre d'arriver à une réduction approximative de 45 mégatonnes de GES par année d'ici 2010. À moyen terme (cinq ans), ces mesures fourniront les orientations qui aideront le Canada à devenir un chef de file du développement durable et l'un des pays les plus avancés du monde en matière de production et de consommation de toutes les formes d'énergie. Les efforts visent maintenant la réalisation des programmes découlant du Plan d'action.

Il est possible de consulter le Plan d'action 2000 à l'adresse suivante : www.climatechange.gc.ca/french/whats_new/action_plan.shtml

D'après ces consultations et d'autres renseignements dont il dispose, le Gouvernement du Canada a commencé à élaborer un plan préliminaire. Celui-ci sera intégré à ses autres initiatives en ce qui concerne l'innovation, les infrastructures, les collectivités et la place du Canada dans le monde.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet d'un plan réalisable pour les changements climatiques, consultez : www.climatechange.gc.ca/french/actions/what_are/canadascontribution/index.html



Fonds d'action pour le changement climatique – sensibilisation du public

En février 1998, le Gouvernement du Canada a créé le FACC et lui a alloué une somme de 150 millions de dollars sur une période de trois ans. Le FACC fait partie des initiatives qui visent à aider le pays à remplir les engagements pris à Kyoto. La phase 2 de l'initiative prévoit un prolongement de trois autres années pour la réalisation de cinq grands volets : bâtir pour l'avenir; sciences, impacts et adaptation (SIA); mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM); politique internationale; et sensibilisation du public.

Environnement Canada assure la cogestion du FACC avec Ressources Naturelles Canada et dirige le volet de la sensibilisation du public ainsi que celui des SIA. Les fonds consacrés à la phase 1 du volet de la sensibilisation du public ont totalisé 30 millions de dollars et ont permis de parrainer plus de 150 projets; au cours de la phase 2, l'investissement sera d'environ 20 millions de dollars de plus. Le financement des travaux scientifiques pendant la phase 1 a totalisé 7,5 millions de dollars et a permis de soutenir 79 projets scientifiques.

État de la cryosphère de l'Arctique pendant le réchauffement extrême de 1998

L'été 1998 a été anormalement chaud dans tout l'Arctique canadien. L'étude en question, un projet hautement coopératif auquel ont participé trois ministères fédéraux, neuf universités canadiennes et le secteur privé, a permis d'examiner les effets de ce réchauffement inhabituel sur la neige, la glace et le pergélisol, de situer ces effets dans le contexte des 30 à 40 dernières années et de les comparer à la décennie chaude de 1990 et à d'autres années au cours desquelles les températures ont été extrêmement élevées (p. ex. 1960, 1962 et 1988). Les effets du réchauffement de 1998 comprenaient la fonte de la glace de mer la plus hâtive jamais observée et une couverture de glace, en septembre, qui était inférieure de 25 % au minimum antérieurement enregistré. Les résultats montrent également que la fonte des glaciers et de la neige a été supérieure à la normale, tout comme la profondeur du dégel saisonnier du sol.

Réalisations

Les objectifs généraux du volet de sensibilisation du public sont d'améliorer la prise de conscience et la compréhension des questions par le public, ainsi que de fournir aux Canadiens l'information nécessaire pour qu'ils prennent des mesures responsables en vue de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux changements climatiques.

Carrefours de sensibilisation du public

Le premier Plan national d'activités plaçait l'accroissement de la sensibilisation et de la compréhension au nombre des initiatives importantes du programme des changements climatiques et proposait d'établir des carrefours de sensibilisation sous forme de réseaux, dont le but devait être de travailler avec des partenaires (provinces, territoires, régions, entreprises, environnement, universités et autres intervenants) à accroître la sensibilisation aux changements climatiques et la compréhension de ces derniers, ainsi que de stimuler la prise de mesures visant à réduire les émissions de GES. À l'exception de l'Ontario et du Québec, les autres provinces et les territoires ont déjà mis en place des carrefours; le mois d'octobre 2002 a été choisi comme date de lancement dans les deux dernières provinces. Tous

les carrefours seront évalués après 18 mois et des décisions seront prises au sujet de leur avenir. Le premier à avoir été évalué, au début de 2002, a été celui de la Nouvelle-Écosse. Les résultats montrent que le carrefour a réussi à créer de nouveaux partenariats et à étendre la portée de l'information sur les changements climatiques. Son succès a amené le FACC (volet de sensibilisation du public) et d'autres partenaires à maintenir leur financement jusqu'en mars 2004.

Projets de sensibilisation du public

Les investissements dans les projets de sensibilisation du public visent quatre groupes cibles : les collectivités et les municipalités, les jeunes et les éducateurs, les entreprises et l'industrie ainsi que le grand public. En 2001-2002, l'activité du volet de sensibilisation du public a été axée principalement sur la conclusion graduelle des projets de la phase 1 du FACC et la préparation à la phase 2. Les exemples du genre de projets achevés comprennent :

- **Transports** : Réduire la quantité de temps que nous passons dans nos voitures est un facteur crucial du défi associé aux émissions de GES. Le volet de sensibilisation du public a permis de soutenir plus de 20 projets visant à promouvoir des solutions et à préconiser leur application. Une de ces initiatives, le projet B.E.S.T. (*Better Environmentally Sound Transportation*, c.-à-d. les meilleures solutions de transport écologique) vise à réduire l'utilisation des voitures pour se rendre aux écoles secondaires dans les régions de Victoria et de Vancouver. Le programme « *Off Ramp* » encourage les étudiants à marcher, à utiliser leur bicyclette et les transports en commun ou à faire du covoiturage. Le projet a servi de pilote et sera repris dans d'autres centres urbains de la Colombie-Britannique et du reste du pays. Il a suscité énormément d'attention dans les médias et a obtenu un prix de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la sensibilisation aux transports durables.

Projet « Éteignez vos moteurs » de Toronto

Des études de base montrent que plus de 50 % des conducteurs ont été observés dans des voitures fonctionnant au ralenti, ce qui laisse présager d'importantes possibilités de réduction des émissions au moyen d'un programme de promotion sociale axé sur la collectivité. Grâce à une combinaison d'engagements de la part des conducteurs et d'affiches anti-ralenti aux points de débarquement, les conducteurs de Toronto sont encouragés à éteindre leur moteur à l'école et aux points de liaison avec les transports publics. Une réduction moyenne de 32 % de l'incidence du ralenti et de 73 % de sa durée a ainsi été réalisée.

- *Centres et musées des sciences de la nature* : Le volet de sensibilisation du public a permis de financer 15 projets visant à mettre sur pied des expositions, des programmes ou des présentations qui expliquent au grand public les travaux scientifiques et les conséquences environnementales des changements climatiques et qui donnent des exemples de mesures pouvant être prises pour réduire les émissions de GES. Il y a présentement une importante exposition dans chaque province, qu'il est aussi possible de répéter dans d'autres centres et musées de la nature. Le nombre de visiteurs jusqu'à maintenant pour l'ensemble des projets est estimé à 1,5 million.

Centre des sciences de la Saskatchewan

Les jeunes visiteurs se renseignent à propos des changements climatiques en visitant la ville miniature qu'est le « Carrefour de la découverte », au centre des Sciences de la Saskatchewan. Les habitants de la ville, dans les magasins, les installations agricoles et les entreprises, expliquent comment ils réduisent les émissions de GES et les visiteurs y contribuent par des activités interactives. Le programme touche 150 000 personnes par année. Les commentaires des enseignants sont positifs.

- *Sila Alangotok* (expression inuvialuite signifiant « le temps change ») est le titre d'un film vidéo produit par l'Institut international du développement durable. Le film illustre les répercussions des changements climatiques sur le mode de vie traditionnel des Inuits de l'île Bank, dans la mer de Beaufort. Le projet a permis de mettre au point une méthode innovatrice d'enregistrement et de mise en commun des observations locales sur les changements climatiques. Les travaux ont obtenu une visibilité mondiale alors que des extraits ont été visionnés à la sixième Conférence des Parties en novembre 2000, et ils continuent de faire l'objet de reportages dans les médias. En octobre 2001, le film a été diffusé à l'émission *The Nature of Things* de la chaîne anglaise de Radio-Canada, pour présenter et conclure une série en quatre parties sur les changements climatiques.
- À l'automne et à l'hiver 2001-2002, deux accords négociés ont été conclus, dont un contrat avec Stonehaven, pour une série télévisée en trois parties d'après le livre *Storm Warning: Gambling with the Climate of our Planet*, de l'auteure canadienne Lydia Dotto. La série sera diffusée sur le canal Discovery du Canada.

Initiatives d'Environnement Canada

Le volet de sensibilisation du public finance également des activités de sensibilisation du Gouvernement du Canada. Pour 2001-2002, ces activités comprennent ce qui suit :

- Une version à jour d'un bulletin de quatre pages sur les changements climatiques : *Le climat change : et vous?* » donne un aperçu des répercussions des changements climatiques au Canada, de ce que font le gouvernement et les entreprises à ce sujet, des programmes d'action communautaire et des mesures que peuvent prendre les particuliers. Le bulletin a été intercalé dans 127 journaux du Canada.
- Une trousse d'outils destinée aux partenaires dans le domaine des changements climatiques a été produite et sera utilisée par les carrefours de sensibilisation.
- Des sondages d'opinion ont été réalisés auprès de 2 200 Canadiens afin de mesurer leur degré de sensibilisation aux changements climatiques et de compréhension des causes et des répercussions.



Répercussions et avantages

Les résultats des sondages réalisés par Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et le Secrétariat des changements climatiques révèlent que sept Canadiens sur dix (69 %) reconnaissent maintenant l'expression « changements climatiques ». Beaucoup de Canadiens ont une compréhension sommaire des principales causes des changements climatiques et une certaine connaissance des effets que ceux-ci pourraient avoir sur le pays ou sur eux-mêmes. En fin de compte, les activités de sensibilisation du public permettent de modifier le comportement des citoyens, mais, comme pour toute campagne semblable, exigent des efforts soutenus de sensibilisation et d'information.



Prochaines étapes / défis à relever

L'évaluation à mi-parcours de la phase I du volet de sensibilisation du public (mars 2001) a permis de se rendre compte que le programme avait financé en grande partie des efforts dirigés par les promoteurs dans tous les secteurs et toutes les régions et de conclure que la phase I était un exercice d'examen des possibilités réussi. Au cours de la deuxième phase, le volet de sensibilisation du public aura recours à une démarche stratégique pour définir les projets en faisant des appels d'offres ciblés afin de tirer parti des réussites et de combler les lacunes.

Les plus récentes recherches révèlent que même si la sensibilisation aux changements climatiques en tant que problème environnemental augmente, le degré de compréhension, par les Canadiens, de ce problème et de ce qu'ils peuvent faire à ce sujet n'a pas beaucoup évolué au cours des dernières années. Il est donc possible de faire beaucoup plus. L'année prochaine, Environnement Canada continuera de gérer le volet de sensibilisation du public en mettant l'accent sur les projets qui visent des collectivités,

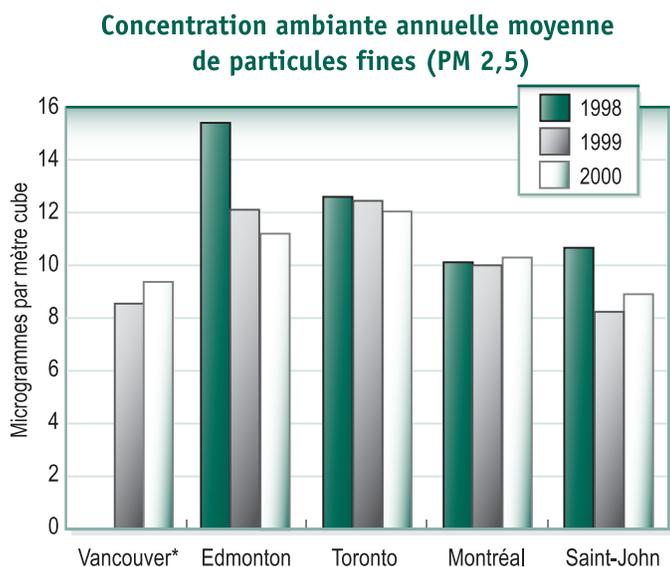
des jeunes et des éducateurs, ainsi que des secteurs des affaires.

- ■ ■ Pour accéder au réseau de carrefours, consultez : www.nccp.ca/NCCP/cchg/index_f.html
- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des divers projets de sensibilisation du public, consultez notre album de projets à l'adresse suivante : www.climatechange.gc.ca/french/scrapbook/index.shtml
- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.3.2 (Leadership scientifique) – Changements climatiques - Sciences.

Domaine d'intérêt 2 – Qualité de l'air

Définition de la question

Bien qu'on constate une amélioration des niveaux de polluants atmosphériques, il reste que de nombreuses parties du Canada, rurales et urbaines, continuent d'enregistrer une qualité d'air inacceptable, surtout en été. À bien des endroits, l'ozone troposphérique et les particules en suspension s'associent à d'autres polluants atmosphériques pour produire du smog. Les émissions de composés organiques volatils, d'oxydes d'azote, de dioxyde de soufre et d'ammoniac contribuent à ces concentrations d'ozone troposphérique et de particules en suspension. Les plus fines particules, celles dont le diamètre est inférieur ou égal à 2,5 micromètres ($P_{2,5}$), sont celles qui constituent la plus grande menace pour la santé humaine parce qu'elles peuvent s'infiltrer très profondément dans les poumons.



* Note : Les données de 1998 ne sont pas disponibles pour Vancouver.
Source : Service de la protection de l'environnement, Environnement Canada.

La qualité de l'air est déterminée par des conditions météorologiques locales et régionales variables. Le niveau de particules en suspension change selon la région, les

émissions de polluants de sources locales et éloignées, ainsi que la saison. La pollution peut atteindre des niveaux élevés en toute saison et toucher presque toutes les régions densément peuplées du Canada. L'ozone troposphérique dépend largement des conditions météorologiques et atteint un sommet au printemps et en été. Elle constitue un sujet d'inquiétude surtout dans le couloir Windsor-Québec et, dans une moindre mesure, dans le sud de la région de l'Atlantique et dans la vallée du bas-Fraser, en Colombie-Britannique. Selon les conditions locales et les fluctuations annuelles, la tendance des niveaux d'ozone troposphérique varie considérablement dans le pays, bien qu'elle soit généralement plus élevée à l'est de la limite de l'Ontario et du Manitoba. Les niveaux d'autres polluants importants ont diminué au cours des dix dernières années, mais les émissions de composés organiques volatils n'ont pas connu une telle amélioration. Des changements apportés à la méthode de collecte des données sur les particules fines ($P_{2,5}$) rendent difficile l'établissement des tendances historiques, mais les données dont on dispose montrent bien que les niveaux quotidiens sont élevés au point de poser un risque pour la santé à bien des endroits, surtout que de récents travaux sur la santé ont révélé qu'il n'existe pas de seuil pour la santé en ce qui concerne la pollution par les particules.

Que faisons-nous?

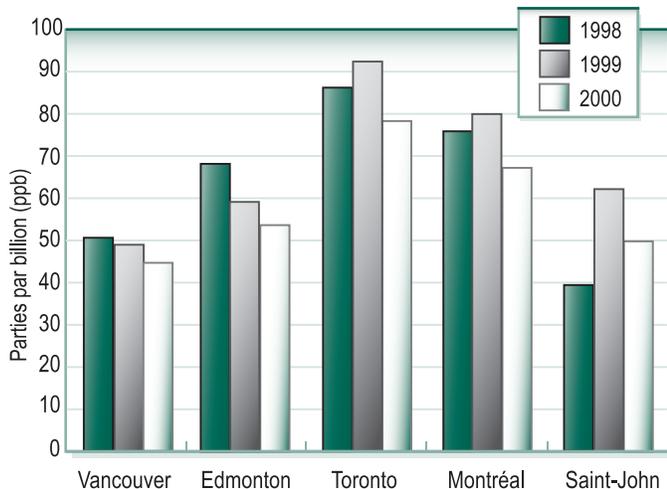
L'air pur demeure une priorité du gouvernement dans le domaine de l'environnement. Le lancement, en mai 2000, du Programme de l'air pur, qui s'étend sur une période de dix ans, a préparé la voie à la réduction de la pollution de l'air nationale et hors frontières. Le Programme est mis en œuvre grâce à un certain nombre d'initiatives, dont le programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants, les standards pancanadiens sur les principaux polluants à l'origine du smog et l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. Signée en décembre 2000, cette Annexe comprend des engagements que prennent les deux pays en vue de réduire considérablement les polluants qui causent le smog et de suivre et communiquer les progrès réalisés.

En collaboration avec Santé Canada et des chercheurs de l'extérieur, EC continue de faire des recherches et des évaluations scientifiques qui guident les politiques sur l'air pur et contribuent à constituer le bagage de connaissances à même lequel puiseront les programmes futurs de réduction des émissions et d'habilitation des citoyens.

En février 2001, le gouvernement a engagé 120 millions de dollars afin d'accélérer l'application et l'évolution du Programme de l'air pur. Par la suite, en avril 2001, Environnement Canada a annoncé le Plan intérimaire

concernant les matières particulaires et l’ozone, axé sur la réduction des émissions du secteur des transports et des secteurs industriels; il est appuyé par des améliorations de la surveillance et de la communication de la qualité de l’air aux Canadiens.

Niveaux d’ozone troposphérique, villes choisies, Canada, 1998-2000



Note : Tendances composites basées sur la quatrième plus haute mesure de l’ozone maximal quotidien sur 8 heures; la norme pancanadienne pour l’ozone troposphérique est de 65 ppb.

Source : Réseau canadien de surveillance de la pollution atmosphérique, 2002.

Réduction des émissions de benzène

Les standards pancanadiens sur le benzène constituent un important exemple de réussite pour le CCME. Le rapport d’étape national montre que les émissions totales de benzène dans les secteurs mesurés étaient d’environ 39 % de moins en 1999 qu’en 1995, soit un résultat bien inférieur à la baisse de 30 % prévue pour la phase I. En fait, l’objectif de la phase 2 pour 2010 a presque été atteint (près de neuf ans avant la date cible). Mieux encore, la surveillance du RNSPA a révélé une baisse moyenne de 30 % des niveaux ambiants de benzène dans les 16 plus grands centres urbains du Canada.



Véhicules, moteurs et carburants – réduction des émissions

Les transports représentent le plus grand des facteurs qui sont à l’origine du problème de la pollution de l’air au Canada. De plus, les véhicules routiers produisent une grande partie des émissions qui contribuent à la formation du smog.

En 2001, le gouvernement a engagé 48,4 millions de dollars pour 2001-2002 à 2004-2005, afin d’entreprendre des initiatives destinées à réduire les émissions du secteur des transports. Le plan du gouvernement a été élaboré après d’intenses consultations auprès des gouvernements

provinciaux et territoriaux, des organismes environnementaux et de la santé, ainsi que des représentants du secteur de l’automobile et des carburants. Le Programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants, publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 17 février 2001, expose le plan d’action complet du gouvernement, sur une période de dix ans (règlements, lignes directrices, études), en ce qui concerne les véhicules routiers et les moteurs, l’inspection des véhicules tout terrain et leur entretien, les véhicules et les moteurs hors route, l’essence et le carburant diesel.



Réalisations

En 2001-2002, le gouvernement a pris des mesures importantes pour rendre les transports routiers moins polluants pour les Canadiens. En association avec des intervenants, le Ministère a ajouté à son actif deux grandes réalisations, soit l’élaboration et la publication d’un projet de règlement qui fixe de nouvelles normes d’émissions pour les véhicules et les moteurs routiers et d’un second projet de règlement qui limite la teneur en soufre du carburant diesel routier à 15 parties par million (ppm).

Véhicules et moteurs

En 2001-2002, le Ministère a élaboré un projet de *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, en vertu de la LCPE (1999), de façon à rendre les normes d’émissions canadiennes pour les véhicules et les moteurs routiers compatibles avec celles de l’Environmental Protection Agency des États-Unis, généralement reconnues comme les normes nationales les plus sévères au monde. À compter des modèles de l’année 2004, le règlement proposé introduira des normes d’émissions plus sévères pour les véhicules et les moteurs routiers et s’appliquera aux véhicules légers (automobiles), aux véhicules utilitaires (p. ex. mini-fourgonnettes, camionnettes, véhicules loisir travail), aux véhicules utilitaires lourds (autobus et camions), aux moteurs de grosses cylindrées et aux motocyclettes. Le projet de règlement a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 30 mars 2002 et devrait être achevé à l’automne 2002.

Entre-temps, un protocole d’entente a été signé par Environnement Canada, l’Association canadienne des constructeurs de véhicules, l’Association des fabricants internationaux d’automobiles du Canada et les sociétés membres de ces associations, en juin 2001. Le protocole officialise l’engagement de l’industrie à mettre en marché au Canada les mêmes véhicules à faibles émissions qu’aux États-Unis pour les modèles des années 2001 à 2003.

Plan d'action ministériel régional contre le smog

Le gouvernement fédéral s'efforce de réduire les émissions de précurseurs du smog dans le cadre de ses activités grâce au Plan d'action ministériel contre le smog. Dans la Région de l'Ontario, le Plan d'action est un programme conjoint d'Environnement Canada, de Santé Canada et de Travaux publics Canada, qui est offert aux 28 ministères et organismes fédéraux qui y ont des activités.

En 2001, le Plan d'action a été lancé en tant que projet pilote aux installations de Downsview de la Région de l'Ontario. Une vingtaine d'alertes au smog ont été communiquées au personnel en 2001-2002. Au moyen de deux sondages, on a demandé aux membres du personnel s'ils avaient modifié leur routine ou pris des mesures particulières pour réduire le smog et la pollution de l'air. D'après les résultats préliminaires, 58 % des répondants ont eu recours à d'autres modes de transport comme le covoiturage; 72 % ont évité les petits moteurs à essence telles des tondeuses et des souffleuses à feuilles; 59 % ont cessé d'utiliser des solvants et des pesticides; et 27 % ont évité de faire le plein de leur voiture entre 8 h et 20 h, les jours de smog. Les mesures prises par le personnel des installations de Downsview, à l'été 2001, ont entraîné une réduction d'environ 5 800 kg de polluants.

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada a élaboré un guide d'intervention fédéral et une trousse sur le smog afin d'aider les coordonnateurs du Plan d'action à le mettre en œuvre. Un dossier d'information et une affiche sur le Plan d'action ont été préparés pour servir d'outil de sensibilisation à tous les ministères fédéraux du sud de l'Ontario. D'autres ministères fédéraux ayant des activités en dehors de la région de Toronto ont manifesté leur intérêt pour le Plan d'action lorsqu'il sera étendu à tout le sud de l'Ontario.

Les autres réalisations comprennent :

- un document de discussion préliminaire sur le projet de *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors-route à allumage par bougie* a été publié en vue des consultations publiques en juillet 2002. Ce règlement établirait des normes d'émissions pour les moteurs à essence;
- des travaux sont en cours en vue d'élaborer un nouveau code de pratique pour les inspections de véhicules tout terrain et pour les programmes d'entretien (automne 2002);
- des modifications apportées à la LCPE (1999) afin d'y inclure l'autorisation de réglementer les petits moteurs marins comme ceux qui sont utilisés dans les hors-bord et les motomarines (novembre 2001);
- des travaux en vue d'élaborer un nouveau règlement sur les émissions des moteurs non routiers, compatible avec les normes américaines relatives aux moteurs utilitaires à essence (p. ex. souffleuses à neige, génératrices portatives, tondeuses), les moteurs diesel comme ceux qui sont utilisés dans l'équipement de construction et le matériel agricole, ainsi que les moteurs d'embarcations de plaisance.

Carburants

L'élaboration de toute politique efficace de réduction des émissions doit traiter les véhicules, les moteurs et les carburants comme un système intégré. Par exemple, un règlement sur l'essence a été adopté pour s'assurer que la teneur en soufre des carburants ne nuit pas à l'efficacité des technologies perfectionnées de réduction des émissions des véhicules et des moteurs, nécessaires pour respecter les normes sévères relatives aux émissions de véhicules.

Le projet de *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel* a été élaboré et publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, en décembre 2001. Ce règlement, qui limitera la teneur en soufre du diesel destiné aux véhicules routiers à 15 ppm, entrera en vigueur en 2006 (un an plus tard dans les régions de l'Arctique). Il vient compléter le *Règlement sur le soufre dans l'essence* publié en 1999, qui restreint la teneur moyenne en soufre à moins de 30 ppm dans tout le Canada d'ici 2005.



Répercussions et avantages

Les normes sévères proposées dans le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* réduiront les niveaux autorisés d'émissions qui contribuent au smog de la plupart des nouveaux véhicules et des moteurs d'environ 90 % par rapport aux limites actuelles. Quant au projet de *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*, il réduira la teneur en soufre du carburant diesel routier d'environ 95 % en 2006.

D'ici 2020, on s'attend à ce que le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, associé au *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*, entraîne les réductions d'émissions suivantes dans les parcs de véhicules routiers en usage : NO_x (74 %), COV (14 %), CO (6 %) et P₁₀ (64 %), par rapport aux réductions déjà réalisées par les règlements et les programmes actuels. Ces réductions auront des avantages substantiels sur la santé des Canadiens à divers niveaux, tels que la diminution des décès prématurés, des maladies respiratoires chez les enfants et des journées de symptômes d'asthme.

L'application de technologies améliorées de réduction des émissions aux nouveaux véhicules routiers et à leurs moteurs, qui contribuera au respect de normes plus sévères sur les émissions, réduira aussi les émissions de benzène, de buta-1,3-diène, d'acétaldéhyde et d'acroléine, qui figurent tous sur la liste des substances toxiques de la LCPE (1999). La formaldéhyde, qu'on a proposé d'ajouter à la liste des substances toxiques de la LCPE (1999), diminuera également.



Prochaines étapes / défis à relever

Au cours de l'année qui vient, Environnement Canada a l'intention :

- de terminer le projet de *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*;
 - de lancer un processus de réduction de la teneur en soufre du mazout, en vue d'établir des exigences compatibles avec celles de l'Union européenne, d'ici 2008;
 - de proposer officiellement le *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors-route à allumage par bougie* dans la *Gazette du Canada*, Partie I;
 - de publier un document de discussion sur le projet de *Règlement sur les émissions des moteurs diesel non routiers* pour consultation publique.
- ■ Pour accéder à l'avis d'intention sur le programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants, consultez : www.ec.gc.ca/ceparegistry/documents/notices/g1-13507_n1.pdf
 - ■ Pour plus de précisions au sujet des divers règlements, consultez : www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/regulations/default.cfm



Stratégies de réduction des émissions de polluants multiples

En juin 2000, les ministres du CCME (à l'exclusion de celui du Québec) sont convenus de mettre en œuvre une série de mesures initiales conjointes lorsqu'ils ont signé *les standards pancanadiens sur les particules et sur l'ozone troposphérique*². Les mesures initiales conjointes comprennent l'élaboration de stratégies de réduction des émissions de polluants multiples (SREPM) dans sept secteurs industriels clés.

Secteurs industriels des SREPP

- centrales électriques;
- fonderies de métaux communs;
- fer et acier;
- centrales à béton;
- centrales d'enrobage;
- fabriques de pâtes et papiers;
- usines de bois d'œuvre et produits ligneux apparentés.

Les secteurs industriels ont été sélectionnés selon qu'ils représentaient des sources importantes d'émissions directes de particules fines et de précurseurs de particules et

² Des mesures semblables sont prises avec le Québec afin d'assurer un niveau de protection correspondant à celui des autres secteurs de compétence.

d'ozone, qu'ils étaient communs à plusieurs secteurs de compétence et qu'ils pouvaient bénéficier d'une démarche à plusieurs polluants. On s'attendait aussi à ce que des mesures efficaces puissent être prises à court terme (p. ex. d'ici 2005, lorsque les mesures initiales conjointes arriveront à terme) pour ces secteurs.

Chaque SREPM fournira un aperçu national des plans de réduction des émissions pour chacun des secteurs visés; elle sera élaborée en fonction des plans du secteur de compétence pour les particules et l'ozone et de l'analyse nationale des polluants multiples. Ces stratégies tiendront non seulement compte des polluants qui contribuent aux particules et à l'ozone, mais aussi des mesures visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) et d'autres polluants atmosphériques (p. ex. le mercure).

Le processus de SREPM comprend trois activités :

- *L'analyse nationale des émissions de polluants multiples* : Pour chaque secteur, un rapport national d'analyse des émissions de polluants multiples ou un rapport sur les fondements de l'analyse de réduction des émissions de polluants multiples (FAREPM) sera produit; il servira de ressources aux secteurs de compétence pour étayer les plans de mise en œuvre leur permettant de respecter les standards pancanadiens sur les particules et l'ozone. Il fournira une analyse de base du secteur et comprendra des études de faisabilité technique sur les options et les coûts de réduction, les normes d'émissions, les pratiques exemplaires de gestion et une analyse de la concurrence et des moyens d'action (pour le secteur de l'électricité seulement).
- *Forum de partage et de coordination de l'information* : Les secteurs de compétence partageront l'information sur les mesures sectorielles proposées dans différentes parties du pays et disposeront d'une tribune pour l'examen des instruments d'intervention fédéraux dans un secteur donné (p. ex. lignes directrices, codes de pratique).
- *Synthèse sectorielle nationale* : Selon les mesures établies dans les plans gouvernementaux et l'information obtenue grâce aux analyses nationales de plusieurs polluants, il est alors possible de préparer une vue d'ensemble du secteur à l'échelle nationale.



Réalisations

En 2001-2002, le CCME a mis l'accent sur l'élaboration de rapports sur les FAREPP. Sous la direction de groupes consultatifs techniques, des rapports d'analyse de plusieurs polluants ont été entrepris pour chacun des sept secteurs. Ainsi, pour le secteur de l'électricité, un guide sur l'assainissement de l'air a été utilisé comme point de départ

d'un atelier national réunissant les divers intervenants, afin d'obtenir leurs points de vue. Pour chacun des six autres secteurs, les rapports préliminaires sur les FAREPM sont presque terminés et devraient être achevés à l'automne 2002.

Répercussions et avantages

En abordant les enjeux environnementaux du point de vue des polluants multiples, il est possible d'élaborer des solutions intégrées aux problèmes du smog, des pluies acides, des rejets de substances toxiques et des changements climatiques. On s'attend à ce que l'analyse contenue dans le guide d'assainissement de l'air de la SREPM pour l'électricité et les six autres rapports sur les FAREPM puissent étayer les mesures sectorielles de réduction des émissions prévues dans les différents plans de mise en œuvre des gouvernements en vue de respecter les standards pancanadiens pour les particules et l'ozone.

Un des avantages importants du processus de SREPM est de donner la possibilité de créer des partenariats et d'amorcer un dialogue avec tous les niveaux de gouvernement, l'industrie, les organismes d'intérêt public et d'autres intervenants du pays, et de définir les meilleures pratiques et techniques dans les secteurs choisis.

Prochaines étapes / défis à relever

La première étape du processus de SREPM (analyse nationale de plusieurs polluants) est presque terminée. Les deux prochaines étapes consistent à mettre l'information en commun et à préparer les synthèses nationales. Au cours de ces étapes, le CCME favorisera la coordination et le partage de l'information entre les secteurs de compétence au fur et à mesure que les gouvernements élaboreront leur plan de mise en œuvre en vue de se conformer aux standards pancanadiens sur les particules et l'ozone.

Dans le secteur de l'électricité, Environnement Canada appuiera une étude visant à analyser les solutions et les coûts de toute une gamme de scénarios de réduction des émissions dans les cinq provinces qui sont les plus grandes productrices d'électricité à base de combustibles fossiles (Alberta, Saskatchewan, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse).

Pour les secteurs industriels non énergétiques, les rapports des FAREPM serviront à étayer la participation fédérale future. Il pourrait s'agir de l'intégration de normes sur les émissions dans des codes de pratiques écologiques et d'autres initiatives de gestion des substances toxiques entreprises en vertu de la LCPE (1999).

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de la démarche des SREPM du CCME en vue de soutenir les standards pancanadiens, consultez : www.ccme.ca/assets/pdf/rvsvd_mers_update_f.pdf



■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Surveillance et compte rendu – consolidation du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique

Créé en 1969, le RNSPA est un programme coopératif des gouvernements fédéral et provinciaux qui vise à surveiller et à évaluer la qualité de l'air ambiant.

Le RNSPA est principalement un réseau urbain et, avant les investissements de 2001-2002, comprenait 239 stations de contrôle dans 136 municipalités.

Les stations de contrôle sont exploitées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les données ainsi recueillies, de même que celles d'autres stations sont communiquées à Environnement Canada. Le Ministère diffuse ensuite ces données aux provinces et aux organismes partenaires des États-Unis. En outre, Environnement Canada doit fournir la plus grande partie des fonds pour l'équipement de chacune des stations et administrer les éléments du programme d'assurance de la qualité, y compris les critères de sélection des emplacements, l'étalonnage des instruments et la validation des données.

Au total, 22 millions de dollars, répartis sur une période de quatre ans, seront investis dans les infrastructures du RNSPA, dans différentes améliorations aux protocoles, aux techniques et à l'équipement de mesure et dans le soutien du Programme national de prévisions de la qualité de l'air (PQA)³.

■ ■ ■ Pour une description du rendement, consultez la section 3.3.1 (Améliorer la capacité de la société) – Connaissances et sensibilisation aux dangers : Évolution des prévisions de la qualité de l'air.



Réalisations

La prise de conscience, au cours des dernières années, de l'importance de mesurer les répercussions sur la santé et l'environnement des polluants atmosphériques fait ressortir la nécessité d'avoir un solide réseau de surveillance de la qualité de l'air, à l'échelle du continent.

Mises à niveau du réseau

Environ la moitié de l'investissement dans le RNSPA (11 millions de dollars sur une période de quatre ans) doit permettre d'améliorer les infrastructures matérielles. Ces investissements serviront donc :

- à ajouter de nouveaux instruments aux stations existantes pour mesurer de nouveaux éléments d'intérêt, comme les particules;
- à mettre à niveau les infrastructures aux stations existantes et à remplacer le matériel désuet, au besoin;

³ Environnement Canada a un autre réseau, le RCEPA, un réseau rural de 24 stations de contrôle. Au total, sept millions de dollars seront investis dans le cadre du plan intérimaire sur les particules et l'ozone.

- à élargir le réseau en ajoutant 20 nouvelles stations (par rapport aux dix définies au cours des consultations des provinces et des territoires).

Une grande partie du matériel acquis permettra de répondre aux besoins particuliers de surveillance de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis et des standards pancanadiens sur les particules et l'ozone. Le reste servira à remplacer du matériel de surveillance existant pour la mesure des polluants-critères qui sont utilisés par les provinces pour communiquer quotidiennement les indices de qualité de l'air. Les mises à niveau ont commencé en 2001-2002 et se poursuivront au cours des trois prochaines années.

Gestion du réseau

Environnement Canada travaille en étroite collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux qui participent au RNSPA. Afin de donner suite à une recommandation du Commissaire à l'environnement et au développement durable, on a décidé d'officialiser ces relations et établi des protocoles d'entente entre Environnement Canada et chaque gouvernement. À bien des égards, les protocoles documentent les principes et les dispositions qui ont évolué au cours des 30 années précédentes. Ils précisent les principes de travail coopératif et les priorités du réseau et assurent à Environnement Canada un accès continu aux données recueillies par les provinces et les territoires. On s'attend à ce que les protocoles soient signés au début de l'automne 2002.

Répercussions et avantages

L'amélioration des infrastructures, l'expansion du réseau et les protocoles de mesure des nouveaux polluants permettront de s'assurer que le RNSPA fournit les données requises pour :

- *Mesurer les progrès par rapport à nos engagements nationaux et internationaux* : Le réseau doit continuer de respecter les exigences de surveillance de l'Annexe sur l'ozone et des standards pancanadiens sur les particules et l'ozone. La consolidation du réseau a contribué à l'amélioration de la caractérisation des précurseurs du smog.
- *Prendre des décisions stratégiques mieux éclairées* : Des mesures fiables, complètes, en temps opportun de la qualité de l'air permettent aux décideurs d'entreprendre des analyses régionales et d'élaborer des positions de principe.
- *Améliorer les alertes concernant la qualité de l'air destinées aux Canadiens* : Plus de la moitié de tous les Canadiens vivent dans des régions où l'ozone

troposphérique peut atteindre des niveaux élevés pendant l'été et le niveau de particules en suspension dans chaque centre urbain est suffisamment élevé pour avoir des répercussions sur la santé. Des alertes et des avis peuvent être communiqués aux Canadiens grâce aux données du RNSPA.

À long terme, les données sur la qualité de l'air recueillies par le Réseau forment la base de l'évaluation de nos stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique, définissent les tendances de la qualité de l'air urbain et permettent de déceler les problèmes de pollution atmosphérique émergents. La planification de l'utilisation des terres, la conception des systèmes de transport en commun, la revitalisation des centres urbains et plusieurs autres décisions relatives au développement dépendent aussi de données précises sur la qualité de l'air.

Inventaire national des rejets de polluants

En 2002, l'INRP sera élargi de manière à inclure les principaux contaminants atmosphériques (PCA). Les nouveaux contaminants visés sont les NOx, les COV, les oxydes de soufre (SOx), les particules et le monoxyde de carbone.

Environnement Canada réalise des travaux de R-D afin de mettre au point des méthodes acceptables de mesure de ces nouveaux contaminants.

Prochaines étapes / défis à relever

L'application des plans de mise à niveau du Réseau se poursuivra, grâce à des investissements d'environ 2,3 millions de dollars au cours de chacune des trois prochaines années. Vers la fin du plan de quatre ans, l'accent sera reporté vers l'amélioration des travaux en laboratoire en vue d'accroître le nombre d'échantillons qui peuvent être analysés et d'élaborer de nouveaux protocoles et de nouvelles méthodes pour augmenter le nombre de catégories de polluants pouvant être mesurés.

- Consultez la description du rendement à la section 3.3.1 (Améliorer la capacité de la société) – Connaissances et sensibilisation aux dangers : Évolution des prévisions de la qualité de l'air.
- Pour plus de précisions au sujet du RNSPA, consultez : www.msc-smc.ec.gc.ca/NAtChem/particles/n_naps_f.html?
- Pour obtenir des données nationales sur la qualité de l'air, consultez : www.etcentre.org/naps
- Pendant la saison de smog (de mai à septembre), consultez les cartes de l'ozone troposphérique pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Québec à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/air/ozone-maps_f.shtml

3.1.2 Résultat à long terme : Substances toxiques

Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque

Le problème des substances toxiques est complexe pour plusieurs raisons. Certaines substances sont en elles-mêmes préoccupantes; d'autres font partie intégrante de grands problèmes environnementaux et de santé comme le smog urbain, la qualité de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la contamination de l'Arctique. Elles peuvent être rejetées à partir de sources « ponctuelles » (p. ex. des usines précises) et « non ponctuelles » (p. ex. les gaz d'échappement des voitures). Bon nombre d'entre elles pénètrent dans l'environnement à partir de sources locales, mais plusieurs proviennent d'au-delà des frontières du Canada. Certaines substances se trouvent naturellement dans l'environnement (p. ex. les métaux lourds) ou sont libérées au cours de processus naturels, mais aussi d'activités humaines.

Cadre de rendement

Le but général du résultat relatif aux « substances toxiques » est de prévenir ou de réduire les menaces que posent pour la santé environnementale et humaine les substances toxiques et autres substances préoccupantes. Pour ce faire, des mesures de gestion doivent être prises dans les trois domaines d'intérêt suivants :

- Substances existantes – les Canadiens doivent comprendre les répercussions négatives sur la santé environnementale et humaine des substances préoccupantes existantes, et doivent les prévenir ou les atténuer;
- Nouvelles substances – les Canadiens doivent comprendre les répercussions négatives sur la santé environnementale et humaine des substances préoccupantes et des activités nouvelles et doivent les prévenir;
- Substances persistantes, bioaccumulables, toxiques (PBT) – les substances PBT sont quasi-éliminées.

Le tableau qui suit présente ces domaines d'intérêt, ainsi que les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme et les cibles, et les engagements connexes pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SAIN (suite)

Résultat à long terme : Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles
Domaine d'intérêt 6 : Substances existantes – compte rendu détaillé pour la période de planification.	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques des substances déjà sur le marché. 	<p>Indicateur : Définition de la toxicité en vertu de la LCPE (1999).</p> <p>Cible : Répartir, par catégorie, d'ici l'an 2006, les quelque 23 000 substances sur la Liste intérieure des substances (conjointement avec Santé Canada).</p> <p>Cible : Procéder à une évaluation préalable sur le niveau de risque des substances définies comme persistantes et présentant une toxicité intrinsèque, ou bioaccumulables et présentant une toxicité intrinsèque, d'une manière qui permet de s'assurer que les ressources suffisantes sont affectées aux priorités d'évaluation.</p> <p>Cible : Évaluation d'autres substances préoccupantes récemment interdites ou restreintes largement par une autre instance nationale ou internationale.</p>
	<p>✓ Évaluation du risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier une déclaration des ministres d'Environnement Canada et de Santé Canada dans la <i>Gazette du Canada</i> recommandant au gouverneur en conseil d'ajouter plusieurs substances à la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE (1999). À la suite de cette publication, les ministres ont deux ans pour proposer un règlement ou un instrument quelconque pour la prévention ou la limitation de l'utilisation de ces substances et 18 mois de plus pour terminer leur plan et le publier dans la <i>Gazette du Canada</i>.

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
<ul style="list-style-type: none"> Mesures de gestion du risque pour les sources les plus préoccupantes de substances ajoutées à la liste de substances toxiques (annexe 1 de la LCPE (1999)). 	<p>Indicateur : Des mesures préventives et de contrôle sont en place pour les usages et les rejets nationaux de substances toxiques.</p> <p>Cible : Chaque année, on s'attend à ce 10 à 20 substances soient déclarées toxiques en vertu de la LCPE (1999).</p>	<p>✓ Matières dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprévues – attaques terroristes du 11 septembre. Collaborer avec les provinces à mettre à jour les normes et les pratiques afin de s'assurer que les mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux se font d'une manière respectueuse de l'environnement. <p>Les cokeries de Sydney</p> <p>Négocier un deuxième accord de partage des coûts pour la prochaine étape de remise en état des mares de goudron et des cokeries de Sydney d'ici 2002-2003. Tirer parti des progrès réalisés en vertu de l'accord actuel pour jeter les bases de la remise en état de ces secteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger le public grâce à la sécurité du site, à l'établissement d'une capacité d'intervention en cas d'urgence, à la mise en œuvre d'une zone de séparation autour des activités des projets, et par l'amélioration des connaissances grâce aux études et aux évaluations des lieux. Stabiliser des lieux en vue de la remise en état par la construction d'un intercepteur d'égouts collecteurs et la gestion du lixiviat de décharge. Démolir ou éliminer les structures contaminées et une cellule de goudron, retirant effectivement plus de 25 000 tonnes de goudron contaminé et plus de 4,6 millions de litres de liquides et de boues contaminées. Mettre en œuvre un programme de démonstration de technologie afin de déterminer les technologies de remise en état les mieux appropriées et mettre l'information à la disposition de la collectivité afin de faciliter le dialogue au sujet d'une solution acceptable pour les lieux contaminés.
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'efficacité des mécanismes de gestion des risques.* 	<p>Indicateur : Conformité accrue aux règlements.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>✓ Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> Ciblée sur la gestion des substances toxiques en transition et les LSIP 1 et 2 au moyen de nouveaux outils de gestion des risques au besoin.
<p>Domaine d'intérêt 7 : Nouvelles substances – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Définir et mettre en œuvre des mesures de gestion. 	<p>Indicateur : Toutes les substances déclarées ont été évaluées, et les conditions ou autres contrôles ont été établies dans les délais réglementaires pour toutes les substances qu'on croit être toxiques.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>Déclaration des nouvelles substances</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer environ 1 300 déclarations de nouvelles substances en 2001-2002.
<ul style="list-style-type: none"> Travailler à préparer la décision de ratification du protocole sur la biosécurité. 	<p>Indicateur et cible : En préparation.</p>	<p>Protocole sur la biosécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
<ul style="list-style-type: none"> Donner des conseils sur les évaluations environnementales des politiques, des plans, des programmes et des projets. 	<p>Indicateur et cible : À déterminer.</p>	<p>Évaluations environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.

Domaine d'intérêt 8 : Substances toxiques persistantes et bioaccumulables (PBT) – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Travailler à la quasi-élimination des rejets de substances PBT dans l'environnement. 	<p>Indicateur : Instruments de prévention ou de contrôle en place pour les substances PBT.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>Élimination des rejets de substances PBT dans l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Soumettre aux ministres fédéral et provinciaux de l'environnement, en vue d'obtenir leur signature en avril-mai 2001, des standards pancanadiens sur les produits du mercure, les hydrocarbures, les dioxines et les furannes. Approuver les standards pancanadiens (finals) sur le benzène d'ici la fin de 2001.
--	---	--

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Cible ou initiative de la Stratégie de développement durable.

Domaine d'intérêt 6 – Substances existantes

Définition de la question

La Liste intérieure des substances (LIS) est un inventaire d'environ 23 000 substances produites, importées ou utilisées au Canada à l'échelle commerciale. Le programme des substances existantes évalue non seulement les substances qui figurent sur la LIS, mais d'autres produits comme les substances non commerciales, les sous-produits de la fabrication, les effluents et les émissions. La plupart de ces substances ne sont pas considérées comme représentant un risque pour la santé humaine ou l'écosystème. Cependant, certaines sont toxiques, selon la définition de la LCPE (1999).

Au cours des vingt dernières années, les scientifiques ont beaucoup appris à propos des effets nocifs des substances toxiques. Certaines substances sont transportées sur de grandes distances dans l'air ou dans l'eau, d'autres persistent dans l'environnement et, bien qu'elles soient présentes en quantités à peine décelables, elles peuvent avoir des effets négatifs sur de nombreuses espèces et sur l'écosystème. Elles peuvent s'accumuler dans les tissus d'espèces aquatiques et d'animaux qu'un grand nombre de Canadiens consomment. Certains peuples autochtones, inuits et d'autres groupes dont l'alimentation repose largement sur ces espèces, sont particulièrement vulnérables. Tandis que tous les Canadiens soient susceptibles d'être touchés par les substances toxiques, les jeunes enfants et les personnes âgées sont ceux qui courent les plus grands risques.

Il faut aussi tenir compte des conséquences économiques du rejet de substances toxiques dans l'environnement : les coûts et les responsabilités associés aux mesures

d'atténuation et à l'élimination des déchets imposent un fardeau économique substantiel aux Canadiens.

Que faisons-nous?

Environnement et Santé Canada doivent déterminer si les substances posent un risque pour la santé environnementale et humaine et, dans l'affirmative, s'assurer que des mesures de gestion sont mises en place. La LCPE (1999) exige le classement par catégorie de toutes les substances (produits chimiques, polymères, substances biologiques) qui figurent sur la LIS d'ici septembre 2006. Cette catégorisation nécessite l'examen de 23 000 substances et la détermination de celles qui sont persistantes ou bioaccumulables et dont la toxicité est inhérente ou de celles qui posent le plus de risques pour l'exposition humaine (responsabilité de Santé Canada). Des évaluations de suivi sont réalisées au besoin⁴. Le Canada est le premier pays à entreprendre un examen aussi exhaustif. D'autres, notamment les États-Unis et les pays d'Europe, s'orientent dans la même direction.



Évaluation des risques

Environnement Canada a mis au point une démarche systématique pour classer et évaluer les substances de façon à minimiser les risques potentiels, pour la santé et l'environnement, que courent les Canadiens. Toute substance classée par les scientifiques d'Environnement Canada comme étant persistante ou bioaccumulable et dont

⁴ En plus de la LIS, Environnement Canada et Santé Canada doivent aussi examiner toutes les nouvelles substances. Le Ministère reçoit actuellement environ 1 000 déclarations de nouvelles substances par année. Ce nombre devrait augmenter avec la croissance dans le secteur des produits biotechnologiques.

la toxicité est inhérente doit ensuite faire l'objet d'une évaluation préalable afin de déterminer si elle doit être placée sur la liste des substances toxiques selon les critères de la LCPE (1999).

L'évaluation préalable peut donner trois résultats :

1) aucune mesure requise en vertu de ce programme si la substance ne pose aucun risque pour l'environnement ou la santé humaine; 2) addition recommandée à l'annexe 1, Liste des substances toxiques; 3) addition recommandée à la Liste des substances d'intérêt prioritaire de la LCPE (1999).

Pour chaque substance toxique, Environnement Canada élabore une stratégie de gestion des risques (qui peut comprendre des règlements, des lignes directrices, des plans de prévention de la pollution, des ententes sur la performance environnementale et d'autres mesures) afin de minimiser les répercussions sur la santé et l'environnement.



Réalisations

En 2001-2002, le Ministère a continué de jeter les bases (démarches, méthodologies, critères et outils) de l'évaluation de toutes les substances utilisées au Canada. Voici les grandes réalisations et les principaux jalons franchis :

- En 1995, 25 substances, dont différents produits chimiques, mélanges et effluents, ont été placées sur la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP2). Environnement Canada a terminé le processus d'évaluation des risques des substances d'intérêt prioritaire, d'une durée de cinq ans; il en est résulté la proposition de classement de 18 substances comme étant « toxiques aux termes de la LCPE (1999) ». En 2001-2002, Environnement Canada :
 - a ajouté cinq substances de la LSIP à la liste des substances toxiques : les particules respirables inférieures ou égales à 10 microns (P_{10}), l'acétaldéhyde, l'acroléine, l'acrylonitrile et le buta-1,3-diène;
 - a publié les décisions finales du Ministre dans la *Gazette du Canada* indiquant que huit substances additionnelles de la LSIP avaient été jugées toxiques et qu'on se proposait de les ajouter à la liste des substances toxiques : l'ammoniaque, les effluents des usines de textile, le nonylphénol et ses dérivés éthoxylés (NPE), les chloramines inorganiques, les sels de voirie, l'oxyde d'éthylène, le formaldéhyde et le diméthylnitrosamine.
- Le processus de la LSIP2 étant terminé, le Ministère a adopté une nouvelle méthode d'évaluation préalable, plus simple. En effet, le processus d'évaluation préalable des risques sera établi à partir des leçons tirées des

évaluations de la LSIP2 et sera appliqué aux évaluations de substances correspondant aux critères de substances persistantes ou bioaccumulables et dont la toxicité est inhérente. Si l'évaluation révèle que la substance est toxique, son addition à la liste des substances toxiques sera directement proposée en vue de l'établissement d'un règlement ou la prise d'autres mesures. Si, à la suite de l'évaluation, d'autres travaux s'avèrent nécessaires pour déterminer de manière approfondie les risques associés au rejet de la substance, celle-ci sera ajoutée à la LSIP en vue d'une évaluation prioritaire de toxicité.

Évaluation et gestion des substances toxiques

Les NPE sont des produits chimiques à grand volume qu'on retrouve dans divers produits, comme les détergents, les émulsifiants, les agents mouillants et les agents dispersants. Puisqu'ils figuraient sur la LSIP2, ils ont été soumis à une évaluation approfondie des risques. Après des consultations publiques, le ministre de la Santé et le ministre de l'Environnement sont convenus, le 23 juin 2001, de proposer leur addition à la liste des substances toxiques aux termes de la LCPE (1999) parce qu'ils sont considérés comme étant toxiques pour l'environnement. L'évaluation des risques a signalé la présence des NPE dans l'eau, dans les sédiments, dans les eaux usées, dans les boues (des effluents municipaux et industriels) et dans le sol. L'exposition aux NPE est à l'origine d'effets négatifs sévères sur des invertébrés, des poissons, des mammifères et des algues. Actuellement, des entretiens sont en cours avec divers intervenants au sujet d'une stratégie mise au point pour réduire et éliminer les risques causés par les NPE. Selon le rapport d'évaluation, les NPE entrent dans l'environnement canadien principalement par les rejets d'effluents industriels et d'eaux usées municipales. Par conséquent, la stratégie globale de gestion des risques ciblera quatre secteurs prioritaires : les produits contenant des NPE, le traitement des textiles, les effluents des eaux usées municipales et l'industrie des pâtes et papiers.

- Au printemps 2002, Environnement Canada a publié un guide pour la catégorisation des substances organiques de la Liste intérieure des substances en vue de solliciter les commentaires du public. Le document décrit la méthode et les critères utilisés pour catégoriser les 12 000 substances organiques environ de la LIS. Le Ministère a aussi établi des prévisions préliminaires pour le classement en substances persistantes ou bioaccumulables et dont la toxicité est inhérente des 12 000 substances organiques de la LIS.
- Afin d'acquérir de l'expérience de l'évaluation préalable des risques pour un grand volume de substances, on a entrepris un projet pilote portant sur 123 substances organiques. Un groupe consultatif technique, composé de spécialistes des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'industrie, d'organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG) et d'universités, travaillera à l'évaluation préalable de risques. Le résultat final, qui devrait être connu dans deux ans, sera utilisé pour peaufiner la méthode d'évaluation, les critères menant à

une évaluation approfondie et la méthode d'établissement des priorités d'évaluation.

Répercussions et avantages

La démarche et les méthodes d'évaluation du gouvernement permettront de s'assurer que les exigences de la LCPE (1999) sont entièrement respectées. Les activités mentionnées ci-dessus contribuent à cet objectif et :

- améliorent l'ouverture et la transparence, invitant des experts des universités, de l'industrie, du gouvernement et de groupes environnementaux à apporter leur contribution à tous les stades du processus d'évaluation des risques;
- augmentent l'étendue des connaissances, assurant la surveillance, les études scientifiques et les recherches nécessaires à l'exécution des évaluations;
- établissent la priorité des substances et simplifient le processus afin de favoriser une meilleure gestion du nombre croissant de substances;
- minimisent les risques pour l'environnement et la santé en déterminant et en évaluant les substances prioritaires;
- améliorent l'efficacité en sollicitant la participation des gestionnaires de risques de manière à éviter le plus possible le dédoublement des efforts d'évaluation et de gestion des risques.

Prochaines étapes / défis à relever

Les activités d'évaluation des risques en 2002-2003 continueront d'aider le gouvernement à atteindre les objectifs de la LCPE (1999). En particulier, le Ministère :

- élaborera des méthodes afin de catégoriser 2 500 produits inorganiques et 4 000 polymères figurant sur la LIS;
- publiera le guide technique de la méthode d'évaluation;
- terminera l'évaluation préalable des substances de deux catégories (les substances perfluoroalkyles et les ignifugeants bromés) ainsi que du ferrocyanure de sodium;
- publier des rapports de suivi pour 13 substances de la LSIP.

■ ■ ■ Consultez la description du rendement également à la section 3.2.1 (Substances existantes) – Gestion des risques : Outils innovateurs de gestion des risques environnementaux.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de l'évaluation des substances de la LIS, consultez : www.ec.gc.ca/substances/ese/fre/lis/dslprog.cfm

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de la liste des substances d'intérêt prioritaire, consultez : www.ec.gc.ca/substances/ese/fre/pesip/psap.cfm

■ ■ ■ Site Web de la LCPE (1999) : www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/default.cfm



Matières dangereuses : Protéger notre environnement et nos collectivités

Tandis qu'une part importante de l'attention des médias a surtout porté jusqu'ici sur les agents de guerre chimique, biologique et radiologique, les évaluations des menaces au Canada et aux États-Unis ont révélé que les substances dangereuses disponibles dans le commerce et les installations qui les fabriquent et les entreposent posent un risque beaucoup plus grand.

En vertu du programme de sécurité annoncé en décembre 2001, Environnement Canada a obtenu 20,5 millions de dollars, répartis sur une période de six ans, en vue de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer, notamment :

- la prévention des urgences environnementales, l'état de préparation, l'intervention et le rétablissement;
- les contrôles frontaliers pour garantir l'application des règlements limitant les importations et les exportations de substances dangereuses et pour améliorer le suivi des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.



Réalisations

Règlements sur les urgences environnementales

Environnement Canada a défini plusieurs domaines auxquels les pouvoirs législatifs conférés par la LCPE (1999) pourraient être appliqués afin d'accroître la sécurité au Canada :

- L'article 199 de la LCPE (1999) donne au Ministre le pouvoir d'exiger la préparation de plans d'intervention d'urgence environnementale dans les installations qui gèrent des substances toxiques.

Programme des urgences environnementales

Environnement Canada intervient activement pour faire face aux problèmes environnementaux que comportent les situations d'urgence. La mission du Programme des urgences environnementales consiste à réduire la fréquence, la gravité et les conséquences de ces situations, et le Ministère s'en acquitte en préconisant des mesures de prévention et de préparation, en fournissant des conseils en matière d'intervention et en améliorant les connaissances scientifiques et technologiques, tant au Canada qu'à l'étranger.

- L'article 200 de la LCPE (1999) accorde des pouvoirs de réglementation beaucoup plus vastes touchant une large gamme de substances qui ont des effets sur la santé ou l'environnement (c'est-à-dire qu'ils ne se limitent pas aux substances considérées comme étant toxiques aux termes de la LCPE [1999]). L'article 200 donne au Cabinet le pouvoir de prendre des règlements concernant la prévention, l'état de préparation, l'intervention et le rétablissement en cas d'urgence environnementale.

En vertu de l'article 200, Environnement Canada a proposé un *Règlement sur les urgences environnementales* selon lequel toute personne qui utilise ou entrepose une substance désignée, à des niveaux supérieurs à un seuil établi, doit déclarer à Environnement Canada le lieu et la quantité (dans les 90 jours), préparer un plan d'urgence environnementale (dans les six mois) et mettre à l'essai et en application le plan d'urgence environnementale (en deçà d'un an).

Fonds pour dommages à l'environnement

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE), créé par le Conseil du Trésor en 1995, sert de compte fiduciaire pour la gestion des fonds reçus en compensation de dommages à l'environnement. Les contributions au Fonds peuvent résulter d'ordonnances du tribunal, de sommes adjugées par la cour, de règlements à l'amiable, de paiements volontaires et d'autres montants accordés par divers fonds internationaux.

Lorsqu'un incident cause des dommages à l'environnement, le tribunal peut appuyer son jugement sur un certain nombre de lois, notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE [1999])*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM 1994)*, la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi sur la marine marchande du Canada* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRITA 1992)*, pour décider du montant que devront verser les parties responsables au FDE. Le montant ainsi adjugé sert à remettre en état l'environnement suite aux dommages causés et peut aussi servir à dissuader d'autres parties de causer des dommages à l'environnement dans l'avenir.

En décembre 2001, une session de consultation auprès d'intervenants multiples, réunissant une quarantaine de groupes, a été organisée afin d'étudier le projet de règlement. L'initiative a obtenu un appui général. Les participants sont en outre arrivés à un consensus sur l'utilisation de la liste des 177 substances et des seuils établis par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) de Montréal.

Le projet de *Règlement sur les urgences environnementales* a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 10 août 2002. Le règlement final est prévu pour le début de 2003.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des activités du Ministère en matière d'urgence environnementale, consultez : www.ec.gc.ca/ee-ue/main/main_f.cfm

Mouvement transfrontalier des substances dangereuses et des déchets

La LCPE (1999) interdit la production ou l'importation au Canada de certaines substances; elle les autorise par ailleurs pour d'autres, mais de façon limitée. Afin de mieux appliquer ces interdictions et limites, Environnement Canada a étendu son programme du renseignement de sécurité. De nouveaux fonds accordés dans le domaine

de la sécurité ont servi à doubler le nombre d'agents du renseignement dans tout le pays, à fournir du nouveau matériel de protection personnelle (par exemple des costumes pour protéger le personnel contre l'exposition à des agents biologiques ou à des produits chimiques dangereux) et à améliorer les programmes de formation des agents du renseignement et du personnel de l'application de la loi. Ces activités aideront aussi à accroître les échanges d'information avec nos partenaires du renseignement (par exemple la Gendarmerie Royale du Canada [GRC], les autorités portuaires, le Service canadien du renseignement de sécurité [SCRS], les corps policiers provinciaux) et à améliorer la détection des menaces possibles au Canada.

Afin d'améliorer le suivi et la vérification des expéditions de déchets dangereux en temps opportun, Environnement Canada collabore avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) à la mise en circulation de cartes à puce pour la déclaration et l'autorisation des expéditions. Un projet, prévu pour 2002-2003, prévoit la mise en œuvre complète de ce système à 30 postes de douane importants, à compter de 2003-2004.

- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.3.1 (Améliorer la capacité de la société) – Soutien de simulation numérique au nom des Canadiens.
- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de la Direction des mouvements transfrontières du Ministère et de ses activités, consultez : www.ec.gc.ca/tmb/fra/tmbhp_f.html

Une gestion des risques innovatrice — Enviroclub

Appuyée par Environnement Canada, Développement économique Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le Fonds d'action pour le changement climatique, l'initiative Enviroclub vise les petites et moyennes entreprises (PME). Elle comporte deux volets : l'exécution en usine de projets viables de prévention de la pollution et l'amélioration de la sensibilisation à l'écocoefficacité.

En 2001-2002, deux Enviroclubs ont été réalisés et ont permis à des PME du secteur de la fabrication du Saguenay-Lac Saint-Jean et du Centre du Québec d'améliorer leur performance environnementale tout en augmentant leur compétitivité.

Pour les 18 PME participantes, les résultats environnementaux comprenaient la réduction des gaz à effet de serre et des déchets dangereux. Les économies réalisées grâce à ces projets s'élèveront à quelque 1,5 million de dollars par année.



Gestion des risques : Outils innovateurs de gestion des risques environnementaux

Environnement Canada utilise une panoplie d'outils pour protéger l'environnement : règlements, lignes directrices, codes de pratique, instruments économiques, programmes de mesures et campagnes d'information. Les commentaires

des organismes environnementaux internationaux montrent que le Canada se classe aux premiers rangs relativement à l'application des programmes volontaires et des démarches de gestion innovatrices qui complètent les activités réglementaires traditionnelles.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a étendu et perfectionné l'utilisation de deux outils stratégiques novateurs : les ententes sur la performance environnementale (EPE) et le suivi des effets sur l'environnement (SEE).

a) *Ententes de performance environnementale (EPE)*

Les EPE sont des ententes volontaires négociées par l'industrie, les organismes gouvernementaux et les ONG en vue d'atteindre des résultats précis sur le plan de l'environnement. Le processus d'EPE peut permettre aux parties de définir et d'apporter des solutions à une gamme de problèmes environnementaux plus large qu'elles ne pourraient le faire avec les méthodes traditionnelles réglementaires, et de se pencher sur un éventail de substances nécessitant une attention, qui ne seraient pas autrement réglementées. Les mesures établies dans les ententes ne sont pas normatives et elles laissent aux entreprises la latitude nécessaire pour prendre elles-mêmes des mesures écologiques. Ce genre d'entente volontaire est utilisé de plus en plus couramment en Europe, au Japon et aux États-Unis.

Les EPE peuvent permettre de tirer des résultats clairs et mesurables de la gestion des substances toxiques, avec un fardeau administratif pourtant moindre que celui des règlements. Ainsi, les résultats sont obtenus plus rapidement et à un coût inférieur. Cependant, il importe de noter que les EPE ne remplacent pas le cadre réglementaire. En fait, les pouvoirs accordés en vertu de la LCPE (1999) fournissent la toile de fond réglementaire et réduisent les risques de non-conformité.



Réalisations

Cette année, trois EPE ont été conclues. Elles touchent de nombreuses installations et plusieurs secteurs industriels. Comme l'indiquait le Rapport sur le rendement du Ministère de l'année dernière, en juin 2001, un nouveau cadre stratégique a été approuvé par le Ministre pour les ententes sur la performance environnementale. En considérant les EPE comme un outil de gestion des risques, on a tenu compte des facteurs tels que la nature des risques à gérer et les antécédents de conformité et de performance environnementale des entreprises ou des secteurs visés. De plus, les entreprises et les secteurs doivent avoir

démontré une certaine expérience de l'application de codes volontaires.

Les EPE de 2001-2002 contenaient des engagements détaillés au sujet de l'air, de la qualité de l'eau, de la consommation d'énergie et de la gestion des déchets, ainsi que des engagements envers la collectivité. Les trois ententes conclues étaient les suivantes :

- Un protocole d'entente avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC) et Santé Canada, Industrie Canada, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario. L'objectif du protocole, qui remplace une entente antérieure signée en 1994, est de réduire le rejet des substances chimiques par des mesures volontaires dans le cadre du Programme de gestion responsable de l'ACFPC. Le protocole d'entente comprend une annexe établissant des échéances et des objectifs précis pour la réduction des rejets de COV. Un des aspects importants du protocole d'entente est la participation active d'ONG environnementaux, y compris Pollution Probe et STOP, ainsi que de deux membres du comité consultatif de l'ACFPC pour le Programme de gestion responsable.
- Une EPE conclue avec Dow Chemical concernant la production et la distribution de dichloro-1,2-éthane. En 1997, les rejets des installations de Dow représentaient environ 79 % des émissions de dichloro-1,2-éthane. L'EPE offre à l'entreprise la souplesse nécessaire pour déterminer les méthodes privilégiées en vue d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. Le Plan de gestion de l'environnement de l'EPE comprend des objectifs de réduction étalés sur cinq ans avec des jalons annuels basés sur des exigences de rendement équivalentes aux normes nationales de l'Environmental Protection Agency relatives aux émissions de polluants atmosphériques organiques dangereux.
- L'EPE concernant les fibres de céramique réfractaire. Cette entente prévoit l'établissement d'un programme de surveillance en vue de recueillir des données auprès des fabricants et transformateurs de céramique réfractaire. Le programme sera utilisé par les spécialistes de la santé et de l'environnement pour mieux évaluer les risques associés à cette substance.



Répercussions et avantages

Étant donné que la politique-cadre relative aux EPE a été publiée en juin 2001, il est trop tôt pour juger de son efficacité et des EPE qui en résultent. On s'attend à ce que le recours aux EPE s'intensifie à mesure que les résultats des ententes existantes seront évalués et démontreront qu'elles constituent une solution valable pour la gestion de l'environnement.



Prochaines étapes / défis à relever

D'autres ententes sont présentement à divers stades d'étude ou de préparation. Environnement Canada s'est engagé à négocier des EPE lorsqu'elles représentent un outil approprié et qu'elles offrent des possibilités d'obtenir des résultats importants, mesurables sur le plan de l'environnement, à un coût moindre.

- ■ ■ Consultez la politique-cadre relative aux ententes sur la performance environnementale à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/epa-epe/pol/fr/framework2.cfm
- ■ ■ Consultez le protocole d'entente avec l'ACFPC à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/epa-epe/ccpa-acfpc/fr/index.cfm
- ■ ■ Consultez l'EPE avec Dow Chemical à : www.ec.gc.ca/sop/download/dceMOU_f.pdf
- ■ ■ Consultez l'EPE en ce qui concerne la céramique réfractaire à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/sop/download/rcfmou_f.pdf

b) Amélioration de l'évaluation des répercussions environnementales des règlements sur l'industrie : suivi des effets environnementaux (SEE)

Le SEE est un outil scientifique qui permet d'évaluer les effets des effluents de sources industrielles ou autres sur le poisson, son habitat et les utilisations par l'homme des ressources halieutiques. L'information fournie par le SEE, ajoutée à différents facteurs sociaux, économiques et techniques, peut ensuite servir à évaluer l'efficacité des règlements et à protéger les milieux aquatiques de manière à assurer une bonne gestion, une bonne conservation et une bonne protection de ces milieux.

Au Canada, le SEE a d'abord été appliqué au secteur des pâtes et papiers. Depuis 1992, le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* (pris en vertu de la *Loi sur les Pêches*) exige que les fabriques entreprennent des études de SEE. Chaque fabrique doit établir un programme de surveillance individuel, fondé sur des exigences et des orientations nationales, ainsi que sur des conditions propres à l'emplacement. Le Règlement exige également que des études de SEE complètes soient réalisées tous les quatre ans – des rapports détaillés ont été présentés par chaque fabrique en 1996 et en 2000.

De plus, des stratégies de gestion des risques seront établies pour les substances ajoutées à la Liste des substances toxiques en 2001-2002, en collaboration avec l'industrie et d'autres intervenants. En 2001-2002, des stratégies de gestion des risques ont été élaborées en préparation des consultations sur les mesures proposées pour l'acrylonitrile, les effluents des usines de textile, le nonylphénol et ses dérivés éthoxylés et les sels de voirie. En outre, Environnement Canada a rédigé des documents de travail, qu'il a par la suite soumis à des consultations, définissant les exigences de planification de la prévention de la pollution pour l'acrylonitrile et le dichlorométhane.



Réalisations

Les principales réalisations en 2001-2002 englobent l'intégration des SEE au nouveau REMM pris en vertu de la *Loi sur les pêches*. Les exigences de SEE se fondent sur les recommandations consensuelles du Groupe de travail à intervenants multiples sur le SEE des mines de métaux qui comprenait une forte représentation de l'industrie.

Le programme de SEE des mines de métaux aidera à évaluer l'efficacité des technologies, des pratiques et des programmes actuels et futurs de réduction et de prévention de la pollution, au sein du secteur. Chaque exploitant de mine devra élaborer et appliquer un programme de SEE propre à l'emplacement, servant à surveiller les principaux composants de l'écosystème aquatique (le poisson et son habitat) et en communiquer les résultats.

Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)

Le nouveau REMM, qui entrera en vigueur en décembre 2002, remplace le *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* de 1977. Le REMM, élaboré après de nombreuses consultations étalées sur une période de six ans, constitue l'une des normes nationales les plus exhaustives et les plus sévères en ce qui concerne les effluents miniers dans le monde entier.

Les exigences du nouveau Règlement sont plus précises que celles du précédent et s'appliquent à toutes les mines de métaux canadiennes (environ une centaine) en exploitation dans sept provinces et trois territoires. Le Règlement comporte aussi :

- des normes de qualité de l'effluent plus sévères et plus complètes basées sur les meilleures technologies existantes d'application rentable (MTEAR);
- l'interdiction de rejeter des effluents extrêmement létaux pour la truite arc-en-ciel;
- l'obligation pour toutes les mines d'avoir un programme complet de SEE.

Le Règlement exigera de nouveaux investissements en technologie de protection de l'environnement. En assujettissant toutes les exploitations minières aux mêmes normes, le Règlement mettra tous les membres de l'industrie sur un pied d'égalité quant au rendement environnemental prévu. La mise en œuvre des MTEAR augmentera le confinement et la diminution des rejets de polluants, diminuera la toxicité de l'effluent, accroîtra la surveillance et le compte rendu, améliorera la protection du milieu aquatique et constituera une preuve mondiale de leadership en matière de pratiques et de technologies environnementales dans le secteur minier.



Répercussions et avantages

Un des avantages immédiats du SEE est d'améliorer le suivi et les rapports sur l'environnement. Le cadre exige la réalisation d'études de SEE tous les trois ans. Après un certain nombre de cycles, les données recueillies apporteront des réponses quantitatives et qualitatives aux questions qui se posent relativement à la réaction des organismes et des populations à la présence d'effluents

dans le milieu aquatique récepteur. Les données produites par les études de SEE contribueront à notre compréhension de la santé des écosystèmes aquatiques.

Les données issues du SEE nous indiquent à quel point le Règlement protège l'environnement. Il est ensuite possible d'utiliser l'information obtenue grâce au SEE pour évaluer la pertinence du Règlement, afin d'assurer une bonne gestion, une bonne conservation et une bonne protection des milieux aquatiques.

Prochaines étapes / défis à relever

Actuellement, le SEE se limite à l'évaluation des changements survenant dans le milieu aquatique. Dans l'avenir, il est possible que le cadre soit élargi pour apporter des solutions aux problèmes de biodiversité et de qualité de l'air.

Les leçons tirées du SEE dans les secteurs des pâtes et papiers et des mines de métaux serviront à perfectionner les plans de SEE individuels, à améliorer les protocoles d'échantillonnage et, au besoin, à améliorer le règlement visant ces deux secteurs. Les résultats de SEE montreront s'il convient d'apporter une meilleure protection du poisson, de son habitat et des pêches à des endroits précis.

Les outils et les concepts de SEE seront appliqués à d'autres secteurs, au besoin. Jusqu'à maintenant, on envisage de les appliquer au rejet des eaux usées municipales.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des SEE, consultez : www.ec.gc.ca/eem/Francais/default.cfm
- ■ ■ Pour plus de détails à propos du nouveau REMM, consultez : www.ec.gc.ca/press/2002/020619_n_f.htm

3.2 Secteur d'activité de la nature

Dans ce secteur d'activité, Environnement Canada vise à conserver la diversité biologique et la santé des écosystèmes, en établissant des stratégies communes de durabilité pour la faune et les écosystèmes du Canada, en contribuant à la compréhension scientifique de l'écosystème et en établissant des partenariats pour améliorer la santé des écosystèmes importants au pays. Toujours dans le cadre de ce secteur d'activité, Environnement Canada s'acquitte des attributions fédérales en matière de gestion des oiseaux migrateurs et des espèces en péril, ainsi que des eaux douces et des terres humides. De plus, il adopte des politiques et des pratiques scientifiques et technologiques qui sont appliquées dans tout le Ministère.

Environnement Canada, dans le cadre de son secteur d'activité de la nature, vise à obtenir, en collaboration avec

d'autres, trois résultats à long terme :

- conservation de la diversité biologique;
- compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes;
- conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

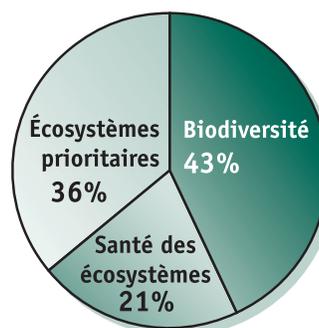
Nature

2001-2002 (y compris les recettes disponibles)

Conservation de la diversité biologique	77,3 80,8 79,1
Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes	43,2 41,4 39,0
Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires	64,5 68,2 66,2
Total pour le secteur d'activité Nature	185,0 190,3 184,3

Dépenses prévues
Autorisations totales
Dépenses réelles

Dépenses réelles



3.2.1 Résultat à long terme : Diversité biologique

Conservation de la diversité biologique

Les pressions exercées par l'homme sur la biodiversité continuent d'entraîner des déclin chez plusieurs espèces animales et végétales qui, dans certains cas, sont même sur le point de disparaître. Par ailleurs, certaines des activités humaines qui menacent l'équilibre écologique ont permis aux populations de quelques espèces de croître au point où elles sont maintenant jugées surabondantes, ce qui présente un autre genre de problème de conservation. L'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, l'exploitation forestière et les autres industries d'extraction des ressources provoquent la perte et la fragmentation de l'habitat, une préoccupation qui vient s'ajouter aux effets à long terme des précipitations acides, de l'utilisation répandue et croissante des pesticides et d'autres produits chimiques toxiques et des changements

climatiques planétaires. Les utilisations traditionnelles de la faune, par exemple le tourisme et la chasse à des fins alimentaires, l'observation des oiseaux et la jouissance de la nature, ajoutent aux répercussions des activités humaines sur nos populations fauniques, tandis que la multiplication des déplacements humains et du commerce à l'échelle internationale a créé de nouvelles menaces en raison de l'introduction de maladies et d'espèces exotiques envahissantes.

Cadre de rendement

Le résultat à long terme de la « diversité biologique » se divise en quatre domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines et les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme et les cibles, et les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE

Résultat à long terme : Conservation de la diversité biologique

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
Domaine d'intérêt 1 : Espèces en péril – compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Continuer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril. Continuer de trouver les solutions aux nouveaux enjeux comme l'intégration du savoir traditionnel au processus d'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Mettre en œuvre un processus national révisé de rétablissement pour les espèces en péril et lier le suivi associé au rétablissement avec le Programme d'intendance de l'habitat. Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour l'engagement des Autochtones. Continuer de recourir aux consultations et à la participation des intervenants comme moyens d'obtenir les résultats escomptés. 	<p>Indicateur : Changement de la situation des espèces avec le temps.</p> <p>Indicateur : Tendance du rétablissement des espèces en péril, pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs menacés et en danger de disparition dont certaines populations sont stables ou augmentent.</p> <p>Cible : Les espèces menacées ou en danger de disparition qui sont de compétence fédérale respectent les objectifs des stratégies de rétablissement et des plans d'action depuis 15 ans.</p> <p>Cible : Aucune espèce préoccupante de compétence fédérale ne figure sur les listes d'espèces menacées ou en danger de disparition.</p> <p>Cible : Les espèces en péril sont protégées par la mise en œuvre continue de l'Accord pour la protection des espèces en péril au Canada par tous les secteurs de compétence.</p>	<p>✓ Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril</p> <ul style="list-style-type: none"> Guider le projet de loi sur les espèces en péril tout au long du processus à la Chambre des communes et élaborer un règlement initial d'ici 2001-2002. Élaborer des accords bilatéraux pilotes avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon, en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril d'ici 2001-2002. Conclure des ententes/mécanismes de collaboration bilatéraux avec les provinces et les territoires d'ici 2002-2003. Terminer l'évaluation scientifique de la situation des espèces en péril qui figurent sur la liste d'ici 2001-2002.
Domaine d'intérêt 2 : Habitat – compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie des aires de protection pour Environnement Canada et aider à la préparation des stratégies fédérales des aires protégées. Élaborer un plan d'action pancanadien d'intendance. Continuer à promouvoir la démarche d'intendance pour toutes les initiatives nouvelles et renouvelées de conservation. Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour l'engagement des Autochtones. Continuer de recourir aux consultations et à la participation des intervenants comme moyens d'obtenir les résultats escomptés. 	<p>Indicateur : Tendances dans le domaine des habitats de la faune préservés, protégés et remis en état directement grâce à des mesures d'Environnement Canada.</p> <p>Indicateur : Tendances dans le domaine des habitats de la faune préservés, protégés et remis en état grâce à des mesures d'intendance, à des ententes de conservation des terres, à des dons écologiques, etc.</p> <p>Cible : Les habitats sont préservés, protégés et remis en état en vue d'atteindre les objectifs des plans de conservation du Service canadien de la faune (SCF) pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril dans un délai de 15 ans.*</p> <p>Cible : Les principes liés à une approche écosystémique sont appliqués lorsqu'il y a des décisions à prendre en matière de gestion des ressources.*</p>	<p>✓ Intendance de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie fédérale pour les aires protégées en collaboration avec d'autres ministères, d'ici 2001-2002. Mettre en œuvre le programme Dons écologiques et en assurer le déroulement efficace. Mettre en œuvre le programme d'intendance de l'habitat au cours des trois prochaines années, grâce à des partenariats régionaux avec les provinces et les territoires, des organismes non gouvernementaux (ONG), les industries primaires et d'autres intervenants, en 2001-2002 jusqu'en 2003-2004.

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
---------------------------	------------------------------------	--

Domaine d'intérêt 3 : Oiseaux migrateurs – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en application l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). • Continuer à promouvoir et à mettre sur pied de nouveaux partenariats en sciences avec les universités et d'autres ministères fédéraux. • Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour l'engagement des Autochtones. • Continuer à favoriser la coopération internationale par nos travaux relativement à différentes ententes, conventions et stratégies internationales. • Continuer de recourir aux consultations et à la participation des intervenants comme moyens d'obtenir les résultats escomptés. 	<p>Indicateur : Tendances des populations d'espèces d'oiseaux migrateurs.</p> <p>Cible : Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux sains d'ici l'an 2020 et l'accès aux oiseaux migrateurs est assuré d'une manière juste et équitable.*</p>	<p>✓ Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de mettre en œuvre l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord en établissant une structure de mise en œuvre en partenariats d'ici 2001-2002 et en concluant avec des partenaires des ententes sur les plans et priorités de conservation des oiseaux d'ici 2002-2003. • Accroître la participation des peuples autochtones à la gestion des oiseaux migrateurs et à d'autres questions de conservation en établissant des procédés et des structures de cogestion par l'intermédiaire de la négociation avec les Autochtones et en modifiant le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>, au besoin.
---	---	---

Domaine d'intérêt 4 : Élargissement du programme de conservation – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats continus et améliorés avec les provinces/territoires, les organisations non gouvernementales et nos partenaires internationaux sont d'une importance cruciale pour l'obtention de résultats dans le cadre de cet important programme. 	<p>Cible : Faciliter l'élaboration d'un programme élargi en matière de conservation.</p>	<p>Stratégie canadienne de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et influencer un programme commun parmi les partenaires canadiens et internationaux pour la conservation de la biodiversité. • Faciliter en 2001-2002, l'établissement d'un consensus fédéral-provincial-territorial sur les priorités nationales de mise en œuvre et sur la façon de respecter chacune, en vertu de la Stratégie canadienne de la biodiversité. • Faciliter la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité par tous les intervenants. • Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pancanadienne pour les espèces exotiques envahissantes. • Coordonner la contribution du Canada aux tribunes internationales et faciliter la réponse nationale aux engagements pris au pays.
--	---	--

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Cible ou initiative de la Stratégie de développement durable.

Domaine d'intérêt 1 – Les espèces en péril

Définition de la question

Les populations fauniques et leurs habitats disparaissent rapidement à cause des activités humaines intensives qui ont entraîné le déboisement, la propagation d'espèces exotiques, la perte de terres humides et la pollution de l'air et de l'eau. Les plantes, les animaux et les autres organismes du monde ont tous un rôle à jouer pour le

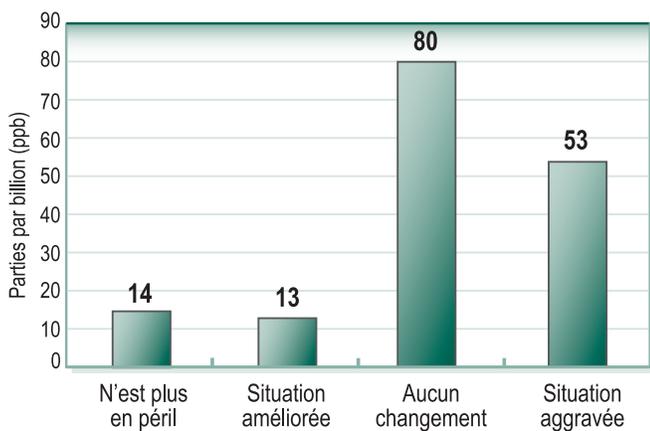
maintien de l'atmosphère, du climat, des paysages et de l'eau sur la terre afin de nous permettre d'assurer notre viabilité économique continue. La perte d'espèces nuit à la capacité de la terre de fournir les services dont dépendent les populations et leur prospérité économique. Bon nombre de Canadiens considèrent la biodiversité comme ayant une valeur intrinsèque.

Une petite fraction seulement des 71 000 espèces connues du Canada a été étudiée en profondeur et on découvre constamment de nouvelles espèces. Par exemple, au début des années 1990, jusqu'à 60 nouvelles espèces d'insectes

ont été identifiées dans le couvert des forêts anciennes de la vallée de Carmanah et de South Moresby, sur la côte ouest.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) identifie et surveille des espèces canadiennes en péril depuis sa création en 1978. En mai 2002, 402 espèces canadiennes figuraient sur la liste des espèces en péril menacées de disparition imminente ou éventuelle (c'est-à-dire en danger de disparition, menacées ou préoccupantes). Le COSEPAC réévalue la situation d'un bon nombre des espèces de la liste afin de déterminer les tendances. Pendant la période de 1985 à 2001, la situation de la plupart des espèces réévaluées (162 espèces) est demeurée soit inchangée ou s'est détériorée. Les endroits au Canada où il y a le plus d'espèces en danger sont ceux où les activités humaines ont eu les plus fortes incidences sur l'environnement.

Changement de statut des espèces en péril réévaluées, 1985-2002 (nombre d'espèces réévaluées)



Source des données : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)
Adapté par : Bureau des indicateurs nationaux et de l'évaluation, Environnement Canada

Que faisons-nous?

En avril 2002, le ministre de l'Environnement a annoncé la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril. Cette démarche comprend trois éléments principaux : l'Accord de 1996 pour la protection des espèces en péril sous la direction du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP), le projet de loi sur les espèces en péril et le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril. Le budget de 2000 prévoyait l'établissement de la stratégie nationale grâce à un engagement du Gouvernement du Canada de 90 millions de dollars, sur une période de trois ans, et un financement stable de 45 millions de dollars au cours des années suivantes pour la protection des espèces en péril.

Conservation des prairies

En ciblant le Missouri Coteau et les bassins des rivières Frenchman et Missouri de la Saskatchewan comme principales initiatives de protection du paysage, le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) vise différents problèmes de conservation. L'objectif étant principalement de rétablir des liens entre des bandes de prairies naturelles, on a obtenu un succès considérable grâce à l'acquisition de terrains en vue de maintenir l'écosystème de prairies naturelles. Dans le cadre des projets du PIH, 76 551 acres ont été acquis au moyen de servitudes permanentes à des fins de conservation, de dons de terrains ou d'ententes d'intendance volontaire. Bon nombre de ces dernières sont précisément associées avec la conservation de la chevéche des terriers. Grâce à l'intégration de travaux d'amélioration de l'habitat visant à convertir les terres de culture en pâturages permanents et à établir des régimes de pâturage tournant, la zone totale gérée en tant qu'habitat potentiel de la chevéche des terriers s'élève à environ 82 162 acres.

La Loi sur les espèces en péril proposée vise à protéger la faune menacée et à l'aider à se rétablir. Il touchera toutes les espèces mentionnées dans la Loi dans les listes d'espèces disparues, en danger de disparition et menacées, ainsi que leurs habitats essentiels. Le projet de loi remplit les engagements pris par le Gouvernement du Canada au pays, en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril, et à l'échelle internationale, en vertu de la Convention sur la biodiversité. Il met l'accent sur les mesures de conservation, les incitations et l'intendance, appuyées par des dispositions pour la protection des habitats essentiels.

L'Accord pour la protection des espèces en péril a permis de consolider le Programme national de rétablissement et d'améliorer le niveau de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires. Le CCCEP a publié deux documents en vertu de l'Accord en 2001 : 1^{er} rapport annuel du programme de rétablissement national, le Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ), et le premier rapport sur la situation générale des espèces sauvages au Canada, un aperçu coopératif de la situation des espèces de flore et de faune sauvages du Canada.



Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril : La stratégie de rétablissement d'espèces multiples de la rivière Sydenham

La rivière Sydenham, qui coule dans le sud-ouest de l'Ontario, favorise une diversité impressionnante d'espèces aquatiques, dont au moins 34 d'espèces de moules et 80 espèces de poissons. Bon nombre de ces espèces sont rares. En fait, 14 figurent sur la liste du COSEPAC comme étant en péril. Une équipe formée en 1999, a été chargée d'élaborer une stratégie de rétablissement des espèces en péril de la rivière Sydenham. Un des principaux objectifs

de cette stratégie est de soutenir et de mettre en valeur les communautés aquatiques indigènes de la rivière Sydenham grâce à une démarche écosystémique élargie qui met l'accent sur toutes les espèces en péril dans une même stratégie.

Étant donné que la protection des espèces visées par cet effort relève, selon la loi, de la province de l'Ontario, le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario est le chef de file de l'initiative. Au plan fédéral, Pêches et Océans Canada contribue activement aux efforts de rétablissement, étant donné sa compétence en matière d'habitat du poisson. Bien qu'Environnement Canada n'ait pas de mandat légal dans ce domaine, le personnel du Ministère, en raison de ses connaissances techniques relativement à de nombreux aspects de cette initiative, a été invité à participer aux efforts de rétablissement au cours des dernières années, de trois façons :

- en participant à l'élaboration d'un plan de rétablissement modèle à plusieurs espèces;
- en fournissant des connaissances techniques professionnelles sur les moules d'eau douce et la qualité de l'eau (par l'intermédiaire de l'Institut national de recherche sur les eaux);
- en apportant une contribution financière à l'intendance et à la recherche – projets avec les propriétaires fonciers dans le cadre du Programme fédéral d'intendance de l'habitat et du Fonds de rétablissement des espèces en péril sous l'égide d'Environnement Canada et du Fonds mondial pour la nature.

Stratégie de rétablissement de la rivière Sydenham

La première partie de cette stratégie comporte des objectifs et des démarches visant le rétablissement global de l'écosystème; la deuxième, des objectifs et des démarches visant trois groupes d'organismes (poissons, moules et une tortue). La troisième comprend des résumés d'information sur chacune des espèces en péril. Dans l'ensemble, la démarche adoptée en vue d'atteindre les objectifs est organisée en catégories correspondant aux quatre groupes d'action pour le rétablissement qui mettent en œuvre la stratégie :

Gestion : Dix démarches visant à protéger l'habitat par la définition et la cartographie des habitats ainsi que la communication de l'information aux organismes de planification.

Amélioration de l'habitat : Douze démarches pour améliorer l'habitat des régions rurales par des programmes basés sur des mesures incitatives et des projets de démonstration.

Recherche et surveillance : Dix démarches pour suivre les changements de l'écosystème et se pencher sur d'importants sujets de recherche.

La démarche employée sert de modèle à d'autres équipes de rétablissement. À noter que toutes les initiatives sont appuyées par le Programme d'intendance de l'habitat.

Réalisations

L'ébauche de la stratégie de rétablissement de la rivière Sydenham a été rédigée. Les groupes d'action pour le rétablissement sont formés et l'élaboration des plans d'action est en cours. La nature pluridisciplinaire de l'équipe de rétablissement assure la participation d'un large éventail d'experts sur les espèces et l'habitat, de planificateurs régionaux et d'intervenants. Les efforts visant à faire participer les propriétaires fonciers par l'intermédiaire d'initiatives fédérales et provinciales, surtout dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat, se sont révélés très efficaces.

Répercussions et avantages

Le succès de la mise en œuvre des démarches prévues par la Stratégie de rétablissement de la rivière Sydenham permettra d'améliorer la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème au profit de toutes les espèces indigènes de la rivière. La démarche écosystémique aura des répercussions positives sur plusieurs espèces en péril ainsi que sur d'autres espèces indigènes du bassin de la Sydenham. Les démarches de rétablissement à espèces multiples ou à d'autres échelles supérieures favorisent des consultations efficaces, la coordination des efforts, la réduction des conflits entre espèces inscrites sur les listes et bénéficient même à des espèces qui ne sont pas en péril.

Prochaines étapes / défis à relever

La planification du rétablissement d'espèces multiples est une entreprise complexe, coûteuse et qui exige du temps, mais elle mène à des solutions à long terme efficaces qui protègent et favorisent le rétablissement des espèces en péril. L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action efficaces ne peut se faire qu'avec l'entière participation et le soutien des propriétaires fonciers et des autres intervenants. Les partenariats, la sensibilisation et l'intendance sont des caractéristiques fondamentales de la stratégie de rétablissement. Ils continueront de jouer un rôle important tout au long de la mise en œuvre.

L'équipe de rétablissement reconnaît l'importance d'intégrer la planification du rétablissement à d'autres efforts de conservation déjà en cours dans la région de la rivière Sydenham, afin d'éviter le dédoublement des efforts et les conflits entre les besoins des différentes espèces ou des propriétaires fonciers.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de la stratégie de rétablissement de la rivière Sydenham, consultez : www.sydenhamriver.on.ca/

Domaines d'intérêt 2/3 – Habitat / oiseaux migrateurs

Définition de la question

Au Canada, on constate la disparition rapide de plusieurs zones naturelles, de même que de l'habitat essentiel aux nombreuses espèces animales et végétales qui s'y trouvent. La perte d'habitat est surtout concentrée dans le sud du Canada, puisque c'est dans cette région que les pressions exercées par le développement sont les plus fortes. Les aires protégées aident à préserver les écosystèmes naturels et à maintenir la biodiversité, et offrent un moyen de mieux comprendre les écosystèmes. Elles peuvent aussi constituer une source de représentants de certaines espèces en vue de leur réintroduction dans un habitat remis en état ailleurs. Les aires protégées comprennent les réserves naturelles, les réserves naturelles désignées, les parcs nationaux, les réserves nationales de faune, les aires de gestion de l'habitat/d'espèces, telles que les refuges d'oiseaux migrateurs, et d'autres aires de conservation. Les propriétaires fonciers sont encouragés par des initiatives d'intendance, à protéger l'habitat essentiel aux espèces en péril ainsi qu'aux autres espèces.

Entre 1990 et 2001, la superficie totale des aires protégées au Canada a augmenté d'environ 4,45 % à 6,6 %, soit de près de 20 millions d'hectares. Malgré tout, cette superficie est toujours en deçà des objectifs établis en 1992, quand le gouvernement fédéral s'est associé aux provinces et aux territoires pour appuyer une déclaration d'engagement en vue de compléter le réseau d'aires protégées du Canada.

Que faisons-nous?

Environnement Canada est considéré comme le chef de file de la gestion des espèces migratrices transfrontalières. Il intervient directement dans le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, ainsi que dans la conservation et la protection des populations existantes, par des mesures de gestion des réserves nationales de faune, des refuges d'oiseaux migrateurs et des aires de protection marines. Le Ministère influence également sur les mesures qui sont prises sur les terres de l'État et facilite l'intendance des terres grâce à des initiatives telles que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), les dons écologiques de terres et les désignations en vertu de la Convention de Ramsar (zones humides d'importance internationale).

Initiatives continues d'intendance d'Environnement Canada

Au cours des dernières années, Environnement Canada a facilité la réalisation d'importantes activités d'intendance sur le terrain par l'intermédiaire de trois programmes – le Programme d'intendance de l'habitat (PIH), le programme Dons écologiques et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). L'investissement annuel de 18 millions de dollars d'Environnement Canada dans ces trois programmes a été appuyé par des dépenses de plus de 100 millions de dollars pour des activités d'intendance de l'habitat au cours de l'année dernière seulement.

- 1. PIH :** Conçu pour les espèces classées comme étant « en péril », le PIH oriente les fonds là où ils sont les plus nécessaires – entre les mains des personnes qui travaillent sur les terres et dans les eaux du Canada et qui se préoccupent de son patrimoine naturel. Le PIH a été grandement élargi en 2001-2002 bénéficiant de 10 millions de dollars du gouvernement fédéral pour plus de 150 projets au Canada au cours de cette seule année. En outre, plus de 20 millions de dollars de fonds correspondants, pour un ratio total de 1:2,08, ont été investis par des partenaires. Cette initiative appuie les efforts d'Environnement Canada visant à combler les lacunes de financement des programmes traditionnels de protection de la faune en apportant des fonds pour les espèces et les habitats des terres privées.
- 2. Programme Dons écologiques :** La protection du patrimoine environnemental du Canada est une composante essentielle de la démarche fédérale en matière de conservation. Depuis 1995, les propriétaires fonciers du Canada ont pu bénéficier d'une aide fiscale pour la protection des terres écosensibles, en faisant des dons écologiques. Ceux-ci sont des dons donnant le plein titre d'une propriété ou la valeur d'un « service foncier », d'une « clause restrictive » ou d'une « servitude » de conservation liés à ce titre. Pour des dépenses de 2,4 millions de dollars en 2001-2002, un total de 13 millions de dollars ont pu être obtenus sous forme de dons au cours de la dernière année financière. De nouvelles règles de l'impôt sur le revenu grandement améliorées, au sujet des dons écologiques, ont été adoptées en 2001-2002.
- 3. PNAGS :** Le PNAGS est un plan d'action international visant à préserver la faune aquatique sur tout le continent. L'objectif du plan est de ramener les populations de sauvagine à leur niveau de 1970. Les projets entrepris dans le cadre du PNAGS contribuent à la protection des espèces sauvages et de leur habitat en Amérique du Nord. Les provinces et les territoires, des organismes des États-Unis et des ONG fournissent des fonds correspondant aux dépenses annuelles du Ministère à ce chapitre de 6,5 millions de dollars.



Intendance aux fins de la conservation et de l'utilisation durable : Établissement du plan d'action du Canada en matière d'intendance

L'intendance signifie que des particuliers et des organismes de la société canadienne s'efforcent de faire ce qu'il y a de mieux pour l'environnement, pour les ressources naturelles, pour les terres et les eaux, et prennent en main de façon responsable la santé du patrimoine naturel du Canada. Ces dernières années, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se sont engagés, dans le cadre de

nombreuses tribunes, à soutenir et à encourager l'intendance comme outil principal de conservation au Canada. Aujourd'hui, on constate un nouvel élan dans le domaine de l'intendance au Canada, donné par la création d'un nouveau plan d'action du Canada en matière d'intendance.

Le Ministère a été désigné pour piloter ce nouveau programme, qui servira à soutenir l'intendance dans tout le pays. Le Plan d'action du Canada en matière d'intendance servira de cadre à l'intérieur duquel seront établies les priorités futures dans les domaines comme la sensibilisation, la création de portails sur le Web, un réseau national, la reconnaissance, l'utilisation d'incitations économiques, l'élaboration de politiques et un projet de charte nationale de l'intendance.

Des fonds pour la protection de la faune dans le Sud de l'Okanagan - Similkameen (Colombie-Britannique)

En janvier 2001, le ministre Anderson a annoncé que le Gouvernement du Canada, dans le cadre du PIH, avait accordé 664 000 \$ pour 11 projets d'intendance dans la région du Sud de l'Okanagan - Similkameen. Cette région est reconnue comme constituant l'un des trois systèmes naturels du pays les plus menacés. Le projet porte sur le rétablissement de l'habitat, l'intendance des terres humides et des prairies, la sensibilisation des propriétaires fonciers ainsi que des travaux continus avec des collectivités des Premières nations afin de trouver des solutions aux problèmes liés aux terres des Premières nations, où se trouve une grande partie de l'habitat des espèces en péril du Sud de l'Okanagan - Similkameen. Ces projets de partenariat aideront à définir des utilisations plus durables des terres de la région et à améliorer les perspectives de survie des espèces connues comme étant en péril.

Réalisations

En septembre 2001, les ministres de la Faune se sont engagés à élaborer une stratégie d'intendance pour le Canada. En 2001-2002, cette stratégie s'est concrétisée sous la forme d'un plan d'action canadien. Ce dernier constitue un mécanisme souple, visant à favoriser la progression de l'intendance au Canada par la collaboration continue des secteurs de compétence et du secteur bénévole. Le Plan d'action a été élaboré grâce à la participation assidue, en 2001-2002, des groupes d'intérêt des secteurs des ressources et de la conservation à des consultations nationales organisées par Habitat faunique Canada dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole. Un groupe de travail intergouvernemental, présidé par Environnement Canada et comprenant des représentants des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence Parcs Canada et d'autres ministères fédéraux, a préparé le Plan d'action. La version finale sera présentée au cours d'une réunion du Conseil interministériel mixte en septembre 2002.

Le Plan d'action propose une vision nationale de l'intendance et un ensemble de principes directeurs. Il définit quatre buts principaux, des objectifs associés à chacun et un ensemble de quatre mesures prioritaires qui désignent et habilite les responsables de l'intendance. Ces mesures prioritaires comprennent par exemple l'établissement d'un réseau d'intendants au Canada, l'amélioration de la coordination des programmes et des efforts d'intendance et le soutien de la capacité des différents intendants d'exécuter les activités de conservation. Grâce à un portail sur le Web et à un projet de charte nationale de l'intendance, le Plan d'action tire parti de l'expérience collective, complète les investissements dans les programmes d'intendance, et favorise la prise de mesures pour conserver les ressources naturelles et en préconiser une utilisation avisée. Il vise à établir une ligne de conduite à long terme, à favoriser la prise de mesures coopératives et à déterminer les priorités d'investissement futur en intendance.

Répercussions et avantages

Le Plan d'action du Canada en matière d'intendance est un moyen de promouvoir une coopération accrue entre les Canadiens et d'améliorer la capacité de ces derniers de participer davantage à la conservation de leur patrimoine naturel. Le Plan d'action bénéficie de l'expérience collective des localités, des organisations, des peuples autochtones, du secteur privé et des particuliers et complète les investissements actuels dans les programmes d'intendance. En établissant une ligne de conduite à long terme élargie, le Plan d'action pourra guider les investissements futurs dans le domaine de l'intendance.

Programme Dons écologiques en Ontario

Dans le cadre du programme Dons écologiques de la Région de l'Ontario, 52 nouveaux dossiers de dons écologiques ont été ouverts en 2001-2002, portant le total au 31 décembre 2001 à 91 dons représentant 4 326 hectares d'une valeur d'environ 16 millions de dollars. Le Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL) a aussi soutenu des projets de rétablissement de l'habitat et d'intendance rurale dans des secteurs préoccupants du bassin des Grands Lacs, en vue de radier la perte d'habitat des poissons et de la faune de la liste critique. Le FDGL a financé 55 projets en 2001-2002, d'une valeur approximative de 2,8 millions de dollars.

Prochaines étapes / défis à relever

Il est prévu que les ministres des ressources approuveront le Plan d'action du Canada en matière d'intendance en septembre 2002. Des plans de mise en œuvre détaillés suivront en 2002-2003. Le Plan d'action fait suite aux engagements pris par le Canada en vertu de l'Accord national et de la Stratégie canadienne de la biodiversité. De plus, le Plan d'action appuie l'établissement d'une stratégie d'intendance prévue par le projet de loi sur les espèces en péril.



Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord : jeter les bases de la conservation des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord

En vertu de la loi, le Canada doit s'occuper de la protection des oiseaux migrateurs et le gouvernement fédéral a assumé le rôle de chef de file dans le cadre d'un large partenariat d'organisations vouées à la conservation de ces espèces. Depuis quelques années, la prise de conscience de plus en plus grande de la diminution à grande échelle des populations de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs en Amérique du Nord rend obligatoire la participation assidue du gouvernement fédéral dans ce domaine. La conservation des populations d'oiseaux migrateurs contribue au maintien des écosystèmes et des fonctions écologiques dont ils font partie intégrante et sera d'autant plus efficace si elle est assurée avant que ces espèces soient véritablement en péril. Le Canada s'attaque à ces problèmes cruciaux par l'intermédiaire d'Environnement Canada qui intensifie ses efforts et coopère avec des partenaires canadiens et internationaux. Ces efforts ont permis de jeter les bases de l'établissement d'une stratégie innovatrice et exhaustive pour le Programme ayant trait aux oiseaux migrateurs au Canada.



Réalisations

Étant donné qu'un bon nombre des oiseaux migrateurs que l'on trouve au Canada passent beaucoup de temps aux États-Unis ou au Mexique, la stratégie doit être fondée sur la collaboration des secteurs de compétence, dans le cadre d'ententes de partenariat solides et à long terme. De plus, il faudra former et favoriser avec le temps des partenariats entre provinces et territoires, ainsi qu'avec un certain nombre d'industries et d'ONG des trois pays.

Puisque l'on reconnaît maintenant la nécessité d'un partenariat continental pour la conservation des oiseaux, l'ICOAN a été mise en place pour servir de cadre à la création des liens essentiels. Aujourd'hui, l'ICOAN a une portée internationale, s'étendant au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Le SCF en est le chef de file, en tant que coordonnateur des stratégies multipartites. En 2001-2002, toutes les provinces canadiennes ont accepté de devenir membres de l'ICOAN, tout comme un nombre important de nouveaux organismes du secteur des ressources.

Un Conseil canadien de l'ICOAN, présidé par le sous-ministre adjoint (SMA) du Service de la conservation de l'environnement, et composé de représentants de toutes les provinces et des territoires, de certains secteurs industriels, de groupes de conservation des oiseaux et d'ONG tels que Bird Studies Canada et Canards Illimités, a été formé en

2001-2002. Une première session à caractère scientifique a été organisée en vue d'examiner toute la gamme des problèmes liés aux oiseaux migrateurs. Dans le cadre de l'ICOAN au Canada, des objectifs précis seront fixés pour toutes les populations canadiennes d'oiseaux migrateurs.

Les canards de mer et l'aquaculture : Étude des macreuses de Baynes Sound

Des représentants régionaux du SCF, en collaboration avec l'université Simon Fraser et le Fish and Wildlife des États-Unis ainsi que les Geological Services de l'Alaska, ont entrepris une étude sur le terrain de l'écologie des canards de mer en hiver (macreuse à front blanc et macreuse brune) dans la région de Baynes Sound, dans l'île de Vancouver. La surveillance des canards de mer vise à mieux comprendre les différents aspects de leur comportement ravageur et la façon dont ils utilisent l'habitat disponible dans la région de Baynes Sound. Les résultats de l'étude aideront le SCF à formuler des conseils au sujet de la protection de l'habitat des macreuses et serviront aussi à évaluer les mesures de conservation et à faire des recommandations au sujet des niveaux durables de culture des mollusques. Cette recherche fait partie d'un vaste projet triennal dont l'objet est d'examiner les interactions entre les canards de mer et l'aquaculture en Colombie-Britannique. Elle constitue un bon exemple de coopération internationale au sujet de populations aviaires communes.

La nouvelle stratégie du Programme ayant trait aux oiseaux migrateurs pour Environnement Canada est élaborée par le SCF dans le contexte de l'ICOAN. Elle porte sur la surveillance des populations, le contrôle et la modélisation de l'habitat, la recherche et la gestion des données.

Les données sur les populations d'oiseaux migrateurs observées au cours des années 1970 serviront de point de repère pour la mesure des progrès avec le temps. Lorsque sa mise au point sera complète, la stratégie comprendra des priorités et des mesures pour les quatre groupes d'oiseaux migrateurs (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, sauvagine et oiseaux aquatiques). Le plan national pour chacun de ces quatre types d'oiseaux prévoira des priorités régionales et nationales.



Répercussions et avantages

Aujourd'hui, de nombreuses espèces d'oiseaux connaissent des baisses de population d'une ampleur et d'une durée qui nécessitent la prise de mesures immédiates. L'ICOAN et la stratégie du Programme ayant trait aux oiseaux migrateurs représentent l'étendue de l'engagement du SCF à l'égard de la conservation des oiseaux. Grâce à ces nouvelles initiatives, le SCF pourra maximiser l'efficacité et l'efficacité du Programme, s'engager de façon stratégique dans des ententes de partenariat et sera en position d'attirer de nouveaux partenariats et d'autres ressources pour la conservation des oiseaux migrateurs.

Pluvier siffleur

Le recensement international du pluvier siffleur, qui a lieu tous les cinq ans, a révélé une augmentation des pluviers dans l'Est du Canada entre 1996 et 2001, mais les niveaux de population sont toujours plus bas que ceux du relevé de 1991. Les facteurs qui ont contribué à la stabilisation des populations comprennent des programmes de gardiens, la sensibilisation du public et une utilisation accrue de techniques de conservation telles que des enclos et des clôtures symboliques.



Prochaines étapes / défis à relever

La conservation des oiseaux migrateurs est un engagement à long terme du gouvernement fédéral canadien. Cette nouvelle stratégie servira au SCF de cadre pour l'établissement des priorités, la gestion des ressources existantes pour les programmes et l'obtention de ressources additionnelles qui lui permettront de respecter les exigences des nouveaux programmes. Le programme de conservation des oiseaux du Canada sera réévalué périodiquement au fur et à mesure de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

L'eider du Groenland

Des activités coopératives Canada–Groenland de surveillance et de modélisation, ayant recours à la télémétrie satellite, à des relevés aériens, à des enquêtes auprès des chasseurs et au bagage des oiseaux, ont montré que la plupart des espèces d'eider de l'est de l'Arctique canadien passent l'hiver au Groenland et que les niveaux actuels de chasse au Groenland nuisent à la stabilité à long terme de la population d'eider de l'Arctique canadien. Face à ces résultats, les autorités du Groenland ont proposé de réduire la durée de leur saison de chasse de l'eider.

3.2.2 Résultat à long terme : Santé des écosystèmes

Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes

Afin de pouvoir assurer aux Canadiens un environnement sain et propre, il nous faut comprendre comment les agents de stress attribuables aux activités humaines influent sur les écosystèmes, et pouvoir communiquer ces connaissances aux Canadiens et à la collectivité mondiale afin qu'ils puissent l'intégrer à leurs décisions. La compréhension de la structure de l'écosystème, de ses processus et de ses fonctions, ainsi que des effets des activités économiques, dont les changements d'utilisation des terres, les matières premières, les produits, les déchets générés, ainsi que les stocks et les déplacements de ressources dans tous les secteurs, est essentielle à une démarche efficace de gestion axée sur l'écosystème, et est d'une importance fondamentale pour la prise de décisions avisées.

Cadre de rendement

Le résultat à long terme touchant la « *santé des écosystèmes* » se divise en quatre domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines d'intérêt et les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme et les cibles ainsi que les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE (Suite)

Résultat à long terme : *Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes*

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
Domaine d'intérêt 5 : Fournir des conseils et de l'information aux Canadiens en temps opportun – compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller l'environnement afin de décrire la situation et les tendances des écosystèmes et d'assurer une détection précoce des changements survenant dans les écosystèmes. Communiquer la situation et les tendances de la santé de l'écosystème. Améliorer les partenariats existants et en constituer de nouveaux. 	<p>Indicateur : Systèmes efficaces de surveillance et de compte rendu en place.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>✓ Surveillance de la situation et des tendances de l'écosystème</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un système de contrôle de la situation et des tendances de nos écosystèmes et rendre compte des questions préoccupantes aux Canadiens, en 2001-2002. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de contrôle d'Environnement Canada en 2001-2002.* Produire des bulletins d'indicateurs environnementaux, ainsi que des rapports de situation et de tendances en 2001-2002 jusqu'en 2003-2004.

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
---------------------------	------------------------------------	--

Domaine d'intérêt 6 : Faire évoluer les connaissances scientifiques – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les partenariats au sujet de problèmes existants et en former de nouveaux pour les nouveaux problèmes. Procéder à une évaluation scientifique intégrée visant à créer, à examiner, à interpréter et à synthétiser les connaissances sur les sujets connus et nouveaux en matière d'environnement. Communiquer les nouvelles connaissances scientifiques. 	<p>Indicateur : Présence de nouveaux outils pour faire progresser la compréhension scientifique. *</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>Partenariats en S-T sur les problèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner, avec le milieu scientifique de l'environnement et d'autres partenaires, les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience des recherches scientifiques grâce au réseautage et aux possibilités de partenariat; préparer un rapport provisoire destiné au Conseil consultatif des sciences et de la technologie d'Environnement Canada à la fin de 2001 et, publier le rapport final vers la fin de 2002.* <p>Nouvelles connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les recherches scientifiques grâce au renforcement important du rôle de l'Institut national de la recherche sur les eaux. Acquérir de nouvelles connaissances sur les questions scientifiques mentionnées dans le programme de recherche sur la nature, en 2001-2002 jusqu'en 2003-2004.* <ul style="list-style-type: none"> Élaborer en 2001-2002 une stratégie de recherche sur les effets des organismes génétiquement modifiés sur l'écosystème. Publier huit évaluations scientifiques.
--	---	--

Domaine d'intérêt 7 : Fournir des conseils et des solutions ayant un fondement scientifique – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Recherche de solutions à fondement scientifique, y compris la création de repères scientifiques et d'outils pour évaluer et mesurer l'état des écosystèmes, et la formulation de conseils sur les mesures de gestion. 	<p>Indicateur et cible : En préparation.</p>	<p>✓ Normes de qualité pour l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des lignes directrices nationales plus sévères pour la qualité de l'eau.
---	---	--

Domaine d'intérêt 8 : Capacité en S-T – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification.

<ul style="list-style-type: none"> Former de meilleurs partenariats pour favoriser l'excellence scientifique. 	<p>Indicateur et cible : En préparation.</p>	<p>Capacité et infrastructure en S-T</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
--	---	--

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Cible ou initiative de la Stratégie de développement durable.

Domaine d'intérêt 5 – Fournir des conseils et de l'information aux Canadiens en temps opportun

Définition du problème

La surveillance et l'évaluation de l'écosystème afin de déterminer ce qui se passe dans les écosystèmes canadiens et d'en rendre compte est la première étape importante de la conservation et de la protection de la santé des écosystèmes canadiens. La surveillance de l'environnement est la pierre angulaire de la détection et du suivi des changements écosystémiques. Elle devrait à la fois fournir de l'information détaillée sur la situation et les tendances de l'écosystème et permettre de déceler rapidement les

changements qui surviennent, afin que nous puissions prendre des mesures préventives, notamment entreprendre des recherches ciblées. Il est également important que la surveillance repose sur des indicateurs uniformes, valables et pertinents sur le plan écologique afin que les résultats puissent être interprétés, comparés et communiqués en fonction de leur importance pour la santé de l'écosystème. De plus, pour qu'il puisse s'appliquer au niveau national, le mode de surveillance doit offrir des possibilités de travailler efficacement en partenariat, avec d'autres ministères fédéraux et avec le grand public. Des recherches innovatrices sur des facteurs de stress nouveaux et émergents, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des politiques et des mesures de gestion existantes permettent de déceler rapidement les changements possibles et de

concevoir des indicateurs pertinents pour la surveillance. Enfin, l'interprétation et la communication efficaces de l'information sont essentielles si l'on veut faire connaître les changements importants qui surviennent à l'écosystème et favoriser une réaction appropriée et opportune à ces changements.

Que faisons-nous?

Les efforts d'Environnement Canada visent la conception et la mise en œuvre d'un système d'évaluation et de compte rendu de la situation et des tendances de l'écosystème qui permet de suivre, de mesurer et de décrire la réaction aux facteurs de stress environnementaux et de déceler rapidement les nouveaux facteurs de stress importants. Le Ministère encourage les recherches innovatrices et préconise l'acquisition de la capacité de prédire les nouveaux facteurs de stress (p. ex. les substances qui perturbent le système endocrinien) ou ceux qui sont mal compris (p. ex. les pesticides en usage, les stress cumulatifs). Il produit aussi une série de rapports sur l'état et les tendances de l'écosystème, qui comprend des avis de détection précoce de changements à l'écosystème portant sur les principaux problèmes environnementaux, afin d'informer et de conseiller les scientifiques, le gouvernement et le public au sujet des changements survenus et de les sensibiliser davantage à l'importance de ces changements. Il maintient les partenariats existants au sein du Ministère, avec d'autres ministères fédéraux, d'autres secteurs de compétence du Canada, des organismes internationaux et avec le public, afin de favoriser une surveillance efficace et constante de l'écosystème et des effets cumulatifs, d'améliorer l'efficacité des mesures et de faciliter le partage d'information et l'échange d'idées et de savoir-faire.



Rapports sur l'état et les tendances de l'écosystème : établissement d'un nouveau rapport sur les points saillants de l'état et des tendances de l'écosystème

Un des défis qu'Environnement Canada doit relever depuis quelques années consiste à déterminer la meilleure façon de communiquer l'information scientifique aux décideurs et au public rapidement et efficacement. Cette activité doit permettre de prendre des décisions éclairées et d'orienter les comportements vers des choix responsables en matière d'environnement. En 2002, le Ministère a mis au point un nouveau mécanisme visant à donner aux résultats actuels de la recherche et de la surveillance des enjeux importants et émergents liés à l'écosystème une large diffusion auprès des décideurs et du public, en temps opportun. Ces

nouveaux rapports sont présentés sous forme de produits Internet sur le site de la Base d'informations sur l'état de l'environnement.

Qu'est-ce qu'un rapport sur les points saillants de l'état et des tendances de l'environnement?

Chaque rapport contient un résumé succinct de l'état et des tendances observées de certaines composantes précises de l'écosystème : un bref aperçu de la signification des observations et une analyse, au besoin, des répercussions sur d'autres programmes de surveillance et de recherche. Les rapports, qui comptent de deux à quatre pages, sont rédigés dans une langue non technique. L'accent est mis sur les cartes, les illustrations et les photographies afin que l'information soit facile à lire et à comprendre. Les utilisateurs qui souhaitent obtenir plus de détails peuvent utiliser les liens directs qui mènent à des rapports et à des bases de données connexes.



Réalisations

Depuis longtemps, le programme des indicateurs d'Environnement Canada fournit de l'information sur les tendances de l'environnement. En outre, des études détaillées sont menées de façon continue dans le cadre du programme de rapports sur l'état de l'environnement. Cependant, le Ministère s'est rendu compte que l'information transmise à propos de l'environnement comportait des lacunes particulières, notamment que les résultats d'études scientifiques sur de nouveaux enjeux examinés à des endroits particuliers n'étaient pas communiqués au public de manière utilisable. L'examen de la meilleure façon de combler cette lacune a mené à la conception et à la création d'un site Web sur l'état et les tendances de l'environnement. Le premier modèle de rapport sur les points saillants de l'état et des tendances de l'environnement a été affiché sur le site (*amphibiens et reptiles au Canada*) et présenté au cours des Journées nationales scientifiques du Réseau d'évaluation et de surveillance écologique (RESE), en avril 2002. Les autres initiatives en préparation comprennent Les tendances des concentrations de mercure dans les poissons, La menace des espèces exotiques envahissantes au Canada – Points saillants et Le changement climatique et l'hydrologie.



Répercussions et avantages

Grâce aux rapports sur les points saillants de l'état et des tendances de l'environnement, l'information scientifique sur les enjeux émergents deviendra accessible de manière rentable à un auditoire beaucoup plus large, et permettra ainsi d'attirer l'attention du public sur des questions environnementales précises.

Grâce à ce mécanisme, il est possible de joindre les groupes cibles qui ne sont généralement pas enclins à lire des documents scientifiques détaillés, y compris les gestionnaires de programme, les décideurs, les ONG et les membres du milieu de l'enseignement. Les rapports brefs seront orientés vers les nouvelles priorités scientifiques, ainsi que les priorités d'analyse stratégiques. Ils serviront aussi d'outil éducatif pouvant influencer sur le comportement du public.



Prochaines étapes / défis à relever

Le succès ultime de cette initiative dépendra de la détermination des partenaires du RESE ainsi que d'autres groupes du milieu scientifique du Ministère de contribuer au site sur l'état et les tendances de l'environnement de façon continue.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des rapports sur l'état et les tendances de l'écosystème, consultez : www.ec.gc.ca/soer-ree

Domaine d'intérêt 7 – Fournir des conseils et des solutions ayant un fondement scientifique

Définition de la question

Une fois que l'on sait ce qui se passe dans l'environnement, il faut faire des recherches pour comprendre les répercussions individuelles et cumulatives de facteurs de stress particuliers sur la santé des écosystèmes, autrement dit, *pourquoi cela se produit-il?* Pour pouvoir véritablement faire face aux changements, nous devons comprendre l'activité humaine qui cause les changements et l'importance de ces changements pour la santé globale de l'écosystème et pouvoir l'expliquer. Les recherches visent principalement à déterminer les activités qui ont des répercussions importantes sur les écosystèmes aquatiques canadiens, les composantes de l'écosystème qui sont les plus vulnérables aux répercussions et les possibilités de minimiser les effets. La recherche connexe sur la faune et son habitat, ainsi que sur les sciences et la surveillance atmosphériques, contribue également à notre compréhension globale des répercussions des activités humaines sur la santé de l'écosystème. L'étude de la structure de base de l'écosystème et de sa fonction est aussi nécessaire à la compréhension en bout de ligne de la réaction de l'écosystème au stress. L'évaluation scientifique est le mécanisme principal pour communiquer l'information et des connaissances scientifiques au milieu scientifique et aux décideurs. De plus, elle est essentielle à la capacité de réaliser des examens succincts de l'état des connaissances scientifiques sur des questions environnementales complexes.

Que faisons-nous?

Environnement Canada s'est engagé à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques devant nous aider à comprendre les répercussions des activités humaines sur la santé de l'écosystème et à communiquer une information et des conseils crédibles en temps opportun aux décideurs du Canada et de l'étranger, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

En collaboration avec ses partenaires, le Ministère vise à assumer un rôle de chef de file pour le soutien de l'environnement du Canada de la façon suivante :

- s'assurer que ses objectifs de recherche, de surveillance et de compte rendu et ceux de ses partenaires canadiens vont dans le même sens;
- tirer parti de l'expérience de ses partenaires et utiliser cette information pour apporter des solutions aux préoccupations environnementales nationales;
- transférer les résultats de la recherche et de la surveillance, des connaissances, des outils et des technologies à ses partenaires et, au besoin, commercialiser les produits de la recherche;
- mettre en commun les ressources pour effectuer les recherches, la surveillance et préparer les comptes rendus plus efficacement;
- tenter de maintenir et d'améliorer la participation canadienne aux programmes internationaux de recherche et de surveillance;
- faire en sorte que les résultats de S-T valables soient utilisables par les décideurs de l'environnement.



Normes sur la qualité de l'environnement : contributions importantes de l'INRE à la définition des menaces qui se posent à la qualité de l'eau et à l'amélioration du dialogue entre les scientifiques et les décideurs

Les Canadiens de tout le pays sont de plus en plus inquiets à propos de leurs réserves d'eau. Certaines menaces à la qualité de l'eau au pays existent depuis quelque temps déjà, tandis que d'autres font à peine leur apparition. Toutes nécessitent cependant la prise de mesures si nous voulons que la qualité de l'eau du Canada soit protégée et améliorée. Au début de 2001, en réponse aux préoccupations constantes du public, les scientifiques de l'INRE, à Environnement Canada, ont rencontré des collègues d'autres ministères et d'établissements de recherche afin d'étudier ce qu'ils considèrent comme les principales menaces qui pèsent sur la qualité de l'eau au Canada.



Réalisations

Au cours d'un atelier organisé et dirigé par l'INRE, les participants se sont entendus sur une liste des 15 principaux problèmes qui représentent des menaces pesant sur les sources d'eau potable et la santé des écosystèmes aquatiques. Bon nombre de ces problèmes sont interdépendants. Après l'atelier, l'INRE a préparé un rapport complet intitulé *Menaces pour les sources d'eau potable et les écosystèmes aquatiques au Canada*. Ce compte rendu de la première étape décrit chacun des problèmes et cerne les aspects cruciaux sur lesquels il faut se pencher, ainsi que les défis que les chercheurs et le gouvernement doivent relever pour tenter de les résoudre. L'INRE reconnaît que la liste des 15 problèmes n'est pas nécessairement complète, et que d'autres pourraient bien surgir d'ici quelques années.

Principaux problèmes qui posent des menaces aux sources d'eau potable et à la santé des écosystèmes aquatiques

- Pathogènes d'origine hydrique
- Toxines algales / goût et odeur désagréables
- Pesticides
- Polluants organiques persistants et mercure
- Substances perturbatrices du système endocrinien
- Éléments nutritifs – azote et phosphore
- Acidification des eaux
- Effets sur les écosystèmes des organismes génétiquement modifiés
- Effluents des installations de traitement des eaux usées municipales
- Rejets des sources ponctuelles industrielles
- Eaux de ruissellement urbaines
- Décharges et élimination des déchets
- Effets de l'utilisation des terres pour l'agriculture et l'exploitation forestière
- Sources naturelles de contaminants à l'état de trace
- Effets des barrages/dérivations de cours d'eau et du changement climatique



Répercussions et avantages

Grâce à l'atelier sur les menaces qui se posent à la qualité de l'eau, l'INRE a été en mesure d'amener ses partenaires à se réunir pour définir les principaux problèmes dans chacun des 15 domaines prioritaires qui constituent des menaces pour l'eau.

Quatre grandes conclusions ont résulté de cet effort :

- La qualité des ressources en eau et des sources d'eau potable est menacée par une large gamme de contaminants.
- Les principales sources des contaminants sont les pratiques agricoles et forestières, les effluents des eaux usées municipales, les rejets industriels, le ruissellement urbain, les décharges et les lieux d'élimination des déchets et des sources naturelles.
- Les nouvelles tendances mondiales (changements climatiques, pollution, etc.) augmenteront les répercussions sur la qualité et la quantité d'eau du Canada.
- Les répercussions sur la qualité de l'eau augmenteront si aucun effort renouvelé n'est fait pour mieux comprendre les menaces, surveiller la situation et les tendances et adopter des lignes directrices et des pratiques visant à atténuer ou à éliminer les problèmes.

La définition des principaux enjeux auxquels nous faisons face dans le domaine de la qualité de l'eau a servi à fixer les priorités de recherche de l'INRE et du Gouvernement du Canada, et a été utile à tout un éventail d'autres parties intéressées, dont le CCME.

Les conclusions de l'atelier qui a lieu au début de 2001 ont servi en quelque sorte de tremplin à la planification et à la mise en œuvre subséquente des ateliers parrainés par le CCME au sujet des effets des activités agricoles sur la qualité de l'eau, la qualité des eaux souterraines et la réutilisation et le recyclage de l'eau. La principale conclusion de ces ateliers était la nécessité de lier les sciences aux politiques par les moyens suivants :

- communiquer les résultats des recherches actuelles aux gestionnaires des politiques et des programmes;
- déterminer les besoins et les priorités de recherche;
- proposer un processus continu de mise en commun et de communication de l'information.



Prochaines étapes / défis à relever

Les résultats des ateliers tenus jusqu'à maintenant fournissent des renseignements essentiels à la prise de décisions stratégiques sur l'eau pour l'avenir. De plus, ils guident les décisions relatives à l'expansion de l'INRE.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des menaces qui se posent aux sources d'eau potable et à la santé des systèmes aquatiques au Canada, consultez : www.nwri.ca/threats/intro-f.html
- ■ ■ Consultez la description du rendement à la section 3.2.3 (Eau) – De la source au robinet.

3.2.3 Résultat à long terme : Écosystèmes prioritaires

Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires

Les grands écosystèmes sont soumis à des stress continus exercés par un certain nombre de facteurs tels que la croissance démographique, l'activité industrielle et l'utilisation non durable des terres. Ces activités augmentent la pollution de l'air et de l'eau et la disparition d'habitat essentiel au maintien de l'équilibre naturel des êtres vivants et de leur milieu. De plus, les questions d'eau douce figurent maintenant au nombre des préoccupations des Canadiens, des provinces et des territoires et du

gouvernement fédéral. Toutes les provinces ont pris des mesures pour moderniser leurs politiques, leurs règlements et leurs stratégies relatives à l'eau afin de pouvoir mieux s'acquitter de leurs fonctions de gestion de l'eau. Environnement Canada, pour sa part, s'efforce de mieux remplir son rôle dans ce domaine.

Cadre de rendement

Le résultat à long terme touchant les « écosystèmes prioritaires » se divise en deux domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les cibles, ainsi que les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE (suite)

Résultat à long terme : Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
Domaine d'intérêt 9 : L'eau – compte rendu détaillé pour la période de planification		
	<p>Indicateur : En préparation</p> <p>Cible : De l'eau sûre et salubre pour tous les usages.</p>	<p>✓ Gestion de l'eau douce</p> <ul style="list-style-type: none"> Étudier, avec d'autres ministères clés, des propositions visant à renforcer les activités fédérales en matière de gestion des eaux. Continuer à travailler avec les provinces et les territoires à trouver un terrain d'entente et à élaborer des démarches visant à apporter des solutions aux principaux problèmes d'importance nationale liés à la gestion des eaux douces.
Domaine d'intérêt 10 – Initiatives axées sur l'écosystème – compte rendu détaillé pour la période de planification		
	<p>Indicateur : Signes d'amélioration de la compréhension scientifique des phénomènes.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>✓ Plan d'action du Saint-Laurent</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2003, dans le cadre du Plan d'action du Saint-Laurent, élaborer des modèles et des outils de gestion du niveau d'eau auxquels sont intégrées les composantes biologiques. <p>Initiative des écosystèmes nordiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'Initiative des écosystèmes nordiques, entreprendre des recherches sur les effets et produits qui perturbent le système endocrinien des poissons qui vivent dans la rivière Athabasca et dans le réseau des rivières Smoky-Wapiti. Rendre compte de ces résultats en 2003. <p>Initiative des écosystèmes des rivières du Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> En vertu de l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, améliorer les connaissances, les outils et la sensibilisation concernant les effets sur les écosystèmes nordiques des changements climatiques, des activités de développement et des contaminants, d'ici 2002.

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
	<p>Indicateur : Signes de prise de conscience et de capacité du public.</p> <p>Cible : En vertu du Programme des Grands Lacs, des mesures fédérales seront prises dans 13 secteurs préoccupants d'ici 2005.</p>	<p>Accord Canada-Ontario</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouvel accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs a été signé en 2001 dans le cadre du Programme des Grands Lacs.
	<p>Indicateur : Signes de changement d'attitude et d'améliorations graduelles de l'environnement.</p> <p>Cible : En vertu de l'Initiative du bassin de Georgia, rouvrir plus de 25 % des zones de pêche des mollusques fermées dans certaines collectivités du bassin de Georgia d'ici 2005.</p>	<p>✓ Plan d'assainissement du littoral atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du Plan d'assainissement du littoral atlantique, fournir des fonds et un soutien scientifique et technique à plus de 100 projets parrainés par 18 organismes communautaires de protection des écosystèmes, en 2001-2002.

Note : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

Domaine d'intérêt 9 – L'eau

Définition de la question

L'activité humaine a des répercussions sur la qualité des ressources en eau de tout le pays. Les menaces existantes sont les rejets d'eaux usées municipales (égouts, combinaison de débordement des eaux usées et de ruissellement des eaux de pluie), l'effluent des fosses septiques, les effluents industriels, les déchets des exploitations d'élevage intensif de bétail, le ruissellement agricole et le dépôt de la pollution atmosphérique. De plus, l'utilisation intensive de l'eau a de nombreuses répercussions de nature différente, comme les coûts élevés de l'alimentation en eau potable, du traitement des eaux usées et de l'entretien ou de l'amélioration des infrastructures.

Le Canada n'est pas à l'abri des risques associés à la contamination de l'eau. Les Canadiens sont préoccupés par la qualité et la viabilité de leur eau, y compris la protection de l'eau potable et des sources d'eau. On note un besoin croissant de réévaluer les instruments et les dispositions institutionnelles qui régissent la gestion de l'eau au Canada.

Que faisons-nous?

Par l'intermédiaire du CCME, Environnement Canada collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux à garantir un approvisionnement en eau salubre et sans danger pour les Canadiens. Les efforts déployés

actuellement ou dans l'avenir pour protéger la qualité de l'eau de la source au robinet, comprennent l'orientation des priorités de recherche vers la qualité de l'eau, la mise en commun des pratiques de gestion exemplaires, l'établissement d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau, l'amélioration de l'information sur Internet au sujet de la qualité de l'eau et l'accélération de l'élaboration de lignes directrices en matière de qualité de l'eau.

Au plan fédéral, Environnement Canada mise sur la collaboration avec d'autres ministères pour s'attaquer aux priorités fédérales immédiates dans le domaine de l'eau et pour proposer des moyens d'améliorer la collaboration avec les partenaires sur les priorités d'importance nationale dans ce domaine. Le Ministère continue de promouvoir une vision commune des priorités de gestion des eaux douces et d'investir dans les possibilités d'améliorer la santé globale de l'écosystème par ses initiatives axées sur l'écosystème. Le budget 2000 a créé les Fonds municipaux verts dont l'objectif est de soutenir les investissements municipaux dans des projets environnementaux innovateurs et dans des infrastructures écologiques. Le Gouvernement du Canada a doublé les sommes affectées aux deux fonds dans le budget 2001, les portant à 250 millions de dollars. Le Fonds d'investissement municipal vert de 200 millions de dollars et un Fonds d'habilitation municipal vert de 50 millions de dollars, tous deux administrés par la Fédération canadienne des municipalités, appuient des projets écologiques, notamment ceux qui touchent les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau, la conservation de l'eau et les eaux de ruissellement.



De la source au robinet : une démarche globale, à barrières multiples, pour fournir de l'eau potable salubre aux Canadiens

Les Canadiens sont préoccupés par la qualité de leur eau potable et exigent que des mesures soient prises par tous les niveaux de gouvernement. Les rapports d'enquête de Walkerton et de North Battleford ont fourni des recommandations visant à assurer la salubrité de l'eau potable. Ces recommandations, qui peuvent être appliquées d'un bout à l'autre du Canada, établissent de façon évidente qu'il n'est pas suffisant d'avoir des normes pour la qualité de l'eau potable. Elles ont plutôt fait ressortir l'importance d'adopter une démarche à barrières multiples ou « de la source au robinet ». La protection de la qualité de l'eau, de la source au robinet, est possible seulement si les différents secteurs et intervenants qui influent sur la qualité de notre eau potable ou qui en sont responsables entretiennent une étroite collaboration et appliquent des objectifs communs. Le CCME constitue un important outil de sensibilisation en ce sens et il est en mesure de définir et de préconiser des démarches et des objectifs communs favorisant la collaboration des divers secteurs.

Qu'est-ce qu'une démarche à barrières multiples, de la source au robinet?

La démarche à barrières multiples dépasse l'accent mis antérieurement sur le traitement de l'eau en faisant ressortir l'importance de protéger les lacs, les rivières et la nappe aquifère qui sont les sources de nos eaux potables, et de garantir la mise en place de systèmes de traitement et de distribution efficaces. La démarche à barrières multiples reconnaît qu'il existe des différences et qu'il faut adopter une attitude souple : il n'y a pas de solution unique – la protection de l'eau de source est particulièrement importante dans les collectivités rurales, celles du Nord et les petites localités où le traitement de l'eau est parfois limité par des facteurs de coût, tandis que le traitement peut être prioritaire dans les grands centres. La démarche à barrières multiples est le moyen le plus efficace de protéger la qualité de l'eau potable et elle est cruciale pour l'engagement du gouvernement à l'égard de la protection et du maintien des ressources en eau douce.



Réalisations

Tandis que les gouvernements provinciaux et territoriaux s'occupent principalement de gérer et de protéger la qualité de l'eau potable, le gouvernement fédéral doit veiller à la salubrité de l'eau dans les zones de compétence fédérale comme les parcs nationaux et les réserves des Premières nations. De plus, il joue un rôle primordial pour la protection de la qualité de l'eau par la recherche et la promotion de la prévention de la pollution.

Assurer un approvisionnement d'eau potable sûre aux Canadiens est un objectif commun à tous les secteurs de compétence. Ainsi, le ministre de l'Environnement fédéral joue un rôle de chef de file, favorisant une démarche davantage coordonnée et coopérative pour protéger l'eau potable de la source au robinet, aussi bien auprès de ses collègues fédéraux qu'auprès des provinces et des territoires, par l'intermédiaire du CCME.

En septembre 2001, le CCME a signalé que tous les secteurs de compétence prenaient des mesures globales pour protéger la qualité de l'eau potable de la source au robinet et a réaffirmé son engagement envers l'amélioration de la collaboration en matière de recherche, de surveillance, d'élaboration de lignes directrices et de communication d'information aux Canadiens. Ce sont là une série d'éléments importants qui contribuent à la démarche à barrières multiples.

Tandis que la mise en œuvre de la démarche à barrières multiples au pays est reconnue comme un objectif à long terme, les mesures qui sont prises sous la direction du CCME constitueront une assise solide. Elles comprennent la mise en commun des connaissances au sujet des menaces qui se posent à la qualité de l'eau et l'élaboration de stratégies visant à réduire ou à éliminer les répercussions, qui peuvent être mises en place par les différents secteurs de compétence. En particulier, en 2001-2002, des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :

• Consolidation des liens entre la recherche et la prise de décisions

Un des éléments clés du succès au chapitre de la salubrité de l'eau potable est la mise en commun des connaissances, des expériences et des pratiques de gestion exemplaires par tous les secteurs de compétence. À cet effet, des efforts ont été faits pour mieux lier la recherche et la prise de décisions stratégiques ainsi que pour donner aux provinces un accès aux résultats des recherches fédérales et la possibilité d'influer sur le programme de recherche. À partir d'une évaluation faite par les scientifiques pour les menaces aux sources d'eau potable et à la santé de l'écosystème aquatique (voir la description du rendement à la section 3.2.2 (Fournir des conseils et des solutions ayant un fondement scientifique)), un certain nombre d'ateliers de spécialistes ont été organisés par l'INRE. Ces ateliers, animés avec des coprésidents provinciaux, avaient pour but de réunir des scientifiques et des décideurs afin qu'ils étudient ensemble les questions prioritaires en matière de qualité de l'eau.

- **Élaboration de recommandations pour la qualité de l'eau**

Les recommandations sont des points de repère qui permettent de mesurer la qualité et la salubrité de l'eau potable et des sources d'eau. On s'efforce d'accélérer l'élaboration des recommandations afin de s'assurer qu'elles sont à jour et qu'il n'y a pas de lacunes, particulièrement en ce qui concerne les contaminants microbiologiques. On a pu établir une étroite collaboration entre les organismes environnementaux et de santé en reliant les travaux du comité fédéral-provincial-territorial qui s'occupe de l'élaboration des recommandations pour la qualité de l'eau potable et ceux du groupe de travail du CCME chargé de produire des recommandations sur la qualité de l'air ambiant. Ensemble, ces groupes ont élaboré un document décrivant la démarche à barrières multiples.

- **Lien entre les réseaux existants de contrôle de la qualité**

L'information sur les contaminants et les tendances de la qualité de l'eau doit être mieux comprise à l'échelle nationale. Les efforts portent actuellement sur l'établissement de meilleurs liens entre les nombreux réseaux de surveillance de la qualité de l'eau du pays, afin que cette information soit partagée et soit plus largement accessible.

- **Information pour les Canadiens**

Les Canadiens exigent la prise de mesures et la diffusion d'information – les travaux du CCME montrent aux Canadiens l'engagement des gouvernements à agir collectivement. Le CCME aide les Canadiens à comprendre la complexité de la protection de l'eau potable et de l'établissement d'un contexte favorable à la prise de mesures coopératives comme la recherche, la surveillance et la formulation de recommandations. Un site Web sur la protection de la qualité de l'eau potable, de la source au robinet, ainsi que sur les mesures qui sont prises par chaque secteur de compétence a été ajouté à celui du CCME.

Répercussions et avantages

La protection de l'eau de source exige une grande collaboration et des partenariats. La mise en commun des connaissances et de l'expérience a de grands avantages. Grâce à l'appui solide et au leadership du ministre de l'Environnement, le CCME a fait de la protection de la qualité de l'eau potable une priorité en 2001-2002.

Prochaines étapes / défis à relever

Pour être efficace, une démarche à long terme, à barrières multiples, visant à fournir un approvisionnement en eau

potable salubre continuera de nécessiter la coordination de tous les groupes du Canada qui ont un rôle à jouer dans la protection et la gestion de l'eau, le traitement de l'eau potable et les systèmes de distribution. La contribution du CCME sera axée sur la description des options et des outils de protection de l'eau de source afin qu'il soit possible d'obtenir des résultats tangibles. Le groupe de travail du CCME sur la qualité de l'eau envisage de préparer de nouveaux outils qui seront mis à la disposition des secteurs de compétence pour protéger l'eau potable. Par ailleurs, le Sous-comité sur l'eau potable du Comité canadien de l'hygiène du milieu et du travail s'efforce de mettre au point de nouveaux outils pour le traitement et la distribution de l'eau potable. En ce qui concerne la protection de l'eau de source, les efforts doivent porter sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion de bassin auxquels participent tous les intervenants.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de l'initiative De la source au robinet, consultez : www.ccme.ca/sourcetotap/index.fr.html

Domaine d'intérêt 10 – Initiatives axées sur l'écosystème

Définition de la question

Les initiatives axées sur l'écosystème sont des efforts coopératifs ciblant des écosystèmes précis en vue de résoudre des problèmes environnementaux, économiques et sociaux complexes, définis et convenus par les intervenants. Ces initiatives aident les Canadiens à obtenir des résultats grâce à la création de partenariats, à la mise en commun de ressources, à des travaux scientifiques ciblés, à la coordination des efforts, au partage de l'information et de l'expérience et à la production d'une large base d'appuis. De plus, elles aident à améliorer la capacité de tous les intervenants de prendre de meilleures décisions et d'apporter des changements concrets.

Que faisons-nous?

Environnement Canada travaille avec un grand nombre d'administrations publiques et de groupes d'intérêt à atteindre des objectifs communs dans le cadre de six initiatives axées sur l'écosystème au Canada – notamment, le Plan d'assainissement du littoral de l'Atlantique, le Plan d'action du Saint-Laurent Vision 2000, Grands Lacs 2020, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, le Plan d'action du Fraser/Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, ainsi que l'Initiative des écosystèmes nordiques.



Plan d'action du Saint-Laurent

Le Plan d'action du Saint-Laurent (Saint-Laurent Vision 2000 ou SLV 2000) a débuté en juin 1998 à la suite de la signature par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec d'une nouvelle entente sur la prise de mesures conjointes. Plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral et du Québec ont mis en commun leur expertise, leur information et leur ressources pour arriver à des résultats concrets. Le Plan d'action dépasse la seule action gouvernementale, puisqu'il inclut des partenaires non gouvernementaux. Le budget de SLV 2000 est de 239 millions de dollars. Les phases I et II du Plan d'action ont accordé la priorité aux interventions urgentes telles que la réduction des rejets d'effluents liquides toxiques du secteur industriel et la protection des habitats fauniques et des espèces préoccupantes. Le Plan d'action en est actuellement à sa troisième phase consécutive d'activité. Celle-ci doit prendre fin le 31 mars 2003 et vise trois objectifs principaux, notamment de protéger la santé humaine, de protéger les écosystèmes et de faire participer les communautés riveraines afin de favoriser l'accessibilité au Saint-Laurent.



Réalisations

L'objectif global de SLV 2000 est d'assurer le développement durable de l'écosystème du Saint-Laurent. L'Initiative comporte six domaines d'intervention : agriculture, biodiversité, industriel et urbain, santé humaine, implication communautaire et navigation, et bénéficie aussi d'un système de gestion accessible aux participants par Internet, pour suivre les progrès. Les réalisations dignes de mention pour chaque composante de l'exercice de 2001-2002 à laquelle Environnement Canada a fait une contribution substantielle, sont mentionnées ci-dessous :

Réalisations dignes de mention pour 2001-2002

Agriculture : Pour contribuer à une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides, les travaux se sont poursuivis dans quatre domaines principaux en 2001-2002. Les ateliers offerts aux agriculteurs pour les aider à prendre des mesures pratiques de prévention de la pollution afin de réduire l'utilisation des pesticides ont eu beaucoup de succès. Plus de 700 personnes y ont participé dans des exploitations agricoles où elles ont appris comment utiliser des techniques innovatrices et de la machinerie qui leur permettraient de réduire l'utilisation de pesticides. Environnement Canada a entrepris un projet de recherche sur l'utilisation optimale des pesticides dans différentes conditions météorologiques. Des dépenses importantes ont été faites pour fournir un appui financier aux agriculteurs en vue de construire des installations d'entreposage du lisier (à la suite de la construction de ces installations, 771 exploitations agricoles se sont conformées aux règlements en 2001).

Biodiversité : Une passe migratoire multi-espèces a été construite au barrage de Saint-Ours, permettant à cinq espèces en péril, y compris le suceur cuirvé, d'avoir accès à des habitats situés entre les barrages de Saint-Ours et de Chambly, sur la rivière Richelieu. Le barrage a été inauguré en août 2001 et les premiers résultats montrent que, tout comme d'autres espèces, le suceur cuirvé utilise la passe migratoire. Au total, 1,8 million de dollars ont été fournis par de nombreux partenaires de ce projet innovateur.

La modélisation de l'écosystème des eaux douces du Saint-Laurent décrit la dynamique et le comportement de l'écosystème du Saint-Laurent et simule un large éventail de conditions physiques telles que le débit, les niveaux d'eau et les courants. En intégrant nos connaissances biologiques et physiques du Saint-Laurent, ce modèle permet d'arriver à une meilleure compréhension des effets des fluctuations du niveau d'eau sur l'écosystème et, ainsi, nous aide à améliorer nos méthodes de gestion. Les résultats ont été présentés à l'atelier biennal de la CMI sur les niveaux d'eau en octobre dernier.

Industriel et urbain : Les travaux se sont poursuivis en 2001-2002 pour la réduction des effluents toxiques des petites et moyennes entreprises. Au total, le programme visant à mettre au point de nouvelles technologies environnementales a donné lieu à la mise en œuvre de 34 projets représentant un investissement global de 5,9 millions de dollars. Dans le récent rapport du Bureau du vérificateur général, la Commissaire à l'environnement et au développement durable a noté que l'initiative du Saint-Laurent et celle des Grands Lacs devraient être plus étroitement liées, et les travaux sur l'effluent municipal, mieux coordonnés.

Santé humaine : Pour contribuer à protéger la santé humaine, des études ont été réalisées en vue de réduire l'exposition humaine aux risques de contamination que posent les eaux récréatives, l'eau potable et les produits aquatiques. Des projets de recherche ont été entrepris en 2001 et 2002. En particulier, Environnement Canada a réalisé un projet visant à assurer l'ouverture sécuritaire de différents secteurs de récolte des mollusques. De plus, un sondage sur les questions de santé humaine liées au fleuve Saint-Laurent a été réalisé et diffusé.

Une étude sur l'exposition prénatale aux composés organochlorés de la région de la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent a révélé que les concentrations dans le lait maternel diminuaient d'année en année.

Participation communautaire : Pour contribuer à appuyer la concertation dans les collectivités riveraines, 14 comités ZIP (Zones d'intervention prioritaire) sont maintenant en place pour la mise en œuvre de Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) le long du fleuve. En 2001-2002, un forum a été organisé, auquel ont participé 150 personnes issues des comités ZIP et d'autres organismes et individus oeuvrant en environnement, afin d'échanger des idées et des pratiques exemplaires. Environnement Canada a fourni des fonds importants pour cet événement digne de mention (100 000 \$) visant à déterminer les priorités futures ainsi qu'à mettre en commun les pratiques exemplaires. À cet atelier, les participants ont appris comment ils pouvaient travailler plus efficacement avec les collectivités dans l'avenir. De plus, en 2001-2002, 837 000 \$ ont été attribués au financement d'environ 17 projets mis en œuvre par les citoyens.

Navigation : D'après de nouvelles études sur l'érosion des rives, une mesure volontaire ayant trait à la réduction de la vitesse des navires est maintenant en place dans des zones vulnérables de la région de Montréal-Sorel. De récentes études du Service canadien de la faune confirment que l'érosion a diminué depuis que les navires commerciaux ont réduit leur vitesse.

Chaque annexe contient une série d'objectifs et de mesures qu'il serait souhaitable de prendre au cours des cinq années que durera l'Accord. Les annexes portent sur les aspects suivants :

- l'assainissement des secteurs préoccupants du bassin;
- la mise en œuvre d'une série de plans binationaux d'aménagement panlacustre en vue d'apporter des solutions aux problèmes propres à chaque Grand Lac;
- la quasi-élimination et la réduction importante des polluants nocifs dans le bassin;
- l'amélioration de la surveillance et de la gestion de l'information.

L'ACO 2002 peut être adapté à toute situation d'urgence survenant dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Bien que les quatre annexes aient fait partie de l'entente au moment de la signature, d'autres pourraient être élaborées à n'importe quel moment et entreraient en vigueur à la signature.



Répercussions et avantages

En définissant une vision pour l'ensemble du bassin, des objectifs et des résultats précis et des engagements des gouvernements à agir, l'ACO fournit l'élan nécessaire à des efforts élargis et facilite la prise de mesures coopératives et collectives de la part de tous les groupes et organismes qui ont un intérêt dans le bassin.

Attention continue portée aux Grands Lacs

Pendant 30 ans, une série d'ententes ont permis aux Nord-Américains de réaliser d'importants progrès en regard de la vision commune d'un écosystème *sain, prospère et durable dans le bassin des Grands Lacs pour le bénéfice des générations actuelles et futures*. Les niveaux de nombreux polluants ont diminué, la qualité de l'eau s'est améliorée et des espèces et leur habitat se sont rétablis.



Prochaines étapes / défis à relever

Le Canada et l'Ontario travaillent maintenant de façon coopérative à la mise en œuvre de l'ACO. Il faudra énormément de temps, d'efforts et de ressources pour arriver aux résultats envisagés dans l'Accord. Les deux gouvernements ont créé un secrétariat qui surveille la gestion efficace et rentable de l'Accord. De plus, l'ACO engage le Canada et l'Ontario à rendre compte régulièrement et publiquement de l'état de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et, notamment, des mesures qu'ils ont prises conformément à l'Accord.

Les efforts des gouvernements du Canada et de l'Ontario ne peuvent à eux seuls suffire à réaliser la vision d'un bassin des Grands Lacs sain, prospère et durable. Ils devront être appuyés par l'engagement et les efforts de tous les niveaux d'administration, du secteur privé, des groupes communautaires et des particuliers. Les deux gouvernements se sont engagés à former un groupe consultatif composé d'intervenants/membres du grand public qui contribuera à élargir la participation des intervenants des Grands Lacs.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de l'Accord Canada-Ontario, consultez : www.on.ec.gc.ca/laws/coa

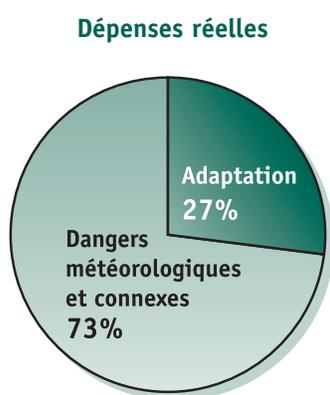
3.3 Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales

Les Canadiens subissent les effets des conditions météorologiques et environnementales, qui comprennent les tornades, les tempêtes d'hiver, les inondations, la sécheresse, la glace de mer, les niveaux d'eau des lacs, et même la turbulence causée par les avions et la glace sur les routes. Toutes ces conditions ont des répercussions sur la santé et la sécurité des Canadiens, de leurs entreprises, de leur économie et de leur environnement. En service 365 jours par année, 24 heures sur 24, le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales fournit :

- des avertissements relatifs à la santé, la sécurité, l'adaptation et la réduction des pertes économiques;
- des renseignements météorologiques et environnementaux utiles aux Canadiens pour la prise de décisions éclairées (santé, efficacité économique et qualité de l'environnement);
- des connaissances et une compréhension des phénomènes qui facilitent l'élaboration de politiques environnementales fondées sur des données scientifiques objectives.

Prévisions météorologiques et environnementales 2001-2002 (y compris les recettes disponibles)

Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie	164,9 193,3 186,3
Adaptation aux changements quotidiens et à long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces	61,5 72,1 67,9
Total pour le secteur d'activité des PME	230,9 265,4 254,2
Dépenses prévues	
Autorisations totales	
Dépenses réelles	



3.3.1 Résultat à long terme : Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes

Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie

Au moyen de son programme d'avertissements, Environnement Canada informe les Canadiens, principalement par les médias, des dangers imminents et à court terme qui les menacent. Son objectif est de faire en sorte que les Canadiens aient les connaissances voulues et le temps nécessaire pour réagir de façon à se protéger et à protéger leurs biens et leurs entreprises.

Chaque année, Environnement Canada diffuse environ 14 000 avertissements de conditions météorologiques qui peuvent avoir des conséquences graves, comme les orages violents, les tornades et les tempêtes de verglas. Il dispense aussi des programmes d'information et de sensibilisation et offre un soutien technique directement à ses clients et partenaires. Par exemple, il fournit de l'information aux provinces pour leurs programmes de prévisions des crues et il transmet des renseignements importants sur les glaces afin de soutenir les activités de la Garde côtière, de la marine marchande internationale et de l'industrie de l'extraction des ressources en mer. Toutes ces activités sont étayées par un solide programme de recherche et de développement.

Cadre de rendement

Le résultat à long terme des « dangers » se divise en trois domaines d'intérêt. Le tableau qui suit présente ces domaines d'intérêt ainsi que les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme et les cibles, et les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Résultat à long terme : Réduction des effets et des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
Domaine d'intérêt 1 : Marge de sécurité accrue face aux phénomènes météorologiques violents et autres dangers connexes – compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Accroître la qualité, l'utilité et la satisfaction en mettant l'accent de nos bureaux de production sur les avertissements et en automatisant de plus en plus les produits courants comme les prévisions météorologiques quotidiennes. 	<p>Indicateur : Délais et exactitude des avertissements.</p> <p>Cible : Respecter les normes de la charte des avertissements météorologiques destinés au public d'ici 2004.</p>	<p>Délai et exactitude</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre une charte des avertissements météorologiques destinés au public avec des normes à respecter d'ici 2003.* Établir une charte des dangers météorologiques maritimes d'ici 2003.*

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la qualité, l'utilité et la satisfaction en augmentant les travaux de R-D sur la détection des dangers potentiels et en mettant au point de nouvelles techniques de prévisions (y compris l'assimilation des données) et de transfert de connaissances aux bureaux de production. 	<p>Indicateur : Délais et exactitude des avertissements.*</p> <p>Cible : Respecter les normes de la charte des avertissements météorologiques destinés au public d'ici 2004.</p>	<p>✓ R-D sur les phénomènes météorologiques violents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux comprendre les signes précurseurs des phénomènes météorologiques violents et la façon de les observer, en reconnaissant le rôle des conditions préalables.
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès par le public, le secteur privé et les universités à nos données. • Améliorer notre visibilité auprès des Canadiens par les médias, Internet et par une présence accrue au niveau communautaire. 	<p>Indicateur : Délais et exactitude des avertissements.*</p> <p>Cible : Respecter les normes de la charte des avertissements météorologiques destinés au public d'ici 2004.</p>	<p>Accès et visibilité accrues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives commenceront en 2002-2003.

Domaine d'intérêt 2 : Fournir aux Canadiens un service de prévisions météorologiques et environnementales connexes de qualité, axé sur les besoins des citoyens – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre les problèmes de capacité, d'abordabilité et de durabilité en appliquant des principes de gestion du cycle de vie complet de nos systèmes essentiels afin de résoudre les problèmes de SST, de désuétude et d'obsolescence. 	<p>Indicateur : État des systèmes de surveillance.</p> <p>Cible : Remplacer ou moderniser 10 % des réseaux afin qu'ils soient dans les limites de leur cycle de vie d'ici 2002-2003.*</p>	<p>✓ Systèmes de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminer le Projet national de radars. • Remplacer les instruments météorologiques de jusqu'à six navires météo bénévoles de catégorie 1 par année, suivant la liste des priorités (RPP 2002-2003). • Remplacer les instruments à mercure par des technologies de remplacement.
	<p>Indicateur : Pourcentage de l'assainissement des lieux de surveillance hydrométrique fédéraux.</p> <p>Cible : Assainir jusqu'à 25 % des lieux de surveillance hydrométrique fédéraux contaminés existants d'ici 2002-2003.*</p>	<p>Lieux contaminés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les protocoles, les ententes et les plans de dépollution sont en place.
<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre les problèmes de capacité, d'abordabilité et de durabilité en augmentant le recrutement et la formation pour s'assurer que nous avons les compétences voulues et que nous pouvons résoudre les problèmes démographiques. 	<p>Indicateur : Renseignements démographiques sur les employés en sciences et technologies.</p> <p>Cible : Accroître le nombre d'employés en S-T au sein du groupe des 20 à 35 ans, d'ici 2002-2003.</p>	<p>✓ Initiatives de renouvellement de l'effectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter et former 20 nouveaux candidats météorologues en 2001-2002. • Mettre en oeuvre un plan de renouvellement des ressources humaines y compris des plans de perfectionnement en gestion et de relève.
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître notre responsabilisation face aux Canadiens. • Mettre en œuvre des mesures de contrôle et d'assurance de la qualité pour tous nos systèmes de données. 	<p>Indicateur et cible : À déterminer.</p>	<p>Assurance de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives commenceront en 2002-2003.

Domaine d'intérêt 3 : En partenariat avec d'autres, améliorer la capacité de la société de s'adapter aux phénomènes météorologiques violents et autres dangers qui menacent sa santé et sa sécurité, de les anticiper, de les atténuer, d'y résister et de s'en remettre - compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation et l'information sur les dangers pour s'assurer que les Canadiens sont conscients de leur vulnérabilité, comprennent nos produits et services et la façon de les utiliser et peuvent se préparer aux dangers. • Investir dans la recherche sur les facteurs qui influent sur la vulnérabilité de la société et sa capacité à s'adapter. 	<p>Indicateur : Prise de conscience de la vulnérabilité.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>✓ Connaissance et sensibilisation aux dangers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire la prévision des particules dans les prévisions régionales du smog d'ici la fin de 2001.*
---	---	--

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Cible ou initiative de la Stratégie du développement durable.

Domaine d'intérêt 1 – Accroissement de la marge de sécurité

Définition de la question

Les pertes humaines et économiques survenant à la suite d'inondations, de tornades, de vents violents, de tempêtes de neige et de glace peuvent être tragiques et sont souvent très graves. À mesure que le Canada poursuit son expansion, les concentrations démographiques augmentent, tout comme le nombre de personnes qui risquent d'être touchées par des phénomènes violents. Pour se protéger, les Canadiens ont besoin de prévisions et d'avertissements exacts lesquels leur sont communiqués rapidement, de même que de conseils sur ce qu'ils doivent faire en cas de menaces météorologiques. Des renseignements météorologiques opportuns sont donc essentiels afin de réduire les risques que courent les Canadiens. En outre, ceux-ci ont des attentes de plus en plus grandes quant au délai d'avertissement dont ils ont besoin pour se préparer.

De quel délai auriez-vous besoin pour vous préparer à un orage?

	1997	2002
<15 minutes	24 %	22 %
15 - 29 minutes	23 %	8 %
30 - 59 minutes	21 %	13 %
1 heure ou plus	29 %	44 %

De quel délai auriez-vous besoin pour vous préparer à une tempête d'hiver?

	1997	2002
<1 heure	16 %	3 %
1 - 3 heures	33 %	26 %
3 - 6 heures	18 %	17 %
6 - 12 heures	15 %	19 %
12 heures ou plus	16 %	26 %

Sondage national sur les produits et les services météorologiques – 2002, Decima Research Inc., p. 62 et 67.

Que faisons-nous?

Environnement Canada surveille les conditions météorologiques et connexes et construit des modèles informatiques afin de produire des prévisions et des avertissements. Il entreprend des recherches avec les universités et l'industrie pour améliorer la compréhension scientifique des phénomènes et mettre au point des méthodes et des outils permettant de mieux prédire les dangers environnementaux.

Le Ministère collabore aussi avec les médias et d'autres partenaires pour diffuser cette information et sensibiliser la population aux phénomènes météorologiques et à la meilleure façon de réagir. Il vise ainsi à réduire le nombre

de victimes et les dommages causés par des catastrophes naturelles. Il examine aussi de meilleurs moyens de transmettre l'information météorologique à tous les Canadiens, notamment les systèmes téléphoniques, Internet et les Alertes météo télévisées.

Au cours de l'année écoulée, les efforts visant à améliorer l'accès à l'information ont amené le Ministère à regrouper un certain nombre de sites Web à caractère météorologique en un guichet unique sur la météo (www.weatheroffice.ec.gc.ca). Depuis sa création, en juillet 2001, le nouveau site a reçu plus de 50 millions de visites et a quadruplé ses possibilités d'atteindre le public canadien (consulter la description du rendement à la section 3.4.2 (Gestion axée sur les citoyens) – Le cybergouvernement).



R-D sur les phénomènes météorologiques violents : des initiatives universitaires en recherche météorologique

Le gouvernement, l'industrie et les universités ont uni leurs forces afin de s'assurer que les connaissances canadiennes en matière de phénomènes météorologiques violents demeurent de qualité supérieure et que le haut degré de coordination de tous les secteurs est maintenu. En 2001-2002, trois initiatives de recherche universitaire interreliées sur des phénomènes météorologiques violents ont été lancées à Montréal, centre d'expertise de ce domaine au Canada.



Réalisations

Le lancement de ces trois initiatives, qui résulte des efforts du SMC, en association avec des universités et d'autres groupes, aura des répercussions à la fois sur la précision des prévisions météorologiques et sur le délai requis pour les préparer.

- **Le Laboratoire universitaire sur le temps extrême (LUTE) :** Mis sur pied pour effectuer des travaux en R-D sur les phénomènes météorologiques violents (tempêtes, tornades, sécheresse, etc.), il est le fruit de la collaboration des membres du Réseau de calcul et de modélisation mathématiques (rcm²). Il regroupe le SMC et huit centres montréalais de recherche dans le domaine du calcul et de la modélisation mathématiques. L'objectif du laboratoire est de coordonner et de favoriser la recherche et les collaborations dans le domaine des sciences de l'atmosphère (plus particulièrement du temps extrême), tout en assurant la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée dans ces domaines. La structure qu'offre le rcm² permet non seulement de mettre l'accent sur une coordination à grande échelle des organismes partenaires dans un domaine donné, mais aussi de

bénéficier de la diversité de l'expertise des huit membres du réseau et de leurs partenaires industriels.

Le Centre canadien de prévisions des ouragans

Les recherches continues sur les systèmes tropicaux qui traversent l'Atlantique canadien sont essentielles pour améliorer le suivi de l'intensité de ces systèmes. Par ailleurs, ces progrès accroîtront la capacité de donner des alertes efficaces, en temps opportun, aux Canadiens de la région de l'Atlantique. Plusieurs projets de recherche coopératifs entrepris par EC, le Conseil national de recherches et des scientifiques / étudiants universitaires visent à documenter la structure de ces tempêtes et à créer des modèles de prévisions météorologiques numériques, afin de mieux prédire les changements atmosphériques et la réaction océanographique à ces menaces.

- **Le Programme canadien de recherches météorologiques (PCRM) :** Le PCRM – partenariat du gouvernement, des universités et du secteur privé – a été créé pour promouvoir les initiatives de recherche en prévisions météorologiques. Des liens étroits avec le Weather Research Program des États-Unis et le Programme mondial de recherches météorologiques permettront au PCRM de trouver de nouvelles méthodes et des moyens plus efficaces de prédire le temps. En 2001-2002, une phase initiale de subventions accordées en vertu du PCRM a été annoncée. Environnement Canada a fourni 300 000 \$ pour des initiatives de R-D dans deux domaines innovateurs : une nouvelle forme de prévisions et des travaux sur des prévisions des précipitations extrêmement sensibles.
- **Chaire de recherche sur le temps extrême de l'Université McGill :** L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques et Environnement Canada ont engagé des fonds (30 000 \$ et 100 000 \$ par année pour cinq ans, respectivement) afin d'appuyer un nouveau poste de chercheur principal au département des Sciences atmosphériques et océaniques de l'Université McGill. L'Université et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) ont alloué des fonds équivalents dans le cadre du programme de chaire industrielle du CRSNG. Cette chaire sera annoncée officiellement à la fin de juin et visera à former du personnel à l'université ainsi qu'à faire des travaux de recherche avec 15 à 20 scientifiques.



Répercussions et avantages

Ces nouvelles initiatives garantiront un haut degré de coordination des activités des divers secteurs sur la question cruciale des phénomènes météorologiques violents. En bout de ligne, les travaux de R-D permettront d'apporter une précision accrue aux prévisions et de diminuer le délai entre les prévisions et les événements.



Prochaines étapes / défis à relever

De façon continue, si l'on veut que le Canada maintienne sa position de chef de file dans ce domaine, il faut s'assurer que tous nos efforts de R-D satisfassent aux normes internationales ou les dépassent. Le simple fait de s'assurer que des fonds et d'autres appuis appropriés sont en place chaque année fera déjà beaucoup pour attirer les scientifiques dans notre centre d'expertise du temps extrême à Montréal.

Domaine d'intérêt 2 – Service de qualité, axé sur les besoins des citoyens

Définition de la question

Environnement Canada offre des services aux Canadiens, à leurs institutions et à leurs entreprises dans plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture, les transports, l'énergie, la construction, les voyages et le tourisme. Les Canadiens s'attendent à recevoir des services rapides et fiables qui correspondent à leurs besoins. Environnement Canada doit donc posséder des connaissances et disposer des outils les mieux appropriés pour concevoir et fournir aux Canadiens toute une gamme de services efficaces.

Maintien de la capacité en S-T

« L'expertise en S-T devient de plus en plus importante pour le succès du Canada dans le domaine économique. Notre capacité de recruter et de maintenir en poste des personnes hautement qualifiées – qui peuvent diriger le processus d'innovation et appliquer les nouvelles technologies – n'a jamais été plus pressant » .

Alan Winter,
Président, Génome Colombie-Britannique
(Canada Research Horizons, été 2002, p. 18)

Depuis quelques années, différentes études du secteur des prévisions météorologiques et environnementales ont révélé l'existence de problèmes associés aux ressources humaines et à la désuétude des réseaux et des systèmes qui auront des répercussions sur le service.

Environnement Canada est l'un seulement des nombreux organismes à effectuer des travaux en sciences et en technologie (S-T) qui feront face à d'importants problèmes en matière de ressources humaines. Au cours des huit prochaines années, environ le tiers de l'effectif de S-T et des gestionnaires du SMC seront admissibles à la retraite (environ 20 % des météorologues, 40 % des techniciens en météorologie et en hydrologie et 30 % des chercheurs).

Le taux d'attrition de 3,7 % est près du double de la moyenne à long terme de 2 %. Le Ministère doit donc devenir un employeur attrayant pour les membres de la collectivité des S-T afin de pouvoir relever ce défi.

Que faisons-nous?

Environnement Canada modernise les réseaux d'observation, tout comme les systèmes de production et les outils de diffusion actuels. Des techniques et des outils novateurs permettront d'améliorer les services dans les limites des budgets existants. Le Ministère a fait des progrès au cours des dernières années dans la recherche de solutions à quelques problèmes associés à ses systèmes essentiels :

- Depuis 1999, 228 baromètres au mercure (91 % de l'objectif) ont été remplacés par des baromètres numériques. Le projet sera terminé en 2002-2003.
- Au 31 mars 2002, 530 stations hydrométriques (40 %) avaient été évaluées et respectaient les critères établis ou bien avaient été assainies afin de se conformer à ces critères.

Environnement Canada a commencé à recruter des scientifiques et des technologues pour maintenir le niveau existant de compétence et d'expérience et continuer à fournir un service de grande qualité. Un partenariat en matière de formation, étalé sur plusieurs années, formé avec le pendant du SMC aux États-Unis, a été signé en 2001-2002. Ainsi, dans le cadre du partenariat du Programme coopératif de météorologie opérationnelle d'éducation et de formation (COMET), tout le matériel de formation à distance est maintenant mis à la disposition des météorologues du SMC. COMET deviendra le fondement d'une démarche officielle de formation et de perfectionnement des météorologues.



Systèmes de surveillance : nouveau système d'observations météorologiques automatisé

Le programme de navires d'observation bénévoles du Canada, établi depuis longtemps, fournit des renseignements météorologiques à partir de navires qui se trouvent dans les eaux côtières et intérieures et dans les voies navigables transocéaniques à des utilisateurs maritimes et nationaux, ainsi qu'à des partenaires internationaux. Cette information est utilisée largement de façon quotidienne aux fins des prévisions maritimes et climatologiques. Cependant, dans bien des cas, les instruments utilisés pour les observations ne sont plus à jour et sont même parfois carrément désuets. Les utilisateurs du programme reçoivent l'information de manière désordonnée

puisqu'il est difficile de rendre les données accessibles de façon uniforme et en temps opportun. Le SMC a donc entrepris, depuis quelques années, de moderniser ses programmes d'observation pour évaluer et approuver de nouveaux détecteurs et de nouveaux systèmes. À cet égard, en 2001-2002, neuf navires ont été munis du nouveau système automatique de navire d'observation bénévole (AVOS).

Autres initiatives de surveillance – Six stations radar Doppler additionnelles terminées en 2001-2002

Le radar Doppler mesure l'intensité ainsi que la direction et le mouvement des précipitations dans l'atmosphère. Aujourd'hui, le radar Doppler est un outil important du SMC pour améliorer la détection en temps opportun des dangers environnementaux tels que les phénomènes météorologiques violents et les inondations. En tant que priorité d'investissement en capital du secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales, le Projet national de radars est un plan pluriannuel visant à convertir toutes les stations de radar météorologiques à la technologie Doppler.

Lorsque le projet sera terminé, en 2003-2004, 31 radars Doppler seront en fonction dans tout le pays. Les activités de mise en oeuvre du Projet national de radars en 2001-2002 ont été axées sur l'installation de six nouveaux radars Doppler à Strathmore, en Alberta, Landrienne, Villeroi et Val d'Irène au Québec, Halifax, en Nouvelle-Écosse et Marble Mountain, à Terre-Neuve. Les travaux au sujet de la station de Marion Bridge, en Nouvelle-Écosse, ont été retardés quelque peu en raison de problèmes juridiques, mais sont maintenant commencés. Onze radars Doppler additionnels seront installés au cours des deux dernières années du Projet national de radars.

Le Ministère gère tous les aspects de chaque installation, à partir du choix de l'emplacement jusqu'aux matériaux de construction et à la formation du personnel qui utilise le matériel à chaque endroit. En 2001-2002, une nouvelle version du logiciel Unified Radar Processing a été mise au point, fournissant de nouvelles fonctions d'accès et de traitement aux météorologues de tout le pays. L'installation de ce logiciel sera terminée à temps pour la saison des phénomènes météorologiques violents de 2002-2003.

L'installation du radar Doppler améliore en bout de ligne la qualité des prévisions météorologiques. En fait, le radar Doppler est le principal outil dont se servent les météorologues pour préparer les veilles météorologiques et les alertes.

Lorsque le Projet national de radar sera terminé, le réseau de radars Doppler du SMC touchera 95 % de la population du Canada. Les données produites au moyen de cette technologie sont accessibles sur le site Web d'Environnement Canada, ce qui permet aux Canadiens de surveiller le temps de manière efficace et en temps opportun, s'ils le désirent.



Réalisations

La mise au point des systèmes AVOS a commencé lorsqu'un agent météorologique des ports du SMC dans la Région de l'Ontario a mis au point une série de lignes directrices visant à améliorer les observations et les rapports transmis par les navires. Le Ministère a ensuite confié à un partenaire du secteur privé de la Colombie-Britannique, AXYS

Technologies Inc., la tâche de mettre au point, à contrat, un système qui serait facile à utiliser par les observateurs à bord des navires. AVOS transmet des observations météorologiques et marines par l'intermédiaire du système satellite INMARSAT à toutes les heures, au-delà du 51° degré de latitude nord. Les observateurs complètent les données d'observation automatique par des observations humaines additionnelles sur l'état du ciel, les nuages, la glace et l'état de la mer.

Le NGCC *Sir Wilfrid Laurier* a été le premier navire à bord duquel a été installé le nouveau système AVOS complet. Il a quitté Vancouver en juillet 2001 pour l'Arctique et, depuis, son système est entièrement opérationnel. Après le départ du *Sir Wilfrid Laurier*, en juillet, des systèmes AVOS ont été installés sur huit autres navires, au coût d'environ 40 000 \$ chacun. Six autres installations sont prévues au cours de l'année financière 2002-2003. Au total, on envisage d'avoir une flotte de 75 navires dotés du système AVOS, au rythme d'environ dix installations par année.



Répercussions et avantages

Le principal effet du système AVOS a été de multiplier par 10 à 100 fois le nombre d'observations, puisque le système fournit des observations horaires plutôt que les quatre observations synoptiques habituelles des navires bénévoles. En outre, cette amélioration s'est traduite par une hausse radicale de la qualité des observations dans le nord du Canada, où les données étaient rares et irrégulières avant l'apparition du système AVOS. L'amélioration de la qualité est d'ailleurs très évidente puisque le système de contrôle de la qualité ne signale ni ne rejette à peu près plus jamais les observations d'AVOS, malgré la forte augmentation de volume.

Grâce aux normes internationales intégrées au système AVOS et à un écran convivial, activé au toucher, les travaux effectués par les observateurs à bord des navires sont beaucoup plus faciles et plus efficaces. Les utilisateurs se sont montrés enthousiastes à l'égard de ce nouveau système informatique et de la qualité et de la fréquence des produits. Les transmissions horaires, combinées à une réduction considérable des erreurs, fournissent des produits exacts, utiles aux météorologues qui préparent les prévisions. Le programme de reconnaissance des glaces se sert aussi couramment des données d'AVOS.



Prochaines étapes / défis à relever

Environnement Canada a été en mesure de s'associer à une entreprise canadienne à qui il a apporté son soutien pour élargir son marché. Ce partenaire du secteur privé – AXYS – a maintenant commencé à étendre ses activités sur les marchés internationaux grâce à la vente de cet outil.



Initiatives de renouvellement de l'effectif

La plupart des membres du personnel du SMC sont hautement qualifiés et spécialisés dans des domaines scientifiques et techniques. Bon nombre d'entre eux travaillent par quart, sur 24 heures, à terre, en mer, dans tout le Canada et même dans l'Arctique. Le personnel surveille et prévoit les événements météorologiques violents, prépare des avertissements de conditions glaciales dangereuses en mer et mesure les niveaux d'eau des Grands Lacs et des cours d'eau. La spécialisation du personnel d'Environnement Canada est à l'origine de la renommée du Ministère en tant que service de prévisions météorologiques de calibre mondial et de la reconnaissance internationale du Canada pour l'excellence de ses recherches en sciences atmosphériques. Le SMC doit renouveler et améliorer son effectif chaque année afin d'être en mesure de fournir aux Canadiens un service constant, de grande qualité. En 2001-2002, deux activités principales ont été entreprises pour recruter et former du personnel hautement spécialisé dans le cadre des objectifs de renouvellement de l'effectif.



Réalisations

Météorologues : En septembre 2001, au cours de la deuxième année du programme de formation des nouveaux météorologues d'Environnement Canada, des candidats choisis dans tout le Canada se sont rendus à l'un des centres de formation du SMC (Dartmouth, Montréal ou Edmonton), pour entreprendre un programme de formation opérationnelle en météorologie. Dix-sept de ces personnes ont obtenu leur diplôme en mars 2002 et sont venues se joindre aux 18 diplômés qu'avait accueillis le Ministère en mars 2001. En ce qui a trait à l'atteinte des objectifs dans le dossier de l'équité en matière d'emploi, les résultats obtenus en 2000-2001 ont été supérieurs à ceux de 2001-2002.

Techniciens en relevés hydrologiques : Le Programme de relevés hydrologiques, dirigé par le SMC en partenariat avec les provinces, fournit des données essentielles concernant différents problèmes tels que la surveillance des sécheresses et les prévisions des inondations. L'année dernière, la Région des Prairies et du Nord a été le chef de file de l'exécution du programme national en vue d'apporter des solutions au vieillissement de l'effectif, mettant en œuvre un programme accéléré de recrutement et de formation des techniciens en hydrométrie.

La mise en œuvre du programme accéléré a permis de dispenser la formation d'une durée habituelle de six mois en une session intensive de dix semaines, en 2001-2002. Au total, 15 nouvelles recrues ont terminé avec succès le programme de formation en mars 2002. Toutes ont pu être

affectées depuis à des postes de surveillance de l'eau dans les régions d'Environnement Canada.

Un climatologue du SMC devient membre de l'Ordre du Canada

Le 4 décembre 2001, David Phillips, climatologue principal du SMC, était nommé membre de l'Ordre du Canada par la Gouverneure général, au cours d'une cérémonie officielle, à Rideau Hall. David a reçu cet honneur pour avoir contribué à la sensibilisation au climat de notre pays et à la compréhension de ses aspects. Cette récompense constitue le plus grand honneur attribué par notre pays pour l'œuvre de toute une vie.

Reconnu comme le principal expert en météorologie au Canada, David s'entretient régulièrement de questions météorologiques et climatiques à l'échelle nationale, attirant l'attention du public sur des sujets importants dans les médias, au cours d'apparitions publiques et au moyen d'outils de sensibilisation.

David a publié plusieurs ouvrages (Canadian Weather Trivia Calendar, The Day Niagara Falls Ran Dry et Blame It on the Weather) et a contribué à de nombreuses publications scientifiques et vulgarisantes. En plus de cette récente récompense, il a aussi obtenu le prix Andrew Thomson en météorologie appliquée, la Médaille Patterson, une récompense pour services éminents en météorologie au Canada, la Médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada et le Prix d'excellence de la fonction publique.

Répercussions et avantages

À court terme, grâce aux efforts déployés en 2001-2002 dans le domaine de la formation, le Ministère compte maintenant des météorologues et des techniciens de relevés hydrologiques qui contribueront à relever les défis de l'avenir dans ces deux domaines. À long terme, les efforts de recrutement et de formation aideront à atténuer les pénuries anticipées et réduiront les problèmes de charge de travail du personnel existant.

Prochaines étapes / défis à relever

En raison des compétences particulières requises en sciences et en technologie, il faut de cinq à sept ans pour former des diplômés qualifiés dans le cadre des programmes de sciences atmosphériques et hydrologiques dans les universités et collèges du Canada. Le recrutement très limité des dernières années a entraîné une baisse importante des inscriptions aux programmes de premier et de deuxième cycles en météorologie. Il y a deux ans, le Ministère a annoncé qu'au moins 20 nouveaux météorologues par année seraient recrutés dans un avenir prévisible. Cette nouvelle s'est traduite par une hausse des inscriptions dans les universités. On s'attend à ce que la tendance se maintienne et permette d'accroître le nombre de candidats canadiens qualifiés. Cependant, la concurrence du secteur privé, ainsi que des autres pays pour le recrutement des scientifiques professionnels est très forte.

Le maintien en poste des nouvelles recrues et des employés existants représentera un véritable défi d'ici au moins cinq ans.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des efforts de renouvellement de l'effectif du SMC, consultez : www.msc-smc.ec.gc.ca/jobs_emplois/

Domaine d'intérêt 3 – Améliorer la capacité de la société

Définition de la question

L'effet des phénomènes météorologiques et autres dangers sur la sécurité du public et sur la santé humaine est un des domaines qui suscitent le plus d'attention et d'inquiétude.

Soutien rapide en simulation numérique spécialisée au nom des Canadiens pendant les attaques terroristes du 11 septembre

Le 11 septembre, des outils de simulation numérique hautement spécialisés ont été utilisés quand Santé Canada, en tant qu'autorité en matière de protection contre la radiation au Canada, a demandé au SMC d'apporter son soutien technique, scientifique et opérationnel aux programmes d'interventions d'urgence du Canada. La demande de Santé Canada visait à déterminer si la présence de substances radioactives ou d'autres substances dangereuses à bord des avions utilisés au cours des attaques pouvait avoir des effets au Canada. Dans la matinée des attaques, le Centre météorologique canadien (CMC) a rapidement fourni des conseils spécialisés concernant le transport atmosphérique à grande distance et la dispersion des panaches à partir des lieux des attaques. Les simulations ont été effectuées rapidement et utilisées pour évaluer les risques auxquels pouvait être soumise la population du Canada. Les résultats ont indiqué qu'il était peu probable que toute substance ayant pu être libérée ait eu des effets sur le territoire canadien pendant les 72 premières heures.

La ténacité du groupe de personnes chargées de la tenue à jour de ces outils a été officiellement reconnue le 10 décembre, lorsque la Direction des opérations du CMC s'est vu décerner le Prix du chef de la fonction publique de 2001 en reconnaissance du soutien apporté à la réponse globale aux attaques terroristes.

Depuis le désastre nucléaire de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, il y a 15 ans, le SMC a fait des investissements afin de mieux comprendre et de prédire le mouvement des substances radioactives dans l'atmosphère. En 1993, des outils spécialisés de modélisation numérique ont été mis en œuvre sur le plan opérationnel au CMC en vue d'évaluer et de prédire la dispersion des matières dangereuses à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, ces outils de simulation numérique de pointe, ajoutés au système de prévisions météorologiques numériques opérationnel mondial sont prêts en tout temps, de façon à assurer une intervention immédiate au moment requis.

Les outils utilisés le 11 septembre ont une très large application. Ils servent aussi à prévenir les mouvements de matières constituant des dangers naturels comme le mouvement des cendres volcaniques dans l'atmosphère. Dans l'avenir, ces outils seront perfectionnés et élargis de manière à fournir des résultats encore plus localisés. Cette caractéristique sera d'un intérêt tout particulier pour les gouvernements face aux menaces à la santé et la sécurité des Canadiens.

Au cours des dernières années, les Canadiens ont pris de plus en plus conscience du rôle que les phénomènes météorologiques et le climat jouent en ce qui concerne leur santé, leur sécurité, celle de leurs biens et leur environnement naturel.

Les événements du 11 septembre ont ajouté de nouvelles préoccupations relatives aux attaques chimiques, biologiques et nucléaires par des terroristes et une nouvelle appréciation du rôle de la météorologie par rapport aux répercussions de ces attaques. Bon nombre des compétences, des modèles, des techniques et des infrastructures nécessaires pour prévoir les dangers météorologiques sont essentiels à la prédiction des effets des dangers produits par l'homme.

Que faisons-nous?

En tant que service météorologique national, le SMC contribue à la sécurité du Canada par des activités d'envergure nationale qui sont en service 24 heures sur 24, des réseaux de surveillance dans toutes les régions du pays, des télécommunications à haute vitesse protégées qui permettent la collecte en temps réel, le traitement et la distribution de quantités massives de données et de renseignements, et des employés scientifiques et techniques hautement qualifiés dans les bureaux partout au Canada. Environnement Canada a aussi la capacité particulière, parmi les ministères, de travailler avec les médias à sensibiliser les Canadiens aux questions de sécurité.

Grâce à cette capacité, le Ministère a apporté des réponses rapides en période de crise ou d'urgence à des événements tels que des rejets de produits chimiques ou nucléaires dans l'atmosphère, des incidents de recherche et de sauvetage, des inondations, des tornades et des ouragans. La sécurité des Canadiens et de leurs biens est aussi protégée par l'existence des services de diffusion tels que le réseau Radiométéo.

Cette même capacité sert à donner suite aux préoccupations de sécurité associées à des dangers météorologiques ou à des problèmes de santé créés par des polluants créés par nos activités quotidiennes. Environnement Canada vise à améliorer la compréhension de l'état et des tendances actuelles du climat canadien et à communiquer ces résultats aux Canadiens d'une manière facile à comprendre. Avec ses partenaires des universités et des provinces, le Ministère a créé des services comme des prévisions de smog qui aident les Canadiens à bénéficier des connaissances nécessaires sur les effets que peut avoir ce danger sur leur santé.

Autres dangers : Mise en œuvre du nouvel indice de refroidissement éolien du Canada

Jusqu'à l'année dernière, le Canada n'avait pas un facteur éolien « unique » pour aider les gens qui ont à faire des choix délicats avant de quitter leur foyer, d'envoyer leurs enfants à l'extérieur ou de choisir ce qu'ils vont faire ou porter pendant l'hiver. Les Canadiens ont fait savoir clairement à Environnement Canada qu'ils n'appréciaient pas particulièrement l'une des deux mesures (watts par m²) et qu'ils auraient préféré une démarche plus cohérente.

En 2001, une équipe de scientifiques canadiens et américains et d'experts médicaux a collaboré à l'établissement d'une nouvelle formule de calcul du refroidissement éolien. En partenariat avec le ministère de la Défense nationale, des essais physiologiques ont été réalisés sur des sujets humains volontaires en vue de déterminer les effets du vent et de la température sur la peau exposée. Compte tenu de récentes connaissances scientifiques, un nouvel indice du refroidissement éolien a été calculé au moyen de données tirées de ces essais réels. Par conséquent, les prévisions du refroidissement éolien que les Canadiens obtiennent aujourd'hui sont uniformes à la grandeur du pays. Le nouvel indice fournit une approximation beaucoup plus sûre de la façon dont ils se sentent lorsqu'ils sont à l'extérieur, au froid, pendant un certain temps.

Le nouvel indice s'exprime par un nombre ressemblant à la température, ce que privilégient la plupart des Canadiens. Pour s'assurer que le nouvel indice de refroidissement éolien satisfait aux besoins des Canadiens, Environnement Canada a réalisé plusieurs sondages publics au pays. Malgré l'hiver relativement doux de 2001-2002, les résultats du sondage ont indiqué que le nouveau programme avait été accueilli favorablement par les Canadiens.

Le nouvel indice de refroidissement du Canada est plus juste et facile à comprendre. Il permet aux citoyens de prendre des mesures pour éviter les blessures par le froid, par exemple de s'habiller chaudement pour éviter les gelures et prendre de bonnes décisions basées sur des renseignements précis. Cet indice a été officiellement adopté par le Canada et les États-Unis. De plus, on s'attend à ce qu'il soit adopté en tant que norme mondiale officielle l'année prochaine, à la Conférence météorologique mondiale.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de l'indice du refroidissement éolien du Canada, consultez : www.windchill.ec.gc.ca



Connaissances et sensibilisation aux dangers : évolution des prévisions de la qualité de l'air

Les Canadiens exigent de l'information en temps opportun à propos des risques que présentent les polluants et ils veulent savoir quoi faire pour se protéger face à ces risques au sein de leur propre collectivité. Depuis le lancement du Programme national de prévision de la qualité de l'air (PNPQA), en 2000, Environnement Canada a collaboré étroitement avec ses partenaires en vue de répondre aux demandes d'information du public sur la pollution de l'air local. Grâce à des modèles de qualité de l'air perfectionnés, les météorologues sont en mesure de fournir au public des prévisions d'un ou deux jours sur la qualité de l'air.



Réalisations

On a continué d'améliorer et d'étendre le PNPQA en 2001-2002. Une proportion de plus de 60 % de la population canadienne est maintenant desservie par des prévisions sur la qualité de l'air local (niveau d'ozone) pendant l'été. Des cartes des prévisions de l'ozone troposphérique pour les deux jours suivants et des mesures de l'ozone du jour sont présentées à l'adresse suivante : www.msc-smc.ec.gc.ca/aq_smog/index_f.cfm. Des travaux sont maintenant en cours en vue d'élaborer des prévisions de la qualité de l'air sur toute l'année, qui comprendraient les particules en suspension (fumée, suie et poussière). Étant donné que la qualité de l'air au Canada est aussi redevable des émissions des États-Unis, le champ de modélisation du PNPQA englobe presque toute l'Amérique du Nord. Le modèle expérimental du Canada CHRONOS est plus perfectionné que celui qu'utilisent les États-Unis pour leurs prévisions et ses résultats sont employés par les prévisionnistes de la qualité de l'air dans les deux pays.

Premier atelier national sur les prévisions de la qualité de l'air et leurs applications (QA2001)

Le SMC, Région de l'Atlantique, a été l'hôte du Premier atelier national sur les prévisions de la qualité de l'air et leurs applications (QA2001) à Fredericton (Nouveau-Brunswick), du 1^{er} au 6 avril 2001. Des spécialistes de la qualité de l'air de tout le Canada, des États-Unis et du Mexique, se sont réunis pour échanger de l'information sur les prévisions et la surveillance de la qualité de l'air et les recherches à ce sujet. Les 158 participants comprenaient des météorologues, des scientifiques, des chimistes, des membres des associations pulmonaires et des médias.

Les thèmes de QA2001 étaient la santé, les perspectives nord-américaines, la modélisation, la surveillance et la sensibilisation du public. Les présentateurs de ces thèmes étaient notamment des experts de différentes régions d'Environnement Canada, de Santé Canada, de Parcs Canada, de divers organismes provinciaux, de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, de Mexico et de l'industrie privée.

L'atelier comprenait des séances destinées à des chercheurs et à des membres du public. Un des thèmes abordés touchait des sujets tels que les effets de la pollution de l'air sur la santé et l'efficacité possible d'une démarche de gestion des risques relativement à la qualité de l'air au Canada. L'Environmental Protection Agency des États-Unis a présenté des exposés sur le programme AIRNOW, qui a été officiellement étendu aux provinces de l'Ontario, du Québec et du Canada atlantique, en mai 2001. L'atelier comprenait également des séances sur des aspects fondamentaux de la chimie atmosphérique, visant à améliorer le niveau de compétence des météorologues et des spécialistes de la qualité de l'air.

Ce programme est une initiative nationale et ne peut évoluer efficacement que grâce à une étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, les ONG et les municipalités dans chaque région. Ainsi, les mécanismes et les échéances de la mise en œuvre varient largement dans

tout le pays. Dans chaque région, les principales réalisations pour 2001-2002 sont les suivantes :

- **Région de l'Atlantique :** En mai 2001, le Programme de prévision du smog a été relancé pour la saison dans les trois provinces des Maritimes. Dans le cadre de ce programme, des prévisions sur deux jours sont fournies au public deux fois par jour. Un programme d'évaluation a été entrepris à Terre-Neuve en vue d'une diffusion publique en 2002. Enfin, un projet pilote de dispersion atmosphérique pour Saint John et Fredericton (Nouveau-Brunswick) a débuté en janvier 2002 et s'est poursuivi jusqu'à la fin de mars. Le projet a porté sur la pollution atmosphérique causée par les activités hivernales (p. ex. le chauffage au bois).
- **Région du Québec :** En association avec la communauté urbaine de Montréal, les organismes de santé publics et le ministère de l'Environnement du Québec, un programme de prévision de la qualité de l'air quotidien en hiver pour la région du Grand Montréal a été lancé en novembre. En outre, le programme Info-Smog estival a été lancé officiellement à Montréal et étendu comme projet pilote à tout le sud du Québec, l'accès public devant suivre en mai 2002.
- **Région de l'Ontario :** En 2001-2002, un scientifique, spécialiste de la qualité de l'air, a été embauché; les travaux sur l'amélioration du soutien des infrastructures du ministère de l'Environnement de l'Ontario ont pris fin; on a procédé à l'évaluation du soutien de CHRONOS pour l'Ontario.
- **Région des Prairies et du Nord :** Comme première étape de l'élaboration du PNPQA, un projet pilote de prévision de l'indice de ventilation (IV) a été lancé. L'IV est une mesure de l'efficacité avec laquelle un polluant comme la fumée se disperse ou se mélange dans l'atmosphère. On peut ainsi tenter d'éviter les fortes concentrations locales. Depuis le mois d'août 2001, l'IV a été fourni quotidiennement à huit endroits.

Rapport sur le programme de prévision de la qualité de l'air de la Coalition pour l'air pur de Saint John (Nouveau-Brunswick)

« C'est lui qui dirige ma vie. Pas une journée ne se passe sans que je vérifie les prévisions pour savoir comment me protéger. » (résident)

Le principal d'une école secondaire utilise les prévisions pour planifier les activités scolaires.

Des coureurs indiquent qu'ils utilisent les prévisions pour décider s'il est sécuritaire de sortir faire un circuit exténuant.

La clinique d'asthme de l'hôpital régional de Saint John a mis au point un dépliant pour encourager le public à prendre connaissance des prévisions.

- **Région du Pacifique et du Yukon :** En raison des besoins du public et de ses demandes de prévision de la qualité de l'air dans des régions délicates comme la vallée du bas-Fraser, un programme de prévision de l'ozone troposphérique a été mis au point dans cette région. Les premières prévisions publiquement accessibles ont été fournies en juin 2001. Des essais de validation effectués pendant l'été ont montré que la technique de modélisation statistique choisie constitue un outil utile pour prédire les conditions de pollution. Devant le succès des prévisions de l'ozone dans la vallée du bas-Fraser, des plans ont été élaborés pour Kelowna et Kamloops au cours de l'été 2002. Un programme pilote de prévision des particules en suspension est prévu pour 2002.

Répercussions et avantages

L'objectif principal du PNPQA est de fournir au public l'information dont il a besoin pour protéger sa santé. Étant donné que plus de la moitié de la population bénéficie de ce genre d'information quotidiennement, les Canadiens sont mieux équipés que jamais pour prendre des décisions afin de protéger leur santé en réponse au changement des conditions de la qualité de l'air. Cet avantage est particulièrement important pour les parents qui ont de jeunes enfants, ainsi que pour les personnes qui souffrent de maladies respiratoires chroniques telles que l'asthme, la bronchite et les maladies cardiaques.

Mis à part la protection offerte au plan de la santé, l'accès à l'information quotidienne sur la qualité de l'air favorise une plus grande prise de conscience par les Canadiens des répercussions de leur propre comportement et de leurs actes ainsi que de ceux des autres. En outre, les Canadiens se rendent compte que les régions urbaines ne sont pas les seules à être touchées par la pollution de l'air – de plus en plus, les régions rurales sont victimes d'une quantité d'effets sur la santé à cause des polluants en suspension qui sont transportés des centres urbains congestionnés vers d'autres parties du pays et qui proviennent même de régions situées au-delà des frontières.

Prochaines étapes / défis à relever

Environnement Canada continuera de faire des efforts assidus et proactifs pour faire avancer les sciences de la prévision en fonction des besoins et pour trouver des solutions aux polluants multiples. Le Ministère travaille à la préparation d'une présentation nationale commune en vue d'assurer l'uniformité des prévisions dans tout le pays, mais doit

toutefois tenir compte des conditions et des besoins locaux de qualité de l'air. Le PNPQA nécessite un financement de trois millions de dollars par année. Un des principaux défis sera d'assurer la transition entre la phase expérimentale vers un programme de services continus disposant des ressources appropriées.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet du programme de prévision de la qualité de l'air, consultez : www.msc-smc.ec.gc.ca/aq_smog/
- ■ ■ Consultez la description du rendement à la Section 3.1.1 (Qualité de l'air)

3.3.2 Résultat à long terme : Adaptation aux changements

Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces

Environnement Canada diffuse environ 500 000 prévisions météorologiques publiques, 200 000 prévisions météorologiques maritimes et 400 000 prévisions aéronautiques chaque année. Il transmet les renseignements sur la quantité d'eau dans nos rivières, nos fleuves et nos lacs, des renseignements et des conseils sur les changements du niveau d'eau dans les Grands Lacs et sur les attributions d'eau transfrontalières. Il diffuse des renseignements sur la glace, le vent et les vagues au profit de la navigation et du transport maritime. Ce genre d'information est essentiel aux Canadiens pour qu'ils puissent s'adapter à l'environnement et comprendre les possibilités que leur apportent les changements de leur environnement.

Cadre de rendement

Le résultat « adaptation » est divisé en trois domaines d'intérêt. Le tableau qui suit présente ces domaines d'intérêt ainsi que les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme, les cibles et les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada aux résultats à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES (suite)

Résultat à long terme : Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
Domaine d'intérêt 4 : Accroître l'efficacité économique, la productivité et la compétitivité par des services et des travaux scientifiques dans les domaines atmosphériques et autres – compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et l'utilité des services et la satisfaction à leur égard. 	<p>Indicateur : Satisfaction et qualité des produits courants.</p> <p>Indicateur : Satisfaction et qualité des produits saisonniers.</p> <p>Objectif : En préparation.</p>	<p>Produits et services améliorés</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
<ul style="list-style-type: none"> Repositionner le SMC sur le marché en appliquant une stratégie industrielle visant à promouvoir l'accroissement de la capacité de faire des prévisions environnementales au sein du secteur privé. Améliorer l'accès aux données météorologiques et hydrologiques. 	<p>Indicateur : Valeur du secteur météorologique privé du Canada.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>✓ Accès et capacité du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec des partenaires du secteur privé et du secteur public, fournir des produits spécialisés aux secteurs des médias et des transports.*
Domaine d'intérêt 5 : Améliorer la qualité de vie et la satisfaction des Canadiens par des services et des travaux scientifiques dans les domaines atmosphériques et autres - compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sensibilisation aux principaux problèmes environnementaux et l'information à leur sujet. Améliorer la qualité et l'utilité des services et la satisfaction à leur égard. 	<p>Indicateur : Satisfaction et qualité des prévisions destinées au public.</p> <p>Cible : Améliorer la satisfaction globale de la clientèle à l'égard des produits et des services.</p>	<p>✓ Exactitude des prévisions</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'exactitude des prévisions sur les précipitations. <p>Sensibilisation aux questions environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une stratégie pour les plaintes à propos du service météorologique national et un mécanisme de rétroaction.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux données météorologiques et hydrologiques. 	<p>Indicateur : Accès du public aux services et à l'information.</p> <p>Cible : En préparation.</p>	<p>✓ Données hydrologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Rendre les données et les métadonnées hydrologiques et climatiques plus facilement accessibles pour le public.
Domaine d'intérêt 6 : Faire preuve de leadership scientifique pour le soutien des politiques nationales et internationales et des protocoles concernant les problèmes environnementaux – compte rendu détaillé pour la période de planification		
<ul style="list-style-type: none"> Accroître le recrutement et la formation dans les principaux domaines scientifiques et techniques. Mettre en œuvre la gestion du cycle de vie et les mesures de contrôle et d'assurance de la qualité. S'orienter vers un nouveau modèle scientifique basé sur la collaboration et la dépendance à l'égard des recherches universitaires. Décider à quelle tribune de recherche nous voulons participer et dont nous voulons devenir les chefs de file. 	<p>Indicateur : Intégrité du réseau.</p> <p>Cible : En préparation.</p> <p>Indicateur et cible : En préparation.</p>	<p>✓ Changements climatiques - Sciences</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer d'utiliser des modèles perfectionnés des changements climatiques pour prévoir les changements climatiques au XXI^e siècle (RPP 2000-2001).

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Cible ou initiative de la Stratégie de développement durable.

d'établissement des coûts appelé « comptabilité par activités » ou CPA, qui établit un lien clair et visible entre le coût des intrants et des extrants précis. Deuxièmement, il a adopté une nouvelle méthode d'établissement des prix tenant compte du coût réel des intrants par rapport aux besoins particuliers.

Lorsque l'information sur l'établissement des coûts a été communiquée à NAV CANADA pendant le processus de négociations, il a été convenu que le coût des services du SMC devait être haussé. En vertu du nouveau contrat (qui a commencé le 1er décembre 2001), le SMC fournit des services au secteur de l'aviation pour une valeur de 17 millions de dollars par année, selon le principe de la récupération des coûts.

Couverture médiatique accrue pour Environnement Canada

Le nouveau contrat accorde à Pelmorex un accès accru aux données et aux produits d'Environnement Canada. Le Gouvernement du Canada obtient une plus grande visibilité auprès du public par l'intermédiaire des médias.

Nouveau contrat avec Pelmorex

En 2001-2002, Environnement Canada a signé un nouveau contrat avec Pelmorex Inc. prévoyant la fourniture de données et de produits qui seront utilisés par les services de télévision spécialisés - *The Weather Network* et *Météomédia*. En vertu des dispositions de ce nouveau contrat, la programmation des deux réseaux *The Weather Network* et *Météomédia* comprendra un accroissement des mentions de source des produits et données d'Environnement Canada. Actuellement, le Ministère travaille avec tous les médias à respecter cette même norme de mention de la source du Gouvernement du Canada pour les produits et données du SMC qui sont utilisés par tous les services de diffusion.

Établissement d'un conseil consultatif au SMC

Avant l'année financière 2001-2002, pour faire suite aux résultats d'une importante étude sur la diversification des modes de prestation des services (DMPS) réalisée il y a quatre ans, un nouveau conseil consultatif a été officiellement créé au SMC. L'étude de la DMPS concluait que, même si les services météorologiques doivent continuer d'être fournis par le gouvernement (plutôt que de devenir une entreprise commerciale), les partenaires, les clients et le secteur privé devaient jouer un rôle officiel accru au plan de l'établissement des priorités du SMC.

Ce mécanisme vise à faire participer un large éventail de la société canadienne – en tant que défenseurs ou fournisseurs de critiques constructives – aux plans et activités du SMC. Au cours des réunions de conseil, les dirigeants de divers groupes d'intervenants et de clients donnent des conseils au SMC, axés sur l'orientation client. Chaque membre du conseil est en position de faire des recommandations sur des questions telles que les orientations stratégiques, les nouvelles priorités, les responsabilités éventuelles de l'organisation et les répercussions possibles du vieillissement du matériel. Le conseil est composé de membres des organisations suivantes :

- les ministères et organismes fédéraux;
- NAV CANADA;
- la Fédération canadienne de l'agriculture;
- Pelmorex;
- la Police provinciale de l'Ontario;
- la Fédération des étudiants du Canada;
- la Fédération canadienne des municipalités;
- l'Association canadienne des radiodiffuseurs;
- Le Centre interservices des feux de forêt du Canada;
- l'Université Dalhousie.

Répercussions prévues du nouveau conseil consultatif du SMC

Avec la création du nouveau conseil consultatif du SMC, les besoins des clients passent à l'avant-plan du processus décisionnel. Les recommandations faites par le conseil seront communiquées à l'ensemble de la direction d'Environnement Canada et, dans l'avenir, auront des répercussions importantes sur l'évolution des programmes du SMC. Des relations plus étroites avec le secteur privé viendront compléter les spécialisations internes en vue de fournir une large gamme de produits et services météorologiques pour les Canadiens. Dans l'avenir, les clients devront communiquer au SMC de l'information sur leurs activités et ce que le SMC pourrait leur fournir pour aider aux efforts d'expansion ou d'amélioration des secteurs critiques de leurs entreprises.

Le Conseil consultatif du SMC s'est réuni trois fois pendant l'année financière 2001-2002. Au fil du temps, on favorisera le remplacement des membres du conseil tous les deux ou trois ans de façon à s'assurer que des intérêts et des opinions diversifiés sont représentés au moment de l'établissement des priorités futures.

Domaine d'intérêt 5 – Améliorer la qualité de vie et la satisfaction des Canadiens

Définition de la question

Les services météorologiques comptent parmi les services gouvernementaux fédéraux les plus fréquemment utilisés – la plupart des Canadiens interrogés (92 %) (Sondage national sur les produits et services météorologiques – 2002) écoutent au moins un rapport météo par jour. Le temps, le climat et la qualité de l'air ainsi que les recherches fournies par Environnement Canada sont utilisés par le public pour prendre des décisions au travail, à la maison et pour ses activités récréatives.

Si l'on fournit aux Canadiens des renseignements plus nombreux et de meilleure qualité, ils seront mieux en mesure d'agir, soit de prendre des décisions quant à la façon de se vêtir le matin, à la possibilité de tenir un pique-nique ou aux précautions à prendre en cas de mauvaise qualité de l'air et de conditions météorologiques dangereuses.

Au service des Canadiens

Les Canadiens sont surtout intéressés à obtenir de l'information à propos des précipitations (47 %), puis du temps en général (27 %) (Sondage national sur les produits et services météorologiques – 2002, Decima Research Inc.).

Huit Canadiens sur dix considèrent que l'information sur le facteur de refroidissement éolien est très (29 %) ou assez (37 %) utile dans le cadre des prévisions météorologiques en hiver (Sondage national sur les produits et services météorologiques – 2002, Decima Research Inc.).

Que faisons-nous?

Le secteur d'activité des prévisions météorologiques environnementales évalue l'efficacité de ses programmes par rapport aux besoins des Canadiens en faisant des sondages publics et mesure son rendement par des vérifications techniques de l'exactitude des prévisions météorologiques. Il modifie aussi d'autres services en fonction des besoins des Canadiens, tels qu'exprimés par ses partenaires municipaux et provinciaux.

Environnement Canada s'efforce constamment d'améliorer la qualité des produits pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. L'année 2001-2002 a été marquée par une forte amélioration des systèmes d'analyse et de modélisation des produits de prévision du temps, qui résulte d'années de recherche (consulter la description du rendement qui suit). Ces systèmes sont à la base des outils dont se servent les météorologues pour prédire le temps.

Le Ministère a aussi fait des efforts au cours des dernières années pour normaliser un bon nombre de ses produits et services dans tout le pays. Le nouvel indice de refroidissement éolien et les avertissements normalisés sont des exemples concrets de résultats en ce sens.



Précision des prévisions : Amélioration marquée de la qualité de l'analyse et de la modélisation

Les changements qui ont été apportés en 2001-2002 au système de prévisions global opérationnel sont importants. En décembre 2001, la mise en œuvre d'un système d'analyse et de modélisation grandement amélioré a entraîné une amélioration reconnue à l'échelle internationale des produits de prévision du SMC.



Réalisations

Ceux qui préparent et diffusent publiquement les prévisions météorologiques doivent se fier en grande partie à des simulations par ordinateur des tendances météorologiques interprétées par les prévisionnistes. Les modèles utilisés pour ces simulations sont complexes et sont continuellement mis à niveau, à mesure que de nouvelles données et de nouvelles technologies font leur apparition. Le traitement des données et le mode de modélisation de l'atmosphère au cours des simulations ont grandement évolué grâce à la qualité des travaux de R-D effectués ces dernières années. Ceux-ci se sont soldés par des changements au système de prévisions météorologiques numériques le 11 décembre 2001. Ces progrès résultent d'un important travail d'équipe auquel ont participé des dizaines de personnes. Essentiellement, deux changements importants sont dignes de mention en 2001-2002 :

- Premièrement, par le passé, il était difficile de traiter correctement les données obtenues par satellite (elles représentaient une grande proportion des données atmosphériques reçues). Le traitement de ces données a été modifié en 2001-2002 pour utiliser les radiances brutes des satellites. De plus, cette information est maintenant mieux intégrée avec les autres données reçues de la surface, des navires et des ballons. Ces changements se traduisent par une analyse plus fiable et grandement améliorée de l'état actuel de l'atmosphère. Il y a aussi des répercussions sur les prévisions, telles qu'une grande amélioration des prévisions à court terme et une certaine amélioration des prévisions jusqu'à cinq jours (surtout dans les zones pour lesquelles il y a peu de données, comme l'hémisphère sud et la côte ouest de l'Amérique du Nord).

- Deuxièmement, une importante amélioration a été apportée au processus de simulation permettant de déterminer la façon dont la circulation de l'air interagit avec la surface de la terre. C'est un processus difficile à simuler avec les modèles numériques, puisque l'interaction réelle a lieu à une échelle beaucoup plus fine que le modèle ne peut la reproduire. L'erreur liée à ce facteur augmente avec le temps, de sorte que l'amélioration obtenue en décembre 2001 a un effet important sur les prévisions à moyen et à long terme (c'est-à-dire de trois à dix jours).

Des gains importants au cours d'une même année

Des évaluations approfondies réalisées par des météorologues ont montré que, dans la plupart des cas, les prévisions d'importants systèmes météorologiques se sont améliorées, aussi bien du côté du suivi que de l'intensité. Les prévisions des précipitations au moyen du nouveau système sont aussi beaucoup plus proches de la réalité. Des vérifications objectives ont montré un gain d'au moins 12 heures de prévisibilité (ce qui signifie que des prévisions de cinq jours sont de la même qualité aujourd'hui que celles de 4,5 jours dans le passé). En fait, ce qui a été réalisé cette année correspond à l'ensemble des améliorations obtenues au cours de la dernière décennie.

Répercussions et avantages

Chaque Canadien est touché par ces changements directement ou indirectement, puisque les services fournis par les prévisionnistes d'un océan à l'autre se sont considérablement perfectionnés. Grâce à des orientations et à des produits évolués fournis par les modèles, les prévisionnistes peuvent ajouter leurs connaissances à une information de grande qualité pour prédire le temps qu'il fera.

L'amélioration au système global d'analyse et de prévision a eu des effets positifs sur tous les autres modèles et prévisions. Le système global est l'élément moteur de toutes les autres applications de modélisation : les modèles régionaux et locaux, le modèle de qualité de l'air, le modèle des vagues et le modèle des urgences environnementales. Il y a eu une augmentation d'environ 12 heures dans la prévisibilité de tous ces services.

Le Canada s'est acquis une renommée mondiale dans ce domaine – les autres pays sont impressionnés par les changements rapides et importants survenus l'année dernière et ont exprimé le désir de continuer et de renforcer les échanges scientifiques; ceux-ci sont d'ailleurs essentiels au maintien de l'excellence scientifique et de la qualité des services offerts aux Canadiens.

Prochaines étapes / défis à relever

Les gains au plan du rendement comme ceux qui ont été réalisés en 2001-2002 ne sont pas fréquents. Ainsi, on ne peut pas prédire une autre amélioration semblable à court terme. Le Canada constitue maintenant l'un des principaux centres de prévisions mondiales. Le véritable défi pour les années à venir sera de conserver sa position actuelle.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des prévisions du SMC, consultez : www.weatheroffice.ec.gc.ca

Données hydrologiques pour la surveillance en saison sèche

Les données hydrométriques recueillies par la Division des relevés hydrologiques (DRH) dans les régions d'Environnement Canada au pays comprennent des renseignements détaillés sur la fréquence et la durée des périodes de sécheresse. Ces données sont recueillies dans le cadre d'ententes de partenariat de longue durée avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et servent de fondement à la compréhension de l'hydrologie au Canada. Par ailleurs, elles permettent aux Canadiens de prendre des décisions avisées relativement à l'environnement, à l'économie et à leur qualité de vie. L'année dernière, au cours d'une saison exceptionnellement sèche dans les provinces des Prairies, le personnel de la DRH de la Région des Prairies et du Nord (RPN) a été appelé à fournir des données sur l'eau à ses partenaires provinciaux, locaux et américains d'une manière plus poussée et opportune que jamais auparavant.

Réalisations

Au fil des saisons, la RPN recueille, traite et diffuse des données et de l'information en temps opportun à une large gamme d'utilisateurs des trois provinces des Prairies, ainsi que des régions du Nord des États-Unis qui partagent des cours d'eau avec des provinces des Prairies du Canada. Une initiative importante, lancée il y a cinq ans, a radicalement amélioré la capacité de la RPN de fournir ce genre d'information. L'investissement de 2,5 millions de dollars des dernières années a permis d'obtenir un effectif hautement qualifié, capable de recueillir des données en temps opportun au moyen d'infrastructures améliorées dans 250 stations hydrométriques de la Région en 2001-2002.

Données hydrologiques pour la prise de décisions

La fréquence du délai de réponse fourni en 2001-2002 représentait une augmentation considérable au cours d'une année (allant d'une fréquence quotidienne ou hebdomadaire à trois heures). Aujourd'hui, dans la région, des techniciens qualifiés de la DRH utilisent des enregistreurs de données électroniques numériques avec les dernières technologies disponibles pour fournir des données hydrologiques à toutes les quelques heures. Les données provenant de ces stations aident les clients à prendre des décisions en temps opportun et à évaluer et signaler les situations critiques lorsqu'elles se présentent.

Grâce à du matériel de pointe et à un effectif hautement qualifié, la RPN a été en mesure d'augmenter considérablement la fréquence de surveillance et de compte rendu des conditions hydrologiques en 2001-2002. Le niveau de réponse a dépassé les attentes des partenaires au cours d'une année exceptionnellement sèche.

Dans les situations où la demande d'eau dépasse l'approvisionnement utilisable, des conflits se posent souvent entre les demandes concurrentielles visant à soutenir des activités environnementales, économiques ou contribuant à la qualité de vie. En 2001-2002, des pénuries d'eau graves dans la région des Prairies ont accru largement les risques de conflits. Afin de contribuer à diminuer ces risques, la DRH a accru l'expertise fournie en surveillance et en hydrologie à l'office des eaux des provinces des Prairies, afin de garantir le respect du partage de l'eau et d'aider à éviter des conflits entre l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. De plus, la DRH a rempli son obligation de longue date qui est d'assurer l'application des ententes de partage des eaux et des privilèges à cet égard entre le Canada et les États-Unis.

Répercussions et avantages

La DRH aide d'autres organismes à remplir leur mandat. Ses efforts permettent d'uniformiser les règles du jeu pour le partage de l'eau - une question d'importance cruciale pour de nombreux Canadiens, particulièrement en période de sécheresse. L'intensification des efforts en 2001-2002 en vue de fournir des renseignements pertinents, opportuns et de grande qualité aux décideurs signifie que ceux qui jouent un rôle clé dans les secteurs environnemental, économique et hydrologique ont pu envisager des stratégies d'adaptation appropriées basées sur une information juste.

La rétroaction positive de nombreux partenaires provinciaux et des États-Unis à propos des services et des données fournis en 2001-2002 révèle un niveau de satisfaction élevé à l'égard de la DRH et de sa capacité de fournir les données nécessaires pour assurer un partage équitable des ressources et d'aider à éviter des conflits critiques.

Prochaines étapes / défis à relever

Les conditions de faible débit et de sécheresse dans les bassins de la région devraient se maintenir en 2002-2003. En raison de la fréquence accrue des demandes et de la qualité des données fournies aux clients l'année dernière, on s'attend à ce que ces derniers continuent de demander des renseignements fiables, en temps opportun, sur les ressources en eau, dans les années à venir.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des données hydrologiques, consultez : www.msc-smc.ec.gc.ca/wsc

Domaine d'intérêt 6 – Faire preuve de leadership scientifique

Définition de la question

Nous avons déjà vu les répercussions sociales et économiques des fluctuations du climat sur la sécheresse des Prairies et le niveau d'eau dans les Grands Lacs. Ces conditions, ajoutées à d'autres événements météorologiques à profil élevé, ont déjà soulevé l'intérêt de plusieurs secteurs, dont l'agriculture, les transports, la construction, les médias, la santé, la conservation de l'environnement, la foresterie et les loisirs, ainsi que du grand public. Ces secteurs prennent rapidement conscience des risques que posent les changements climatiques et les variations du climat. Ils constatent les répercussions des phénomènes météorologiques violents (p. ex. la tempête de verglas en 1998, l'inondation de la rivière Rouge en 1997) sur les commerces, les habitations et les infrastructures. Les citoyens dans de nombreuses parties du Canada ressentent le stress qu'occasionnent des étés particulièrement chauds. De plus, la santé humaine pourrait être indirectement touchée par des phénomènes de pollution atmosphérique graves un peu plus fréquents et l'incidence accrue de maladies observées habituellement dans des climats plus méridionaux.

Que faisons-nous?

Environnement Canada fait des recherches afin de s'assurer qu'il dispose des solutions nécessaires en matière de sciences, d'impacts et d'adaptation pour constituer un solide fondement scientifique à partir duquel peuvent être élaborées des politiques et des stratégies pour la protection de notre environnement et de la santé humaine. Le Ministère participe à une multitude de projets coopératifs avec les universités et des organismes de recherche au Canada et dans le monde, afin de faire des recherches en sciences atmosphériques et environnementales. Il soutient également l'acquisition de capacité dans les domaines des

politiques et des sciences atmosphériques dans les universités et au sein du secteur privé.

Par exemple, au cours des dernières années, le Ministère a mis en place de nouveaux moyens de promouvoir la recherche scientifique dans les universités et au sein du secteur privé en créant la FCSCA. Le Ministère a aussi dirigé l'établissement d'une entente avec la Fondation de BIOCAP Canada en vue de favoriser et de préconiser l'utilisation durable de la biosphère et d'apporter des solutions aux changements climatiques.



Changements climatiques – Sciences : de récents progrès en recherche sur les changements climatiques au SMC

Le Canada a connu 19 saisons consécutives de températures supérieures à la normale. Bien que des anomalies ne puissent, individuellement, être attribuées à des changements causés par les activités humaines (« changements climatiques anthropiques »), cette observation dénote tout de même la présence d'un nouveau phénomène. Des études sur la détection des changements climatiques à l'échelle mondiale, auxquels le modèle climatique du SMC a contribué, observent maintenant des signes constants d'un « signal anthropique » dans les observations des températures mondiales.



Réalisations

Bien que le SMC soit en mesure de faire des recherches sur les impacts et l'adaptation aux changements climatiques dans certains domaines clés, la compréhension globale de certaines répercussions des changements climatiques et des possibilités d'adaptation ne pourra se faire qu'avec la participation de la vaste collectivité de chercheurs de tous les domaines. Au cours de l'année écoulée, le SMC a fourni à cette collectivité un éventail de nouveaux résultats produits au moyen du modèle de circulation générale du SMC. Ainsi, la collectivité élargie a maintenant accès, sur Internet, à de l'information telle que :

- des données d'observation rajustées et homogènes;
- de grand volumes de données produits par le modèle de circulation générale du SMC au moyen de différents scénarios d'émissions futures;
- divers scénarios de changements climatiques.

Les statistiques sur la fréquentation du site Internet montrent que ces produits sont largement utilisés au Canada et ailleurs dans le monde.

Les recherches révèlent une capacité réduite de disperser les polluants

Au cours de l'année écoulée, le SMC a effectué quelques études positives sur la détection des changements climatiques, qui ont révélé que les polluants ne se dispersaient plus autant qu'on l'avait d'abord cru. Une étude publiée par des scientifiques du SMC sur les changements futurs du transport atmosphérique semble indiquer un effet qui n'avait pas encore été envisagé. En effet, le climat dans l'avenir pourrait avoir une capacité réduite de disperser les polluants.

Cette conclusion a des répercussions sur la qualité de l'air de l'avenir qui dépassent, et de loin, ce à quoi on pourrait s'attendre comme conséquence directe du réchauffement de l'atmosphère. Les résultats de ces recherches – qui émanent d'analyses extrêmement complexes au moyen d'outils très perfectionnés – sont apparus de façon inattendue au cours de l'année dernière. En particulier, ils semblent indiquer que puisque les polluants ne se mélangent pas bien dans l'atmosphère, ils sont dispersés sous forme concentrée et que la qualité de l'air dans certaines régions se détériore lorsque les polluants se déplacent dans cet état. Les décideurs, les scientifiques, les environnementalistes et d'autres spécialistes sont informés des ramifications possibles de cette nouvelle conclusion.



Répercussions et avantages

Les résultats des recherches sur les changements climatiques du SMC sont maintenant publiquement accessibles sous une forme facile à consulter, sur des sites Web. Grâce à la mise en commun des résultats des travaux de recherche à l'échelle mondiale, nous pouvons maintenant affirmer avec plus de certitude que les activités humaines causent des changements climatiques. Le sachant, les décideurs peuvent agir en conséquence. Il est clair que le SMC fournit de l'information à une collectivité d'utilisateurs qui en a grandement besoin.

Les scientifiques qui font des recherches sur les impacts et l'adaptation concernant l'avenir des forêts, les changements à la couverture de glace de l'Arctique ou la disponibilité de l'eau, par exemple, s'efforcent de déterminer les répercussions possibles des changements climatiques sur leurs systèmes. Le SMC fournit à ces chercheurs des scénarios de conditions climatiques futures qu'ils peuvent utiliser pour faire des analyses des prévisions des changements des systèmes avec le temps.

Les chercheurs peuvent aussi avoir davantage confiance en la qualité des données qu'on leur fournit aujourd'hui grâce au contrôle de qualité effectué au SMC. Des rajustements ont été faits dans les fichiers de sorte que les utilisateurs disposent maintenant d'ensembles de données « épurés » et fiables pour leurs travaux. Ainsi, ils peuvent faire davantage confiance aux résultats des analyses qui indiquent des changements de climat.



Prochaines étapes / défis à relever

En réponse aux demandes des clients, le SMC continuera d'apporter des changements à ses modèles climatiques complexes. On s'attend à observer d'ici trois à cinq ans des répercussions importantes. Des recherches au moyen du modèle de circulation générale, ont maintenant été entreprises au SMC afin de déterminer si, en réalité, une influence humaine sur les changements climatiques peut être décelée à petite échelle (p. ex. le climat de l'Amérique du Nord).

Projet de hausse du niveau d'eau de l'Île-du-Prince-Édouard

Un projet multipartite, réalisé entre septembre 1999 et juin 2001, portait sur les impacts et les besoins d'adaptation à l'Île-du-Prince-Édouard. Le rapport final a été rendu public le 1^{er} mars 2002. L'étude visait deux secteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, une région urbaine (la ville de Charlottetown) et une région rurale (de Point Deroche à Savage Harbour). Le projet s'est révélé être une entreprise scientifique de pointe. Il a servi à examiner la vulnérabilité régionale particulièrement grande à la hausse du niveau de la mer provoquée par les changements climatiques. En outre, il a démontré la nécessité de définir les effets des changements climatiques le plus tôt possible afin que des stratégies d'adaptation puissent être mises au point. Ce projet est un exemple frappant de synergie entre différents groupes scientifiques du gouvernement fédéral, du milieu universitaire et des administrations provinciales et municipales.

Les résultats scientifiques comprennent une étude climatologique des ondes de tempête et un examen des données à long terme sur les marées afin d'obtenir une idée de la hausse historique du niveau de la mer à l'Île-du-Prince-Édouard, un indice de la glace de mer à long terme, les possibilités d'utilisation du modèle des ondes de tempête pour analyser les pires scénarios, l'établissement de statistiques sur les valeurs extrêmes, la création d'un modèle d'élévation numérique à partir des données de cartographie Lidar, ainsi que des travaux pour déterminer les répercussions socio-économiques et les scénarios d'adaptation.

Les résultats ont permis de fournir une information de grande valeur aux administrations locales, de façon à les aider à prendre des décisions de planification éclairées. La ville de Charlottetown s'est servi des résultats pour la planification et l'attribution des permis de construction dans la zone littorale. Les outils et les connaissances tirés de ce projet servent actuellement à beaucoup plus de travaux que les seules prévisions détaillées des ondes de tempête. Ils auront une grande valeur pour le personnel d'intervention d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard qui sera maintenant en mesure d'alerter les citoyens en cas d'inondation imminente et de fournir de l'information ciblée touchant des zones littorales précises.

De plus, les recherches futures iront plus loin que les simples aspects physiques des systèmes, incluant même des facteurs chimiques et biologiques. La portée des travaux scientifiques sur les changements climatiques s'étend rapidement jusqu'à englober les cycles chimiques (p. ex. les composés du soufre) dans les modèles climatiques. La prochaine étape consistera à intégrer les facteurs biologiques (p. ex. les arbres et la végétation). Ces travaux sont entrepris en partenariat avec des collaborateurs des

universités et du ministère des Pêches et des Océans, avec l'appui du PA2000, du FACC, de la FCSCA et du CRSNG.

L'élément clé du succès est l'obtention d'une base de financement à long terme pour les efforts de recherche lorsque les résultats sont obtenus seulement à long terme. De plus, il faut attirer et maintenir en place de jeunes scientifiques qualifiés, ce qui représentera un défi important pour le SMC, alors que ses concurrents offrent des salaires beaucoup plus élevés pour des postes assurés et à long terme.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des sciences des changements climatiques, consultez : www.msc-smc.ec.gc.ca/climate/overview_science-f.html

3.4 Secteur de la gestion, de l'administration et des politiques

Grâce à ce secteur d'activité, Environnement Canada assure la gestion intégrée du Ministère et établit son plan stratégique, en particulier à moyen terme et à long terme, mettant l'accent sur le leadership, les partenariats, les moyens innovateurs d'informer et d'engager les citoyens ainsi que les méthodes de prestation de services de soutien efficaces et novateurs.

L'objectif du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques est de fournir une solide capacité d'établissement de politiques, axée sur l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales à la prise de décisions; il consiste également à élaborer des stratégies de communication et des produits qui définissent clairement le programme environnemental et à assurer une gestion basée sur l'orientation définie par le document fédéral intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*.

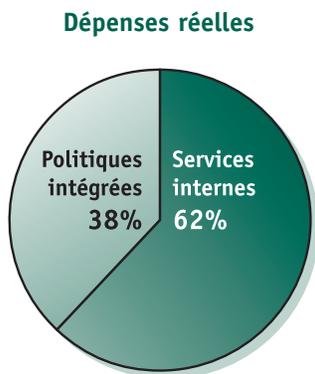
Par l'intermédiaire de ce secteur d'activité, Environnement Canada vise deux résultats à long terme :

- des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques;
- une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs.

**Gestion, administration et politiques
2001-2002 (y compris les recettes disponibles)**

Des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques	39,0 55,7 57,2
Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs	61,8 97,6 93,3
Total pour le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques	100,8 153,3 150,5

Dépenses prévues
Autorisations totales
Dépenses réelles



3.4.1 Résultat à long terme : Des priorités et des plans en matière de politiques

Des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques

Pour être efficace, le programme stratégique d'Environnement Canada doit non seulement être axé sur les priorités stratégiques à court terme, mais il doit aussi définir les besoins à long terme du gouvernement, de ses partenaires (nationaux et étrangers) et des Canadiens, et y satisfaire. Il doit également pouvoir être communiqué aux intervenants et au public et obtenir leur appui.

Cadre de rendement

Le résultat à long terme « priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politique » est divisé en quatre « domaines d'intérêt ». Le tableau qui suit présente ces « domaines d'intérêt » ainsi que les stratégies de haut niveau, les indicateurs à long terme, les cibles et les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA GESTION, DE L'ADMINISTRATION ET DES POLITIQUES

Résultat à long terme : Priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politiques

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
---------------------------	------------------------------------	--

Domaine d'intérêt 1 : Connaissances – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la capacité des établissements canadiens et des citoyens de prendre des décisions qui appuient le développement durable en mettant au point et en partageant les nouvelles connaissances et les nouveaux outils. 	<p>Indicateur : En préparation.</p> <p>Cible : Améliorer la base de connaissances afin d'éclairer les débats publics et la prise de décisions.</p>	<p>✓ Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir au Ministre le rapport du SCIE d'ici octobre 2001. Élaborer un plan de mise en œuvre pour le SCIE en 2002.* <ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des consultations auprès des parties intéressées au cours de l'été 2001. Présenter la conception finale et le plan de mise en œuvre au Ministre d'ici octobre 2001. Définir des indicateurs environnementaux, recueillir des données et mettre au point d'autres outils d'évaluation qui peuvent contribuer à la prise de décisions au niveau stratégique, d'ici mars 2003. Collaborer avec d'autres ministères et participer au projet d'indicateurs du développement durable de la TRNEE.
--	--	---

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
---------------------------	------------------------------------	--

Domaine d'intérêt 2 : Partenariats – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre des démarches innovatrices pour travailler avec les principaux partenaires. 	<p>Indicateur : Appui soutenu aux priorités environnementales du gouvernement fédéral en matière de politiques et contribution active à l'application de ces priorités par les partenaires clés.</p> <p>Cible : Accroître la capacité d'Environnement Canada de faire progresser le développement durable et de stimuler l'innovation en ayant recours à des partenariats.</p>	<p>Questions autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre intégré de collaboration avec les Autochtones sur des questions environnementales clés d'ici l'automne 2002.
<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien aux collectivités canadiennes dans la transition vers le développement durable.* 	<p>Indicateur : Améliorer la capacité des collectivités locales et des groupes d'intérêt de prendre des mesures et de partager l'information.</p> <p>Cible : Promouvoir l'engagement des citoyens et leur participation à la durabilité des collectivités.</p>	<p>Collectivités durables</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
<ul style="list-style-type: none"> Faire preuve de leadership sur la scène internationale. 	<p>Indicateur : Bonne définition et avancement sur la scène internationale des intérêts du Canada en matière d'environnement.</p> <p>Cible : Faire progresser l'intérêt du Canada à l'échelle internationale, promouvoir l'intégration du commerce et de l'environnement ainsi que les politiques environnementales et les questions de santé et d'environnement, et favoriser la coopération et la bonne gestion des affaires publiques à l'échelle internationale.</p>	<p>✓ Leadership international</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie nationale sur l'information en matière d'environnement et le développement durable d'ici l'automne 2001. Terminer et déposer la stratégie au Sommet de la Terre en Afrique du Sud, à l'automne 2002.* Élaborer une stratégie intégrée sur le commerce et l'environnement avec des partenaires canadiens d'ici l'automne 2002.* Définir la position du gouvernement au sujet de l'application du principe de prudence qui tient compte des besoins de la politique de l'environnement d'ici l'automne 2001. Contribuer activement à mettre en place un processus intergouvernemental dirigé par le PNUÉ pour évaluer et préparer des recommandations sur le renforcement de la gestion publique des affaires environnementales au niveau international, en collaboration avec des organisations internationales et d'autres groupes intéressés d'ici le printemps 2002. Jouer un rôle dans la progression du débat international sur la gestion publique des affaires environnementales au niveau mondial. S'assurer que la conception du Sommet de la Terre de 2002 tient compte des points de vue du Canada. <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la sensibilisation et la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur les politiques de développement durable et la Stratégie de l'environnement de l'OCDE, en particulier les éléments concernant l'utilisation de mesures financières et commerciales. Collaborer avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à la préparation d'une stratégie visant à rehausser le soutien canadien aux pays en voie de développement pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement d'ici janvier 2002. <ul style="list-style-type: none"> Travailler avec des conseils consultatifs et de cogestion.

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
		<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une démarche fédérale coordonnée à l'égard des événements internationaux concernant la santé et l'environnement, tels que les réunions des ministres de l'environnement du G8 (dont le Canada a été l'hôte au printemps 2002) et le Sommet de la Terre 2002 (automne 2002). • Élaborer le programme nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement, en collaboration avec les États-Unis, le Mexique et la Commission de coopération environnementale.

Domaine d'intérêt 3 : Instruments de politique innovateurs – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de leadership pour la conception et la promotion d'instruments économiques comme outils stratégiques de gestion de l'environnement. 	<p>Indicateur : En préparation.</p> <p>Cible : Élaborer et appliquer des instruments stratégiques innovateurs en vue d'arriver à des résultats sur le plan de l'environnement et de favoriser la progression du développement durable.</p>	<p>Instruments économiques et mesures d'incitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des instruments économiques comme compléments aux instruments réglementaires et autres de gestion de l'environnement d'ici la fin de 2003.* • Constituer un groupe de travail qui examinera les outils de rechange, y compris les instruments économiques pour gérer les risques environnementaux. • Participer à des tribunes extérieures sur l'utilisation des mesures d'incitation économiques. <p>Gestion réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par l'entremise du Comité de coordination des affaires réglementaires du Ministère, coordonner les efforts visant à garantir l'exécution efficace et rentable de l'élaboration des règlements, conformément aux exigences de la politique réglementaire fédérale. • Définir un mécanisme d'établissement des priorités pour les propositions de règlements. • Établir un système de planification et d'ordonnancement électronique permettant de suivre l'évolution des projets de règlements.
--	--	--

Domaine d'intérêt 4 : Initiatives concertées – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coordination stratégique horizontale au gouvernement en matière de développement durable. 	<p>Indicateur : Établissement des priorités claires et efficaces en matière de politiques, qui soient intégrées aux priorités de l'ensemble du gouvernement.</p> <p>Cible : En préparation.</p> <p>Cible : Élaborer des démarches stratégiques concernant les problèmes de santé humaine et d'environnement, y compris la santé des enfants et l'environnement, avec Santé Canada.</p>	<p>Gérer en vue du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les mesures de rendement tirés du document guide <i>Le développement durable dans les opérations gouvernementales : Une approche concertée</i> sont intégrés aux plans d'action du Système de gestion de l'environnement (SGE) d'Environnement Canada, et des travaux sont en cours en vue d'atteindre ces objectifs dans la mesure où ils sont liés aux opérations d'Environnement Canada. <p>Coordination horizontale de la politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives doivent commencer en 2002-2003.
--	---	---

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Cible ou initiative de la Stratégie de développement durable.

Domaine d'intérêt 1 – Connaissances

Définition de la question

L'ingrédient clé qui permet de prendre des décisions avisées à propos de l'environnement ou de toute autre question est le savoir dont nous disposons et que nous pouvons utiliser pour prendre ces décisions, c'est-à-dire avoir les bons renseignements, au bon moment et au bon endroit. Il faut améliorer les données et les connaissances sur le développement durable dont le Canada dispose actuellement afin de pouvoir fournir un meilleur fondement à des débats publics éclairés et à la prise de décisions axée sur le savoir. Environnement Canada croit qu'il y a un certain nombre de mesures à prendre pour améliorer la base de connaissances du Ministère et du pays, ainsi que la communication et l'utilisation de ces connaissances.

Les travaux scientifiques constituent un élément essentiel de la base de connaissances sur le développement durable. Ce sont ces travaux qui nous ont permis de comprendre les relations d'interdépendance entre les activités humaines et la qualité de l'environnement. Puisqu'il est un Ministère à vocation scientifique, il est certain que les sciences constituent un des points forts d'Environnement Canada, mais elles demeurent tout de même un domaine où il nous faut davantage consolider, améliorer et favoriser l'accès.

Que faisons-nous?

Afin de nous assurer que la base de connaissances et d'information scientifiques du Canada est aussi complète et accessible que possible, il faut un système d'information sur l'environnement plus robuste. La réponse d'Environnement Canada à ce besoin est le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE). En établissant un système d'information complet, nous pourrions 1) améliorer la responsabilisation envers les Canadiens par de meilleurs rapports sur les progrès réalisés au sujet de différentes préoccupations environnementales; 2) fournir aux Canadiens et aux organismes de l'information qui leur permettrait de prendre des mesures pour jouer leur rôle en matière de gestion de l'environnement et 3) renforcer la base d'établissement de politiques publiques judicieuses.

« La mesure des progrès réalisés consiste à fournir aux gouvernements, aux entreprises – en fait à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes – l'information dont ils ont besoin pour faire en sorte que notre croissance économique soit durable.... En fait, nous constatons déjà certains indices de la volonté croissante dans le public en faveur de données pures sur la viabilité environnementale. »

Paul Martin, Ministre des Finances
25 mai 2001

Environnement Canada dirige la mise en œuvre du SCIE, en se fondant sur les recommandations du Groupe de travail sur le SCIE présentées en octobre 2001. Le SCIE permettra aux gouvernements et aux intervenants de partager et d'intégrer l'information en direct à partir de nombreuses sources et de la transmettre sous une forme qui soit déjà accessible, compréhensible et utilisable par ceux qui en ont besoin. Avec le temps, il permettra aussi d'améliorer la qualité et la quantité d'information sur l'environnement au Canada, grâce à la prise de décisions nationales consensuelles à propos des priorités d'amélioration de l'information environnementale.



Le système canadien d'information pour l'environnement (SCIE): fournir aux canadiens des connaissances sur l'environnement

Il faut recueillir les données et l'information de tout un éventail de programmes de surveillance constants et soutenus afin de définir les éléments qui menacent la santé humaine et celle des écosystèmes, de prédire les menaces susceptibles de faire leur apparition et de choisir des solutions efficaces, puis d'évaluer les progrès réalisés.

Les problèmes existants relatifs aux données nationales du Canada sur l'environnement ont été mentionnés par la TRNEE et la Commissaire à l'environnement et au développement durable. Actuellement, il est impossible de comparer des données entre régions et secteurs de compétence, et les Canadiens ne savent souvent pas où trouver l'information sur l'environnement. Ces problèmes ont contribué à une érosion de la confiance du public à l'égard des gouvernements et de l'industrie en ce qui concerne les questions environnementales et à l'incapacité d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements nationaux et internationaux du Canada en matière d'environnement.

Réalisations

En octobre 2000, le Ministre de l'Environnement a créé un groupe de travail composé de 21 universitaires, cadres fédéraux et provinciaux et représentants de groupes autochtones, de membres de l'industrie et d'ONG pour trouver des solutions à ces problèmes de données. Le mandat du groupe était de faire des recommandations au Ministre au sujet de la conception et de la mise sur pied d'un système d'information sur l'environnement. Au même moment, 9 millions de dollars étaient engagés dans le budget 2000 pour le SCIE et un projet complémentaire – l'initiative des Indicateurs de développement durable et de l'environnement (IDDE), dirigée par la TRNEE.

En mai 2001, le Groupe de travail du SCIE a publié ses premières recommandations dans un rapport préliminaire. Le Groupe a alors sollicité des commentaires nationaux sur ce rapport au moyen, d'abord, d'un atelier réunissant des coordonnateurs fédéraux de systèmes d'information, d'autres ateliers tenus dans sept villes du Canada auxquels ont participé plus de 230 représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux; d'une réunion de la Table ronde des jeunes pour l'environnement, d'un atelier réunissant des représentants de sept organismes autochtones nationaux; et de la distribution de 2 500 rapports préliminaires à des parties intéressées.

Le Rapport final du Groupe de travail (présenté au Ministre en octobre 2001) propose une démarche nationale, commune, de collecte, de gestion et de diffusion de l'information environnementale. Le Groupe de travail recommande d'établir le système sous forme d'un réseau d'organisations canadiennes et internationales qui produisent de l'information dans le domaine de l'environnement. Les activités de coordination centrale seraient assurées par un organisme indépendant, parrainé conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Reconnaissant les avantages de la démarche du SCIE pour tous les Canadiens, Environnement Canada a entrepris sa mise en œuvre. La phase d'application comprend des projets qui portent sur l'établissement de partenariats et la mise en place de mécanismes et d'infrastructures pour le partage d'information entre les divers organismes et secteurs de compétence. D'importants partenariats de partage de données sont présentement en préparation, notamment avec le Système national d'information sur les forêts, GéoConnexions, l'Agence spatiale canadienne, des provinces et des territoires, ainsi que des organisations non gouvernementales. La priorité est accordée aux projets

qui appuient les indicateurs de l'environnement et du développement durable proposés de la TRNEE (qualité de l'eau, qualité de l'air, terres humides et biodiversité) et qui aident à établir des ententes de partage de données. Voici quelques exemples :

- améliorer l'accès aux données de surveillance du RNSPA;
- élaborer un réseau national de référence des données sur la qualité de l'eau afin d'intégrer les bases de données fédérales, provinciales et municipales sur la qualité de l'eau potable et de l'eau de source;
- élaborer un système de classification national et un répertoire des terres humides;
- relier les sources d'information sur la surveillance des oiseaux afin de soutenir les initiatives de conservation des oiseaux, en mettant au point des outils particuliers pour l'évaluation environnementale.

Répercussions et avantages

Les répercussions d'enjeux tels que le smog, la qualité de l'eau potable et les changements climatiques ont fait ressortir l'importance des questions environnementales pour les Canadiens. Il y a donc consensus dans tout le pays quant à la nécessité de comprendre, de suivre et de gérer les changements environnementaux.

Les scientifiques, les décideurs, l'industrie et les groupes environnementaux appuient tous la notion de système national d'information et, constatant ses avantages, sont prêts à investir dans le réseau et à y contribuer.

Les avantages comprendront :

- donner au grand public la capacité de faire face aux problèmes environnementaux en lui fournissant un accès facile et en temps opportun à de l'information fiable;
- améliorer la capacité des Canadiens de tenir leurs gouvernements (et d'autres groupes) responsables de leurs actes au chapitre de l'environnement;
- fournir une information stratégique et une base de connaissances permettant la prise de meilleures décisions par les décideurs quant aux moyens à prendre pour soutenir l'environnement;
- produire les données permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport aux engagements nationaux et internationaux;
- fournir les données et les connaissances qui permettront d'améliorer notre compréhension scientifique des systèmes naturels et les répercussions des activités humaines sur ces systèmes.

« L'état de notre environnement est inextricablement lié à la prospérité, à la compétitivité et à la croissance du Canada. Avec le temps, nous croyons que le SCIE contribuera à améliorer l'état de l'environnement du Canada et l'efficacité de la gestion de l'environnement au pays. »

Rapport final du Groupe de travail, 2001



Prochaines étapes / défis à relever

Au cours de l'année qui vient, les travaux du SCIE porteront sur les aspects suivants :

- constituer l'infrastructure nécessaire au système d'information, c'est-à-dire les technologies, les politiques, les normes et les ententes coopératives;
- collaborer avec les provinces et les territoires à concevoir un modèle de régie pour le SCIE et à définir les priorités;
- mettre en œuvre des projets visant à soutenir l'initiative des IEDD et permettant d'accéder aux données sur la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité et de les intégrer.

D'ici deux ans, on s'attend à ce qu'une « ligne de conduite » permette de guider l'acquisition des données à l'échelle nationale et que des ententes de partage des données soient signées avec certains partenaires.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet du SCIE, consultez : www.ec.gc.ca/cise

« Le SCIE représente des avantages potentiels énormes pour le Nunavut, grâce à un accès élargi et plus rentable aux données environnementales et à la possibilité d'obtenir une information pertinente et à jour d'autres secteurs de compétence. »

Katherine Trumper,
sous-ministre, ministère du
Développement durable, Nunavut

techniques et fournir des programmes et services fédéraux permettra aux collectivités aussi bien qu'au gouvernement de définir des objectifs de durabilité et d'y donner suite.

Au niveau mondial, la responsabilité à l'égard de l'environnement est répartie entre différentes institutions autonomes. La cohérence des politiques et des programmes laisse à désirer et les

organismes se font concurrence pour l'appropriation des ressources et la visibilité. Il est de plus en plus reconnu que le manque de coordination des ententes et des organismes internationaux constitue un obstacle de taille au développement durable mondial. Afin de pouvoir relever les défis existants et à venir en matière d'environnement, il faut renforcer le système de gestion mondial de l'environnement (notamment le cadre juridique international, le cadre financier, le cadre de responsabilisation et la capacité politique).

Que faisons-nous?

Les ententes de partenariat ne sont pas nouvelles à Environnement Canada. Le Ministère continuera de concevoir des démarches innovatrices pour former de nouveaux partenariats portant sur des programmes et des résultats communs, et pour obtenir et maintenir des appuis solides à l'égard des progrès environnementaux.

À Environnement Canada, nous travaillons depuis quelque temps déjà à améliorer la durabilité des collectivités grâce à des programmes et à des services (p. ex. par nos initiatives régionales axées sur les écosystèmes et par nos efforts d'information et de communication). Nous avons porté beaucoup d'attention à la création de partenariats au niveau communautaire, qui réunissent tout un éventail d'organismes gouvernementaux, privés et bénévoles, et à l'attribution de connaissances essentielles, d'outils, d'information et de fonds en vue d'améliorer la capacité des collectivités de promouvoir le développement durable. En tant que ministère, nous tirons parti de ces partenariats au sein des collectivités pour remplir notre mission sur le plan de la durabilité et pour apporter des solutions aux principaux enjeux qui préoccupent les Canadiens, comme l'air pur, l'eau propre, la nature, les changements climatiques et la météorologie au niveau local.

À l'échelle internationale, Environnement Canada a fait des progrès importants dans le cadre d'un processus intergouvernemental visant à relever de nombreux défis internationaux en matière de gestion publique des affaires environnementales, en préparation du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable (SMDD). Le ministre

Domaine d'intérêt 2 – Partenariats

Définition de la question

À mesure que s'accroît la complexité des enjeux au chapitre du développement durable et de l'environnement, le nombre de partenaires qui participent à la recherche de solutions et à leur mise en œuvre dans toute l'économie et la société ne doit cesser d'augmenter. Il faut de nouvelles démarches pour aider à stimuler le plus possible les effets collectifs de la prise de mesures par les entreprises, les ONG, les universités, les peuples autochtones, les provinces, les municipalités et les citoyens. L'obtention de résultats au moyen d'ententes de partenariat innovatrices est à la fois une exigence et une possibilité d'importance cruciale pendant la transition vers le développement durable.

Nous croyons que certaines des occasions de partenariat les plus importantes se situent au niveau communautaire. De nombreuses collectivités subissent des changements sans précédent. Elles font face à des défis sociaux, environnementaux et économiques complexes (p. ex. crises dans des collectivités rurales, perte d'industries traditionnelles ou de mode de vie, détérioration de l'environnement, émigration, chômage saisonnier, urbanisation) et à de nouvelles possibilités (technologies de l'information et autres, industries à valeur ajoutée, tourisme, renouvellement des collectivités, etc.).

Une démarche mieux intégrée pour communiquer à ces collectivités de l'information et des connaissances

de l'Environnement du Canada, en tant que président du conseil d'administration du PNUE, dirige ce processus à profil élevé. En bout de ligne, des changements positifs découleront de ces initiatives, notamment un investissement important dans l'avenir du Canada ainsi que dans la santé, la sécurité et la prospérité des Canadiens.



Leadership international en matière d'environnement : la préparation au Sommet mondial sur le développement durable

Le développement durable est l'élément clé de la promotion des conditions devant apporter une meilleure qualité de vie à un grand nombre des populations mondiales. Lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui a eu lieu à Johannesburg en août et en septembre 2002, les participants ont établi un plan mondial visant la promotion du développement durable et offrant des solutions aux problèmes environnementaux cruciaux par l'intégration de facteurs du développement environnemental, économique et social.

La responsabilité des enjeux environnementaux, au niveau mondial, est partagée par les pays, en collaboration avec un grand nombre d'organismes autonomes. Afin de relever les défis actuels et futurs en matière d'environnement, le système international de gestion de l'environnement – y compris les cadres juridique, financier et de responsabilisation de même que la capacité d'élaborer des politiques – doit être renforcé. Au cours des deux dernières années, Environnement Canada a contribué largement à l'établissement d'un processus intergouvernemental visant à améliorer les mécanismes de régie en préparation du SMDD.

Réalisations

Au cours de la dernière année, le leadership dont a fait preuve Environnement Canada dans le cadre d'activités internationales importantes et sa contribution à celles-ci ont permis d'intégrer solidement les priorités du Canada à la liste des questions abordées au SMDD. La délégation canadienne a donc été en mesure d'exercer une influence notable sur les discussions qui se sont tenues dans le cadre du Sommet de Johannesburg ainsi que sur les décisions qui y ont été prises. Le Canada a travaillé d'arrache-pied afin de s'assurer que les conditions environnementales soient intégrées aux discussions sur le développement, la réduction de la pauvreté, le commerce, le développement social et

d'autres sujets. Pour le Canada, il y a trois priorités :

- la gestion mondiale des affaires environnementales;
- la santé et l'environnement;
- les partenariats.

En 2001-2002, le Ministre Anderson a été élu président du conseil d'administration du PNUE pour un mandat de deux ans. Cette fonction offre au Canada une occasion unique de démontrer son leadership et d'influer sur les questions environnementales mondiales, en particulier de contribuer au succès du processus de gestion mondiale des affaires environnementales, dirigé par le Canada. En février 2002, le troisième Forum mondial des ministres de l'Environnement a eu lieu à Cartagena, en Colombie, où les ministres se sont entendus sur des recommandations visant à renforcer le processus de gestion, par exemple en se penchant sur la situation financière du PNUE, en élaborant un plan stratégique d'acquisition de capacité pour les pays en

développement et en déterminant les possibilités d'améliorer l'efficacité des ententes multilatérales en matière d'environnement.

En novembre 2001, Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans ont été les hôtes conjoints d'une première réunion visant à examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux

activités terrestres. Les participants, qui comprenaient des ministres et d'autres délégués de haut niveau venus de 98 pays, d'établissements et d'organismes financiers internationaux, d'organismes des Nations Unies ainsi que des OGN, ont produit la Déclaration de Montréal, une importante contribution au SMDD. Pour montrer son engagement au PAM, le Canada a été le premier à publier un rapport national sur la prévention de la pollution marine et la protection de l'habitat côtier contre la pollution due aux activités terrestres.

Les liens entre la santé de l'environnement et la santé humaine deviennent de plus en plus évidents. Pour renforcer le soutien hémisphérique à l'égard de la priorité du Canada qui est la santé et l'environnement, Environnement Canada et Santé Canada ont été les hôtes, en mars 2002, d'une réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques (RMSEA), avec le soutien actif et la coopération technique de l'Organisation panaméricaine de la santé et du PNUE (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Bureau régional pour l'Amérique du Nord). Cette réunion a mené à l'établissement d'un plan de priorités pour l'hémisphère qui tient compte des préoccupations communes, en particulier,

“Nous vivons dans un monde où, à toutes les dix secondes, un enfant meurt d'une maladie transmise par un organisme aquatique et où le cinquième de toutes les maladies pourraient être associées aux facteurs environnementaux.”

David Anderson
Ministre de l'Environnement
14 avril 2001

des priorités (telles que la gestion intégrée des ressources en eau, la qualité de l'air, une saine gestion des produits chimiques et les répercussions sur la santé des désastres naturels ou causés par l'action humaine) et de la nécessité des partenariats (gouvernement, industrie, société civile, public) pour travailler à ces questions. Les ministres de la Santé et de l'Environnement ont aussi accepté de se rencontrer tous les quatre ans, avant les Sommets des Amériques, pour fixer leurs orientations et évaluer les progrès réalisés par rapport aux priorités communes en matière de santé et d'environnement.

Une autre priorité connexe cette année a été la préparation d'une proposition canadienne d'initiative mondiale sur l'environnement et la santé humaine. Le projet nécessite la participation active des pays industrialisés et des pays en développement, sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du PNUE, en vue de réaliser une synthèse des connaissances existantes sur l'environnement et la santé, qui servirait de base aux efforts futurs d'amélioration de la capacité. EC collaborera avec SC à la direction des efforts du Canada en vue de rallier de nombreux appuis à cette initiative mondiale.

Répercussions et avantages

La contribution du Canada l'année dernière au PNUE, à la RMSEA et au PAM l'ont placé au cœur même des activités pendant cette période critique qui a mené au sommet mondial. Les efforts de leadership d'Environnement Canada ont permis d'influer sur des éléments clés du programme international en matière d'environnement et assuré au Canada un rôle de chef de file.

En 2001-2002, les efforts en vue d'élaborer un cadre plus efficace et rentable ont porté fruit. Le cadre élimine les obstacles à la participation des pays en développement et à l'établissement d'un consensus international au sujet d'une nouvelle formule de financement du PNUE (les détails restent à mettre au point). Cette formule de financement stable rendra possible la planification pluriannuelle, améliorera la coordination entre organismes environnementaux internationaux. Elle est essentielle si l'on veut atteindre les objectifs mondiaux en matière d'environnement.

Prochaines étapes / défis à relever

Environnement Canada continuera d'élaborer les priorités environnementales du Canada et la position du Canada à l'égard du programme du SMDD. Les partenariats avec le secteur privé et d'autres groupes seront renforcés en vue d'appliquer des démarches innovatrices et de nouvelles technologies qui nous permettront de faire des progrès par

rapport à nos objectifs nationaux et internationaux de développement durable.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet du rôle du Canada pour le règlement des problèmes environnementaux mondiaux, consultez : www.ec.gc.ca/press/2001/010205-3_b_f.htm
- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet du SMDD, consultez : www.canada2002earthsummit.gc.ca/index_f.cfm
- ■ ■ Pour avoir accès au rapport final sur la gestion des affaires environnementales mondiales, consultez : www.unep.org/governingbodies/governingcouncil_seventh.asp
- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet du Programme d'action mondial, consultez : www.gpa.unep.org/igr/default.htm; pour plus de précisions au sujet du premier rapport du Canada destiné au PAM, consultez : www.ec.gc.ca/marine/npa-pan/index_f.htm

Domaine d'intérêt 4 – Initiatives concertées

Définition de la question

Environnement Canada croit à la nécessité d'adopter des démarches pangouvernementales pour relever le défi du développement durable. De par sa nature même, le développement durable souligne l'importance de dépasser les limites ministérielles, ce qui a été une des priorités du Ministère ces dernières années.

Mesures et planification coordonnées des ministères fédéraux en matière de développement durable

Initiative	Ministère responsable
1. Le DD dans les opérations gouvernementales	Travaux publics et Services Canada Ressources naturelles Canada Environnement Canada
2. Aspects internationaux du DD	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Agence canadienne de développement international
3. Une stratégie fédérale de DD pour le Nord	Affaires indiennes et du Nord canadien
4. Le DD et la santé des Canadiens	Santé Canada
5. Aspects sociaux et culturels du DD	Ressources humaines et développement Canada Patrimoine canadien
6. La productivité par l'écoefficacité	Industrie Canada Ressources naturelles Canada
7. Connaissances et informations sur le DD / indicateurs et comptes rendus	Ressources naturelles Canada Statistique Canada Environnement Canada
8. La durabilité dans les collectivités	Environnement Canada Industrie Canada Ressources naturelles Canada

Que faisons-nous?

Tandis que chaque ministère doit préparer sa propre SDD, une attention considérable a été accordée, depuis la présentation des dernières stratégies, à l'obtention d'appuis aux initiatives pangouvernementales en ce qui concerne les questions importantes de développement durable.

Les ministères fédéraux travaillent actuellement à coordonner leurs mesures et leur planification dans huit domaines. Dans chacun de ceux-ci, les ministères participants s'efforcent d'établir des résultats et des objectifs communs, des actions concertées et des mesures communes du rendement.

Promouvoir le travail d'équipe et la collaboration entre les ministères est une façon de diminuer les chevauchements et d'améliorer l'efficacité des programmes. C'est aussi un moyen de mettre en pratique une démarche interministérielle favorisant le développement durable au gouvernement fédéral et, par conséquent, d'arriver plus aisément à mesurer les progrès à l'échelle du gouvernement. Cet effort de planification coordonnée constitue un important progrès, mais d'autres efforts seront tout de même nécessaires au cours des années à venir, à mesure qu'évoluera le processus visant à accroître la cohérence et la coordination des activités du gouvernement fédéral.



Gestion du développement durable : donner l'exemple et écologiser les opérations gouvernementales

Le Gouvernement du Canada s'est engagé à rendre ses opérations plus écologiques en préconisant des démarches et des pratiques de prévention de la pollution et du respect de l'environnement dans chacun de ses ministères et organismes.

Le gouvernement fédéral est le plus grand employeur du Canada. Il dispose d'un parc automobile comptant quelque 3 000 véhicules et il occupe plus de 25 millions de mètres carrés dans plus de 50 000 immeubles. Écologiser le gouvernement signifie encourager les employés fédéraux à intégrer le développement durable à la prise de leurs décisions. Tous les employés peuvent s'efforcer de réduire les répercussions environnementales des activités fédérales, aidant ainsi le gouvernement à respecter son engagement qui est de devenir un modèle d'excellence en environnement. Environnement Canada contribue à respecter cet engagement par son leadership dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives gouvernementales, aussi bien que par les mesures prises à l'interne.



Réalisations

En 2001-2002, l'accent a été mis sur l'établissement de cadres, d'outils et de partenariats essentiels qui sont nécessaires à l'écologisation concrète des opérations. Les principales initiatives comprennent *Prêcher par l'exemple*, l'approche du développement durable dans les opérations gouvernementales et la mise en œuvre continue d'un système de gestion de l'environnement (SGE) pour nos propres activités.

Prêcher par l'exemple

Cette initiative, qui est co-dirigée par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, constitue le plan du gouvernement fédéral pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES de 31 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2010. Il comporte deux principaux objectifs : le premier est de démontrer le leadership fédéral en matière de changements climatiques aux autres secteurs de l'économie et au public canadien. Le deuxième est de fournir des services améliorés aux ministères et organismes afin de les aider à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de GES dans les immeubles et les parcs automobiles, ainsi que par la consommation d'électricité provenant de sources nouvelles et renouvelables.

Le rôle principal d'Environnement Canada à l'égard de cette initiative est de gérer le Défi du leadership dans le cadre duquel toutes les entités fédérales sont invitées à appliquer leurs propres programmes de réduction des émissions de GES et à rendre compte volontairement de leurs résultats. Grâce au Défi du leadership, Environnement Canada coordonnera la mise en commun de l'information et des pratiques exemplaires. De plus, il mettra au point des outils pour aider les entités fédérales à réduire leurs émissions et faciliter la prise de mesures innovatrices dans les domaines comme les déplacements domicile-travail des employés et l'achat de véhicules.

Une des principales réalisations de l'initiative *Prêcher par l'exemple* a été la répartition convenue des objectifs entre les 11 ministères désignés qui produisent 95 % des émissions fédérales. L'entente engage les signataires à atteindre des objectifs de réduction de GES et exige de chaque ministère qu'il rende compte annuellement des progrès réalisés par le truchement d'une banque de données centralisée sur les GES. Ces données sont intégrées à un rapport annuel qui est présenté à Mesures volontaires et Registre, définissant les progrès du gouvernement fédéral par rapport à l'objectif fixé. Le Gouvernement du Canada a obtenu la désignation de rapporteur de niveau or pour son rapport de 2001.

Le développement durable dans les opérations gouvernementales

Le Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) est une initiative pangouvernementale dont le but est d'arriver à la coordination des efforts d'écologisation fédérale et à l'intégration des démarches de développement durable aux activités quotidiennes. Le rôle de coordination du DDOG, qui vise à faciliter l'intégration des principes de développement durable à toutes les décisions opérationnelles du gouvernement fédéral, suppose l'établissement d'orientations, l'habilitation et le compte rendu à l'échelle gouvernementale de résultats concrets.

L'initiative de DDOG est co-dirigée par Environnement Canada, Ressources naturelles Canada (RNCAN) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et elle vise les 28 ministères fédéraux qui préparent une SDD.

L'initiative de DDOG fixe des objectifs pour écologiser les activités du gouvernement dans sept domaines prioritaires :

- l'économie d'énergie/bâtiments;
- la gestion des ressources humaines;
- la gestion de l'utilisation des terrains;
- les achats;
- la gestion des parcs automobiles;
- la gestion des déchets;
- l'économie de l'eau et la gestion des eaux usées.

L'année dernière, les travaux ont porté sur l'établissement d'un plan global visant à améliorer la coordination et à fixer les orientations. Depuis l'approbation du document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, Environnement Canada a créé un site Web pour faciliter l'accès à l'information, aux pratiques exemplaires et aux outils nécessaires à la réalisation de ces engagements. Le site Web sur l'ÉcoGouvernement (www.greeninggovernment.gc.ca) fournit aussi aux ministères et organismes des indicateurs uniformes de DDOG qui peuvent les aider à mesurer leurs progrès. Le premier rapport pangouvernemental sur l'écologisation des opérations sera présenté à l'automne 2002.

Système de gestion de l'environnement

Au Ministère, le SGE a reçu une attention renouvelée. Au moyen d'un nouveau guide de mise en œuvre du SGE, des plans ont été élaborés pour 15 des plus grandes installations appartenant au Ministère. Les exigences du SGE portent sur les mesures écoénergétiques comme l'économie de l'eau, la consommation d'énergie et les achats écologiques, ainsi que

sur la gestion des risques environnementaux associés aux matières dangereuses et aux lieux contaminés. Les plans de gestion de l'environnement (PGE) des installations contiennent également une structure de mesures communes et de rapports qui permet de préparer des comptes rendus complets pour l'ensemble du Ministère. Puisqu'il fait partie des 11 ministères désignés pour l'initiative *Prêcher par l'exemple*, Environnement Canada a préparé des comptes rendus des émissions de GES de ses immeubles et de son parc automobile et commencera à rendre compte de ses objectifs de DDOG à l'automne 2002.

Répercussions et avantages

Les mesures prises dans le cadre de l'initiative *Prêcher par l'exemple* ont servi à jeter les bases requises pour que le gouvernement fédéral atteigne ses objectifs de réduction de GES et fasse la preuve de son leadership en matière de changements climatiques et d'autres questions environnementales. L'initiative *Prêcher par l'exemple* a été lancée au Canada dans le cadre d'une série d'ateliers auxquels ont assisté environ 700 gestionnaires et employés issus de plus de 20 ministères et organismes.

Jusqu'à maintenant, la diminution des locaux due à la réduction des effectifs, aux programmes de réduction de consommation d'énergie et de combustible et aux achats d'énergie verte ont contribué à une baisse de 21,5 % des émissions fédérales par rapport aux niveaux de 1990. Le gouvernement a aussi fait preuve de leadership dans des domaines tels que la promotion de carburant à base de mélanges d'éthanol pour le parc automobile fédéral et le lancement d'un projet pilote de retenues à la source pour les laissez-passer mensuels des employés pour les transports en commun. Les activités visant à réduire les émissions de 9,5 % de plus, tel que requis, auront des répercussions non seulement sur l'environnement, mais aussi sur le développement des industries vertes. Par exemple, une part importante des réductions futures de GES sera réalisée grâce à l'achat de formes nouvelles d'électricité renouvelable. L'objectif du gouvernement dans ce domaine (20 % de l'énergie totale d'ici 2005) représente un investissement de 30 millions de dollars dans le secteur des énergies renouvelables. Cette politique donnera un élan important à l'industrie et contribuera au développement du marché des énergies de remplacement au Canada.

D'autres décisions d'achat du gouvernement peuvent avoir un effet de levier sur l'ensemble du marché. Leurs dépenses annuelles pour les biens et services se chiffrent à environ 10 milliards de dollars, Environnement Canada et d'autres ministères peuvent exercer une influence considérable sur la mise au point de produits écologiques, allant du papier aux bâtiments et aux véhicules à faible

consommation de carburant. Il sera possible d'obtenir des résultats encore plus marquants grâce à un dialogue continu avec des organismes tels que l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). En préconisant l'intégration de notions durables à la charte de l'IRAC, il sera possible d'influer sur toute l'activité de construction et de rénovation au Canada.

Prochaines étapes/défis à relever

Environnement Canada continuera de jouer un rôle de leadership dans le cadre de l'initiative *Prêcher par l'exemple* et du DDOG. Le Ministère a reçu des fonds étalés sur les cinq prochaines années pour le bureau du Défi du leadership de l'initiative *Prêcher par l'exemple* et il continuera d'étendre cette initiative à des ministères non désignés ainsi que de favoriser l'utilisation d'outils de réduction des émissions. Grâce au DDOG, le Ministère fournira de l'information sur l'écologisation du gouvernement aux autres ministères et contribuera de manière active à la promotion des initiatives pangouvernementales dans les domaines comme les achats écologiques et la mise en œuvre du SGE.

Tirant parti des 15 plans du SGE axés sur des installations, préparés l'année dernière, le Ministère prévoit élaborer des plans pour 26 autres installations dont il est propriétaire en 2002-2003. Il a aussi fixé des objectifs pour l'initiative *Prêcher par l'exemple* et celle du DDOG et rendra compte de ses progrès par rapport à ces derniers.

■ ■ ■ Pour plus de précisions au sujet des pratiques de développement durable qui peuvent être adoptées par l'industrie et d'autres groupes ou au sujet des mesures que le gouvernement prend pour écologiser ses opérations, consultez : www.greeninggovernment.gc.ca et www.fhio.gc.ca

3.4.2 Résultat à long terme : Une organisation bien rodée

Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs

Afin que le Ministère dispose de la capacité nécessaire pour obtenir les résultats escomptés sur le plan de l'environnement, il doit disposer des cadres, des principes et des systèmes qui serviront à orienter les décisions administratives et à constituer un bon milieu de travail et un effectif productif.

Cadre de rendement

Le résultat à long terme de l'« organisation bien rodée » se divise en cinq domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces cinq domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2001-2002 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA GESTION, DE L'ADMINISTRATION ET DES POLITIQUES (suite)

Résultat à long terme : Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
---------------------------	------------------------------------	--

Domaine d'intérêt 5 : Gestion axée sur les citoyens – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins d'information et de participation des Canadiens. Fournir le leadership et le soutien nécessaires au Ministère pour la transformation de ses relations internes et extérieures. 	<p>Indicateur : Le cybergouvernement a un rôle important à jouer pour permettre au Ministère de remplir son mandat.</p> <p>Cible : Mettre en oeuvre le cybergouvernement afin d'accroître l'accent mis par Environnement Canada sur la gestion axée sur le citoyen et sa capacité d'élargir et d'approfondir les ententes coopératives.</p>	<p>✓ Le cybergouvernement et une présence renouvelée sur Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> Les éléments clés d'une présence plus cohérente et intégrée d'Environnement Canada sur Internet seront en place de manière à appuyer les objectifs de Gouvernement en direct, d'ici décembre 2001.* Une nouvelle page d'accueil pour la Voie verte, des techniques de recherche et de classification centrées sur les clients, une recherche régulière de groupes cibles et des liens plus solides avec l'information météorologique. Examiner les principaux services et établir des priorités afin de s'assurer qu'Environnement Canada atteindra l'objectif de Gouvernement en direct pour 2004 et commence la mise en œuvre en 2001-2002. En 2001-2002, évaluer la portée et le coût d'un portail environnemental avec une introduction planifiée, par étapes, commençant en 2002-2003, les améliorations continues étant étalées sur les exercices suivants. En 2001-2002, renouveler sa présence sur Internet pour assurer un meilleur accès à l'information par les utilisateurs internes aussi bien qu'externes.*
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir, produire et évaluer les activités visant à améliorer les services offerts au Canadiens et en rendre compte. 	<p>Indicateur : Service amélioré aux citoyens et aux intervenants.</p> <p>Cible : Améliorer la compréhension par Environnement Canada des besoins d'information et de participation des Canadiens.</p>	<p>Stratégie de service</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan visant à améliorer la satisfaction du client face à la prestation des principaux services au public en 2001-2002.

Domaine d'intérêt 6 : Milieu de travail exemplaire – compte rendu détaillé pour la période de planification

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la capacité d'analyse du Ministère. 	<p>Indicateur : Un effectif motivé, compétent et représentatif ayant la capacité de faire face aux préoccupations et aux nouveaux enjeux de l'environnement.</p> <p>Cible : L'effectif sera de plus en plus représentatif du public qu'il dessert – objectifs de représentation pour les femmes (catégorie technique), 21,5 %; peuples autochtones, 1,3 %; personnes handicapées, 4,9 %; minorités visibles, 9,8 %, d'ici avril 2005.</p> <p>Cible : Les compétences des employés seront convenablement utilisées pour atteindre les buts de l'organisation – 80 % des employés disent que leurs capacités sont bien utilisées.</p> <p>Cible : 90 % des postes bilingues seront comblés par des employés qui satisfont aux exigences linguistiques du poste.</p>	<p>Capacité en ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives commenceront en 2002-2003.
---	--	--

Stratégies de haut niveau	Indicateurs à long terme et cibles	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2001-2002)
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer les outils de RH nécessaires pour accroître la capacité des gestionnaires au Ministère de se passer d'intermédiaire. 	<p>Indicateur : Mesure dans laquelle l'effectif est établi de façon à répondre aux exigences évolutives et prospectives du Ministère.</p> <p>Cible : Établissement de plans de relève pour les postes et groupes essentiels.</p>	<p>Perfectionnement des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir une politique de perfectionnement en gestion en 2001-2002 et une stratégie d'investissement en apprentissage pour le Ministère en 2002-2003.
<p>Domaine d'intérêt 7 : Dépenses judicieuses – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir notre progrès vers l'établissement de liens entre l'information financière et non financière. 	<p>Indicateur : L'information financière et non financière est intégrée d'une manière qui permet d'améliorer la prise de décision en matière de gestion.</p> <p>Cible : Mettre en oeuvre un plan d'action quinquennal pour la modernisation de la gestion.</p>	<p>Renforcer la prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de contrôle interne. Établir un cadre et des outils en vue d'intégrer la gestion des risques à la prise de décisions.
<p>Domaine d'intérêt 8 : Gestion axée sur les résultats – compte rendu détaillé pour la période de planification</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Donner un appui aux gestionnaires pour l'élaboration des cadres de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats. 	<p>Indicateur : Les gestionnaires d'Environnement Canada incorporent la gestion axée sur les résultats à la prise de leurs décisions.</p> <p>Cible : Appuyer les décisions relatives aux engagements stratégiques du Ministère par des plans d'application axés sur les résultats et par des stratégies de rapport également axées sur les résultats d'ici 2003.</p>	<p>Plan d'action pour la modernisation de la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> Terminer l'élaboration d'un plan d'action quinquennal pour la modernisation de la gestion et la modernisation de la fonction de contrôleur à Environnement Canada en 2001-2002. Communiquer à tout le personnel le cadre de gestion pour améliorer la sensibilisation et le sentiment d'appartenance d'ici mars 2002.
<p>Domaine d'intérêt 9 : Valeurs et éthique – aucun compte rendu détaillé pour la période de planification</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'être guidé par les valeurs éthiques et professionnelles de la plus haute qualité. 	<p>Indicateur : En préparation.</p> <p>Cible : Communiquer de manière uniforme la vision, l'orientation et les valeurs d'Environnement Canada à tous les employés.</p>	<p>Valeur et éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le dialogue sur les valeurs et l'éthique en 2001-2002.

Nota : Les initiatives marquées (✓) ont été désignées pour une description détaillée dans le rapport de cette année. Le choix des initiatives est fondé sur les réalisations importantes pendant la période de rapport ou sur l'intérêt manifesté particulièrement par les Canadiens et les parlementaires pour certains sujets.

* Initiative ou cible de la Stratégie de développement durable.

Domaine d'intérêt 5 – Gestion axée sur les citoyens

Définition de la question

Le Gouvernement du Canada s'est engagé à concevoir, à financer et à exécuter des programmes et des services, ainsi qu'à en évaluer les résultats du point de vue des citoyens. Ces derniers veulent que le gouvernement réponde à leurs besoins et lui fournisse un accès à guichet unique, intégré, par Internet, par téléphone, par la poste ou encore en personne.

À Environnement Canada, d'excellents services sont offerts en ligne par certains secteurs, tels que celui de l'information météorologique, qui est d'ailleurs reconnu pour l'importance accordée aux citoyens. Cependant, il

faut promouvoir dans tout le Ministère une meilleure compréhension des besoins et des attentes des citoyens à l'égard de l'environnement afin de s'assurer que les programmes et les services sont conçus et appliqués en fonction de ces besoins et de ces attentes.

Que faisons-nous?

Environnement Canada s'engage à fournir aux Canadiens des services et des programmes efficaces, axés sur les besoins des citoyens, et à établir des partenariats le cas échéant. Une stratégie intégrée en matière de service est en préparation. Elle servira à obtenir une information complète sur les besoins et les attentes des citoyens, la façon dont ces besoins peuvent être comblés et les moyens d'optimiser la prestation de services innovateurs et de grande qualité par la collaboration avec des partenaires.

Parallèlement à l'établissement de la stratégie en matière de service, Environnement Canada a entrepris la mise en œuvre d'une initiative d'amélioration des services. Cet effort permettra de définir les services d'Environnement Canada qui sont offerts au public, d'en rendre compte par rapport aux normes de service et de mesurer les progrès réalisés en regard de la satisfaction des clients par rapport à un objectif d'amélioration de 10 %.

Le cybergouvernement, qui est étroitement lié à ce plan d'action sur les services est un élément clé qui aidera à transformer nos méthodes de travail. Les secteurs d'activité incorporent la démarche du cybergouvernement au cœur même de la planification et de l'exécution de leurs activités, partout où cela semble opportun. Cet effort tend à réaliser la vision du Ministère grâce à une utilisation efficace des outils électroniques, en vue de transformer la façon dont nous administrons nos activités et de mieux servir et faire participer les gens, par le moyen de leur choix.



Le cybergouvernement : les connaissances au service des Canadiens

De façon générale, le cybergouvernement peut intégrer tout ce que fait le gouvernement. Sa véritable réussite sera évidente lorsqu'il n'y aura plus de « cyber » à « gouvernement », parce qu'il fera partie de toutes nos activités. Pour arriver à ce stade, Environnement Canada s'est engagé à réaliser la vision du Ministère : *À Environnement Canada, nous sommes engagés à réaliser la vision du Ministère grâce à l'utilisation efficace d'outils électroniques qui nous permettent de transformer nos méthodes de travail, de mieux faire participer les citoyens et de mieux les servir.*

En 2001-2002, nous prendrons des mesures importantes pour respecter nos engagements en matière de cybergouvernement. Ces mesures peuvent être regroupées en deux grandes catégories :

- améliorer et transformer les services offerts aux Canadiens;
- établir et maintenir les infrastructures dont nous avons besoin pour réussir à respecter nos engagements (ressources humaines, technologies et outils).

Courriel d'une étudiante de 7^e année

Allô. Je suis une étudiante de 7^e année et j'avais pour devoir de trouver un site que je trouvais efficace parce qu'il montre aux gens comment aider l'environnement ou leur fournit de l'information à propos de l'environnement. Je vous ai choisi. Vous avez un site sur le développement durable et c'est justement ce que nous apprenons, tout comme les moyens de garder l'air pur. Je pense que vous devriez être très fiers de ce que vous faites sur ce site Web au nom de tout le monde, dans ma classe et au Canada.

Juliana



Réalisations

Améliorer les services offerts aux Canadiens

Le principal objectif du cybergouvernement est d'améliorer les services offerts aux Canadiens par différents moyens. Nous concentrons nos activités sur les connaissances dont peuvent bénéficier nos clients. Cette année, nos efforts visaient à mieux comprendre les besoins et les préoccupations de nos clients et à conclure des partenariats avec d'autres groupes (à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère) pour pouvoir les combler. Une importante initiative en ce qui concerne le moyen de communication qu'est Internet a été l'examen de la façon dont le Ministère gère ses actifs sur Internet afin de mieux

répondre aux besoins de ses clients. Plusieurs éléments de cette initiative sont déjà amorcés :

- Afin de soutenir nos efforts de renouveau de la Voie verte, une étude de marché approfondie a été réalisée en 2001-2002. Au total, 16 séances de remue-méninges ont été organisées au Canada avec des jeunes, des dirigeants d'entreprises, des enseignants et des membres du grand public; de plus, un sondage en ligne a servi à déterminer les raisons pour lesquelles les Canadiens visitent la Voie verte, et le genre d'information, de contenu, de détails et de présentation qu'ils y cherchent.
- Afin de mieux répondre aux besoins d'information des Canadiens, le Ministère fait des progrès par une meilleure intégration et par la mise en valeur du contenu exhaustif de la Voie verte de manière à fournir, en temps opportun, un accès rapide et de l'information facile à comprendre. En adoptant un style journalistique et en fournissant des liens menant à d'autres sites, il est possible de broser un tableau d'ensemble par un regroupement de la description des études scientifiques et des répercussions sur l'environnement et sur la santé. L'année dernière, le Ministère a reçu des commentaires positifs à propos d'un certain nombre de ses efforts, y compris son bloc d'information sur les sels de voirie, l'adoption de la nouvelle mesure du refroidissement éolien, la page des prévisions saisonnières et l'information mise à la disposition des consommateurs régulièrement dans EnviroZine, le magazine en direct d'Environnement Canada.

Fournir aux Canadiens un guichet unique sur la météo

Au printemps 2001, le SMC a entrepris de regrouper un certain nombre de sites Web au Canada en un guichet unique sur la météo. La Région du Pacifique et du Yukon du SMC a assumé le rôle de développeur principal du site qui a été lancé en juillet 2001. Son développement se poursuit en vue de créer un site national plus complet sur la météorologie.

Ce site Web représente un important service du Gouvernement du Canada sur Internet, qui attire des millions de visiteurs chaque mois, ce qui montre qu'il constitue un service clé du cybergouvernement et qu'il offre en même temps une grande visibilité au Gouvernement du Canada. En juin 2002, le site a reçu plus de huit millions de visiteurs et le nombre de visites augmente de 12 % chaque mois. Au cours de la dernière année, il a quadruplé sa portée au sein du public canadien. L'affichage en temps opportun d'alertes météo, de prévisions et de cartes météorologiques permet aux Canadiens de prendre des décisions liées aux conditions du temps qui ont des effets sur leur sécurité personnelle, sur celle de leurs biens et sur leur bien-être économique.

- Le regroupement sous la bannière Soutenir l'environnement et les ressources pour les Canadiens (SERC) sur le site du Canada illustre l'importance des partenariats pour le cybergouvernement et pour la prestation de meilleurs services aux Canadiens. Dirigé par Environnement Canada, dans le cadre d'un partenariat avec les quatre autres ministères s'occupant de ressources naturelles, les efforts concernant le site de SERC au cours de la première année ont porté sur les questions qui préoccupent le plus les Canadiens (l'air pur, l'eau propre et les changements climatiques) et sur le développement durable des ressources du Canada. Le site de SERC sera étendu l'année prochaine à d'autres ministères et à de nouveaux sujets (par exemple la gestion des terrains). La portée des services d'information qui sont fournis sera en outre élargie (par exemple les dimensions sociales du développement durable).
- En 2001, une politique Internet a été élaborée, confirmant et étayant celle du Conseil du Trésor et ajoutant de l'information propre au Ministère. La politique a été approuvée en mars 2002 et les séances d'information pour le personnel sont maintenant commencées.

Établir et maintenir les infrastructures du cybergouvernement

Les infrastructures comprennent les systèmes, les outils et les ressources humaines et constituent le fondement des initiatives du cybergouvernement. Sans la technologie

appropriée et la capacité des employés d'appliquer les concepts et les principes du cybergouvernement à des programmes et à des services, nos objectifs cybergouvernementaux ne pourront pas être atteints.

Entente innovatrice de location à bail d'ordinateurs

Dans le cadre de l'offre à commandes permanente nationale de TPSGC, une entente de location à bail a été conçue pour permettre le remplacement abordable, durable et immédiat de tout le matériel informatique ne correspondant plus aux normes dans la Région de l'Atlantique. La Région est maintenant en mesure de remplacer immédiatement tous les ordinateurs personnels qui ne respectent plus les normes avec des économies moyennes de 25 %. Les gestionnaires pourront budgéter avec exactitude les coûts futurs et fournir du matériel à niveau, les employés pourront bénéficier d'un processus transparent de mise à niveau de la technologie et les TI pourront fournir un service de qualité, fiable et efficace.

La stratégie de gestion de l'informatique et des technologies de l'information du Ministère est un programme pluriannuel qui vise à *mettre à niveau* les infrastructures de GI/TI dans tout le Ministère, à *transformer* l'information et les ressources humaines et à *soutenir* les processus et les structures de GI/TI dans l'ensemble du Ministère. En

2001-2002, 14 millions de dollars ont été investis dans plus de 30 projets de mise à niveau et de transformation de GI/TI. Ces investissements ont permis d'assurer une connectivité fiable et sûre pour tous les employés, l'accès par les employés à toutes les ressources ministérielles et la recherche rapide et précise d'information.

Les activités qui ciblent nos ressources humaines visaient à améliorer la sensibilisation, à favoriser le partage de l'information sur les initiatives du cybergouvernement au Ministère et à fournir les outils de base pour atteindre ces objectifs. En 2001-2002, une session nationale et trois sessions régionales d'apprentissage ont été organisées. De plus, le site de l'intranet

du Ministère, au cybergouvernement, a été largement remanié pour fournir aux employés un meilleur centre virtuel de rencontre.



Répercussions et avantages

Le cybergouvernement continue de transformer les relations internes et externes de la fonction publique grâce à des opérations, des TI et des communications axées sur

Presque tous les services gouvernementaux peuvent être classés dans l'une des trois catégories fondamentales suivantes : information, interaction et transaction. La première, l'information, est de loin la plus importante. En effet, l'information est au cœur de toute décision stratégique, de toute réponse, activité, initiative, interaction et transaction entre le gouvernement et les citoyens, le gouvernement et les entreprises et entre les gouvernements eux-mêmes. La manière dont l'information est recueillie, traitée, analysée, préparée et diffusée est en soi une industrie spécialisée.

Sondage mondial sur le cybergouvernement, Division de l'économie publique et de l'administration publique des Nations Unies

Internet. Les avantages sont l'amélioration de la prestation des services, la participation accrue des clients et une meilleure rentabilité des activités. Grâce à l'utilisation de services pertinents et faciles d'accès, les Canadiens pourront prendre des décisions éclairées, en temps opportun, à propos de l'environnement.

Prochaines étapes / défis à relever

Les prochaines étapes tireront parti des leçons apprises au cours des premiers stades de la mise en œuvre de notre stratégie du cybergouvernement. L'initiative de SERC a fait ressortir l'ampleur des connaissances d'Environnement Canada et d'autres groupes qu'il serait possible de mettre en commun. Elle a également démontré qu'un effort de concertation non seulement permet d'obtenir de meilleurs résultats mais entraîne la création de nouvelles connaissances en réunissant les différentes pièces du casse-tête dont dispose chaque partenaire. Le succès du guichet unique de l'initiative météorologique a illustré l'importance de rendre compatible la prestation des services de toutes les régions et des programmes afin d'améliorer l'efficacité et l'uniformité des services offerts à tous nos clients.

Une somme supplémentaire de 2,3 millions de dollars sera consacrée à l'achèvement de la mise à niveau prévue de l'infrastructure technique de GI/TI du Ministère. Une stratégie d'apprentissage ciblant tous les employés sera élaborée et mise en œuvre; son objectif est de dépasser la simple sensibilisation pour améliorer les compétences et favoriser le partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises.

- ■ ■ Pour plus de précisions au sujet de la stratégie du Ministère et d'Environnement Canada en direct, consultez : www.ec.gc.ca/egov-cgouv/rapport-cgouv.html
- ■ ■ Pour avoir accès au site de SERC, consultez : www.environmentandresources.gc.ca
- ■ ■ Pour avoir accès au guichet unique sur la météorologie, consultez : www.weatheroffice.ec.gc.ca

Domaine d'intérêt 6 – Milieu de travail exemplaire

Définition de la question

Les ressources humaines du Ministère représentent l'élément clé de nos activités de gestion des connaissances et de notre stratégie de prestation des services. Il est bien connu qu'il existe une corrélation directe entre la façon dont les employés sont traités et la qualité des services qu'ils offrent à leurs clients.

Que faisons-nous?

Nous avons fait des efforts pour renouveler, compléter et revitaliser nos méthodes de gestion des ressources humaines, afin d'améliorer le moral des employés et de tirer parti du dévouement actuel des employés d'EC face à leur travail et au mandat du Ministère. Cette nouvelle démarche est basée sur plusieurs facteurs : la nécessité de poursuivre le renouvellement de l'effectif, la prise de conscience de la nécessité de prendre des mesures proactives pour rendre l'effectif véritablement représentatif du public qu'il dessert et les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.



■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **Amélioration de la capacité des ressources humaines : soutenir une meilleure gestion des connaissances et faciliter la prestation de services de valeur aux Canadiens**

Au cours de l'année financière 2001-2002, des stratégies cruciales ont été mises en place relativement aux infrastructures et aux investissements pour aider le Ministère à progresser sur les plans de la gestion des connaissances et de la prestation des services.



Réalizations

Le Plan de gestion de la diversité et de l'équité en matière d'emploi a été mis en place et appliqué grâce à l'affectation de fonds (sur une période de trois ans) à la sensibilisation et à la formation en matière de harcèlement, ainsi qu'au soutien d'initiatives spéciales de recrutement. Un nouvel examen des systèmes d'emploi a permis de se rendre compte qu'il existait des obstacles systémiques à l'emploi et à la promotion de membres des groupes désignés. Des groupes consultatifs spéciaux ont donc été formés pour certains groupes désignés et pour les jeunes, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures davantage proactives de recrutement, de promotion et de maintien en poste des employés. Un plan de recrutement stratégique a aussi été établi afin de réorienter, de mieux coordonner et de concentrer les efforts de sensibilisation et de recrutement au Ministère. Des outils de commercialisation ont été mis au point, notamment du matériel portant l'image de marque du Ministère, des brochures, des kiosques, et un film vidéo. Le perfectionnement professionnel et celui des cadres a été inscrit au nombre des priorités, de même que la mise en œuvre des plans de relève et de remplacement pour la collectivité des EX, la politique de perfectionnement en gestion d'EC, l'introduction de plans de perfectionnement personnel et l'élaboration d'un site national sur le perfectionnement professionnel.

Répercussions et avantages

Les gestionnaires, tout comme les employés, sont conscients que nous avons depuis trop longtemps tenu pour acquis la qualité et le dévouement de notre effectif et qu'il est maintenant temps de faire quelque chose pour préparer l'avenir. Les gestionnaires s'approprient de plus en plus la responsabilité des questions de perfectionnement et de maintien de l'effectif. Les employés prennent des initiatives quant à la gestion de leur propre carrière et à leur perfectionnement personnel. La démarche ministérielle de planification de la relève pour les postes de haute direction et le perfectionnement des cadres donne déjà des résultats tant au plan de la qualité de la gestion des RH que de l'intérêt manifesté par les employés d'EC pour les postes de direction. Nous faisons des progrès constants, mais graduels, en vue de rendre notre effectif plus représentatif et diversifié.

Prochaines étapes/défis à relever

Nous devons accentuer les efforts de planification de la relève si nous voulons assurer la viabilité à long terme de l'effectif de gestionnaires et du Ministère. Nous devons mettre à jour le Plan de gestion de la diversité et de l'équité en matière d'emploi, tout comme notre engagement à tenir compte des leçons apprises au cours des deux dernières années, particulièrement, ce que nous avons découvert au cours de l'examen des systèmes d'emploi. Le plan de recrutement stratégique doit aussi être mis à jour et devra être plus normatif, adapté aux besoins des programmes et à l'urgence d'améliorer la représentativité au Ministère. Des programmes et des sites d'orientation doivent être créés ou améliorés pour aider les nouveaux employés et les étudiants qui entrent au service du Ministère. Il faudra amorcer des initiatives visant à faciliter le transfert de connaissances importantes entre les employés et les gestionnaires qui quittent le Ministère et les employés existants ou nouveaux. Il faudra notamment faire des efforts pour accroître et favoriser le mentorat et l'encadrement dans tout le Ministère.

Domaine d'intérêt 8 – Gestion axée sur les résultats

Définition de la question

Le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion*, publié par le Conseil du Trésor en mars 2000, concerne la capacité du gouvernement de s'adapter et de mettre de l'avant les besoins des citoyens. Il favorise la modernisation de la gestion au gouvernement afin de répondre aux attentes de changement et aux priorités des Canadiens. Il fournit un cadre et un plan d'action pour

guider les gestionnaires de la fonction publique qui ont à mettre en œuvre les changements requis aux méthodes utilisées par les ministères et organismes pour gérer et fournir les programmes et les services.

Que faisons-nous?

Le Plan d'action pour la modernisation de la gestion d'Environnement Canada est établi suivant le modèle donné dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Le plan est un engagement envers l'excellence dans cinq domaines de gestion : dépenses judicieuses, gestion axée sur les résultats, milieu de travail exemplaire, valeurs et gestion axée sur les citoyens. Il regroupe des initiatives d'amélioration de la gestion du Ministère, nouvelles et existantes, dans un cadre cohérent et intégré en vue d'améliorer tout un éventail de possibilités organisationnelles, allant de la prise de décisions quotidiennes à la responsabilisation envers le Parlement. Le plan d'action, avec le temps, améliorera notre capacité de mieux servir les Canadiens.

Plan d'action pour la modernisation de la gestion : améliorer notre capacité ministérielle de mieux servir les Canadiens

Le Plan d'action pour la modernisation de la gestion d'Environnement Canada met l'accent sur la nécessité d'assurer une gestion avisée des ressources publiques et de prendre des décisions efficaces grâce à l'amélioration de l'information sur le rendement, à une gestion des risques et à des systèmes de contrôle appropriés, au renforcement des valeurs et à l'amélioration de la responsabilisation du gouvernement envers le Parlement et les citoyens. Il fournit aux gestionnaires du Ministère de meilleurs renseignements et de nouveaux outils pour gérer les programmes et les services gouvernementaux dans un environnement complexe. Le Plan d'action améliorera la capacité des gestionnaires de prendre des décisions et de comprendre leur travail par rapport aux objectifs du Ministère et du gouvernement et aux besoins des Canadiens.

Réalisations

L'établissement et l'approbation du Plan d'action en 2001-2002 représentent une réalisation importante dans le cadre de la modernisation des méthodes de gestion au Ministère.

Le Plan d'action de trois ans a été élaboré dans la foulée des commentaires reçus du Bureau de la vérificatrice générale, de la liste des résultats souhaités par le Conseil du Trésor à la suite de la modernisation de la fonction de contrôleur et il englobe les possibilités d'amélioration

mentionnées dans le rapport d'auto-évaluation de la capacité de gestion d'Environnement Canada, préparé en 2000. Au printemps 2001, des séances d'information ont eu lieu au sein du Ministère (Régions et Région de la capitale nationale) pour valider et compléter les résultats.

Éléments du Plan d'action

Dépenses judiciaires	Information sur le rendement Gestion du risque Régie des ressources ministérielles
Gestion axée sur les résultats	Régime de responsabilisation Gestion du rendement
Milieu de travail exemplaire	Acquisition de capacité Amélioration du milieu de travail
Valeurs	Soutien et dialogue sur les valeurs de la fonction publique
Gestion axée sur les citoyens	Services en ligne accessibles Stratégies de partenariat

À l'automne 2001, une ébauche de PAMG a été élaborée, puis des consultations internes et externes se sont déroulées à son sujet pendant l'hiver 2002. Une Stratégie de communications internes sur la modernisation de la gestion, une structure de gestion et de rapport relative au PAMG et certains produits de communications, comme le site du PAMG sur l'intranet, ont aussi été mis au point en vue du lancement du PAMG.

Le plan final a été approuvé en avril 2002.

Des progrès ont été réalisés dans le cadre des initiatives de modernisation de la gestion de 2001-2002 : établissement d'une structure de rapport commune, application de la stratégie de GI/TI, mise en œuvre de la première étape de la Stratégie d'information financière, création d'un comité des ressources au Ministère et application de certains éléments du Cadre de gestion intégrée du risque du Conseil du Trésor au cours de l'exercice d'examen du SMC. Les progrès dans le cadre de deux autres initiatives de modernisation de la gestion sont exposés ailleurs dans la section du présent secteur d'activité – voir la description du rendement du cybergouvernement et du SCIE.

Répercussions et avantages

Jusqu'à maintenant, le Plan d'action a permis d'accroître l'accent mis par les gestionnaires sur les principaux enjeux de gestion et a aidé à illustrer les liens entre les diverses initiatives de gestion du gouvernement. Il fournit également aux gestionnaires de tout le Ministère (finances, ressources humaines, cybergouvernement) un cadre qui leur permet de mettre en contexte leurs futures activités de gestion.

La conception du Plan d'action favorise aussi un changement de culture au sein du Ministère; les stratégies et les mesures qui permettront de réussir entraîneront les employés vers une culture de gestion axée sur les résultats.

Les retombées de nos initiatives de modernisation de la gestion se feront sentir dans tout le Ministère. Grâce à une application efficace du Plan d'action, Environnement Canada s'assurera de ce qui suit :

- les liens améliorés entre l'information financière et non financière permettent au Ministère de rendre compte du coût des résultats obtenus;
- les renseignements sur le rendement sont disponibles en temps opportun et sont utilisés pour gérer et planifier stratégiquement les programmes futurs;
- la vision, les orientations et les valeurs du Ministère sont comprises par tous les employés;
- la gestion des ressources humaines se traduit par un effectif durable et représentatif;
- la culture de gestion du Ministère favorise l'apprentissage continu;
- les pratiques de gestion d'Environnement Canada sont conformes aux plus hautes normes de la fonction publique.

En bout de ligne, le plus grand avantage du Plan d'action sera de donner aux gestionnaires et au personnel d'Environnement Canada ainsi qu'aux Parlementaires et aux Canadiens l'assurance de la meilleure utilisation possible des ressources afin de fournir des programmes et des services qui correspondent aux besoins des Canadiens.

Prochaines étapes / défis à relever

La mise en œuvre du Plan d'action se fera au cours des trois prochaines années. Afin de remplir les engagements décrits dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, certaines initiatives doivent nécessairement primer. L'une des premières étapes doit être la mise sur pied d'une infrastructure de gestion appropriée (p. ex. structure de rapports, cadre de gestion des données) qui contribue à la base requise pour l'amélioration des capacités de gestion d'Environnement Canada.

Parmi les autres efforts que nécessite la mise en œuvre, citons l'application d'une stratégie de communications internes, la définition de stratégies de promotion du travail d'équipe visant à atteindre les objectifs et les résultats escomptés du Plan d'action, et la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion et de compte rendu intégré permettant de suivre les progrès réalisés et les résultats obtenus grâce aux activités du Plan d'action.

■ Annexe A : Regroupement des rapports

A.1 Stratégie de développement durable

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, certains ministères et organismes fédéraux ont dû préparer des Stratégies de développement durable (SDD) pour la première fois en 1997. Les stratégies initiales représentaient un premier effort pour envisager de façon systématique les répercussions des politiques, des programmes et des activités du Ministère sur le développement durable. En vertu de la loi, les ministères doivent aussi mettre à jour leurs stratégies tous les trois ans.

La deuxième SDD d'Environnement Canada, déposée à la Chambre des communes en février 2001, porte sur la période de 2001 à 2003. Cette stratégie mise à jour tire parti de nos points forts tout en présentant un plan d'action pour l'innovation qui servira de base à des solutions créatives et viables à long terme pour assurer la transmission du patrimoine écologique aux générations futures du Canada. Elle définit les buts et les objectifs dans quatre thèmes que le Ministère juge d'une importance cruciale pour réaliser des progrès à l'égard du

développement durable : connaissances pour le processus décisionnel; incitatifs; partenariats et collectivités durables; gestion du développement durable. De plus, elle vient renforcer le rôle d'Environnement Canada qui est de faire preuve de leadership en donnant l'exemple, de renforcer la capacité et l'engagement avec ses partenaires de tous les secteurs de la société canadienne. Un des éléments clés de la stratégie est l'engagement d'Environnement Canada envers les initiatives de planification fédérales coordonnées à l'échelle du gouvernement.

La SDD d'Environnement Canada et les secteurs d'activité

Environnement Canada s'acquitte de ses engagements dans le cadre de la SDD par l'intermédiaire de la structure des secteurs d'activité du Ministère. Le tableau qui suit montre les buts et objectifs de la stratégie en regard des secteurs d'activité chargés de leur engagement. Les principaux engagements de la stratégie ont été décrits dans les cadres de rendement de chacun des secteurs d'activité, dans la section 3 du présent rapport.

But de la SDD	Secteur d'activité
1 La capacité des institutions canadiennes et des individus de prendre des décisions qui appuient le développement durable est rehaussée par le développement et le partage de nouvelles connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Nature (objectif de la SDD 1.1) • Gestion, administration et politiques (objectifs de la SDD 1.2 et 1.3) • Environnement sain (objectif de la SDD 1.3) • Prévisions météorologiques et environnementales (objectif de la SDD 1.4)
2 Les signaux du marché sont corrigés progressivement de façon à refléter plus précisément la véritable valeur du capital naturel du Canada, par exemple l'eau, l'air, la nature et les terres humides.	<ul style="list-style-type: none"> • Nature (objectif de la SDD 2.1) • Gestion, administration et politiques (objectif de la SDD 2.1)
3 La productivité et le rendement environnemental de l'industrie canadienne sont améliorés par l'adoption de pratiques et d'outils écoefficaces.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, administration et politiques (objectif de la SDD 3.1) • Environnement sain (objectif de la SDD 3.1)
4 Le développement et la mise en œuvre d'approches innovatrices de travail de concert avec des partenaires importants améliorent le progrès en vue du développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, administration et politiques (objectif de la SDD 4.1)
5 On appuie les collectivités canadiennes dans leur transition vers le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nature (objectifs de la SDD 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4) • Gestion, administration et politiques (objectifs de la SDD 5.1, 5.2 et 5.4) • Environnement sain (objectif de la SDD 5.2) • Prévisions météorologiques et environnementales (objectif de la SDD 5.2)
6 Environnement Canada présente aux autres un modèle en réduisant l'impact environnemental de ses activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, administration et politiques (objectifs de la SDD 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5) • Prévisions météorologiques et environnementales (objectif de la SDD 6.4)
7 Le personnel d'EC comprend les principes du développement durable et du SGE, et il peut prendre des décisions et agir de manière à promouvoir le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, administration et politiques (objectif de la SDD 7.1)
8 La coordination horizontale des politiques de l'ensemble des gouvernements en matière de développement durable est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, administration et politiques (objectifs de la SDD 8.1, 8.2 et 8.3) • Nature (objectif de la SDD 8.3)

Progrès de la mise en œuvre de la SDD d'Environnement Canada

Environnement Canada s'est engagé à mesurer son rendement relativement à la SDD, chaque année, et à en rendre compte. Dans le cadre du présent rapport, nous avons résumé les commentaires des progrès du Ministère en ce qui concerne la stratégie, par thème. En outre, la description du rendement à la section 3 liée aux engagements de la SDD est soulignée ci-dessous. Enfin, un rapport distinct sur les progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre de la SDD a été préparé pour la période de 2001-2002. Le lien vers le site Web donnant accès à ce compte rendu détaillé est le suivant : www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/DPR2002Table_f.html

Thème 1 : Connaissances pour le processus décisionnel

- Le rapport final du Groupe de travail du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) a été présenté au ministre Anderson le 23 octobre 2001. Le Groupe de travail a été créé à la suite d'une décision du budget 2000 relativement aux indicateurs de l'environnement et du développement durable, en vue de donner suite à la nécessité de mieux intégrer les décisions économiques et politiques. En réponse aux recommandations du rapport, des travaux sont en cours, de concert avec le Secrétariat du SCIE, pour établir une démarche nationale, commune et stratégique de collecte, de gestion, d'évaluation et de diffusion de l'information environnementale.
- Le Ministère met l'accent sur l'amélioration de la surveillance de la qualité de l'eau. Un plan d'action de trois ans du CCME a obtenu l'appui de tous les secteurs de compétence, fédéral, provinciaux et territoriaux. Des progrès ont été réalisés quant à la mise sur pied du concept de réseau canadien de recherche hydrologique et l'intégration de la recherche fédérale en un réseau fédéral de recherche hydrologique.
- L'infrastructure du SMC pour les alertes météorologiques continue de faire l'objet d'améliorations et on note des progrès importants au niveau des services aux médias. L'accès par les citoyens aux données météorologiques en temps réel est maintenant beaucoup plus facile grâce à un nouveau site Web à guichet unique. Un nouvel indice normalisé du refroidissement éolien a été mis en application à l'automne 2001. L'année dernière, au cours d'une période exceptionnellement sèche, Environnement Canada a pu fournir des données sur l'eau afin de soutenir les initiatives de ses partenaires provinciaux, locaux et américains.

Thème 2 : Incitatifs

- Environnement Canada participe à l'initiative d'écologisation de la fiscalité de la TRNEE qui examine la manière dont une stratégie d'instruments financiers pourrait soutenir des objectifs de développement durable au Canada.
- Les propriétaires fonciers du Canada peuvent recevoir une aide fiscale pour la protection des terrains écologiquement sensibles. Des règles de l'impôt sur le revenu touchant ces « Dons écologiques » ont été mises en place en 2001-2002.
- En juin 2001, Environnement Canada a publié *un cadre stratégique pour les ententes de performance environnementale (EPE)* qui établit des exigences rigoureuses et des critères de conception pour la gestion des initiatives bénévoles en vue de réduire la pollution causée par divers processus de production industriels. L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques a signé la première EPE en vue de réduire la pollution causée par la production de produits chimiques.
- Environnement Canada tente de promouvoir l'utilisation de mesures d'efficacité auprès des petites et moyennes entreprises. Des projets précis ont été mis sur pied avec des entreprises de fabrication du Québec et de l'Ontario, afin d'appliquer des mesures de prévention de la pollution et d'améliorer leur performance environnementale.

Thème 3 : Partenariats et collectivités durables

- Les préparatifs en vue du Sommet mondial sur le développement durable ont constitué une occasion particulière de faire participer les entreprises, les ONG et les universités à l'établissement de plans d'action communs et de démarches innovatrices afin d'atteindre les objectifs de développement durable.
- Cherchant à trouver des idées et à améliorer les relations entre Environnement Canada et le secteur bénévole dans le domaine de l'environnement, le Ministère a été un participant actif de l'initiative du secteur bénévole. Grâce à des fonds fournis par l'initiative, le Ministère travaille avec ses partenaires à trouver des solutions aux problèmes des changements climatiques, de la santé des enfants et de l'environnement.
- En septembre 2001, les ministres de l'Environnement se sont engagés à élaborer un plan d'action pour l'intendance au Canada. Le plan d'action fournira un moyen souple de faire progresser l'intendance au Canada en encourageant la collaboration continue entre les secteurs de compétence et le secteur bénévole.
- La participation des peuples autochtones à des initiatives de conservation est importante pour la durabilité de leurs collectivités. Environnement Canada a établi un certain

nombre d'ententes de partenariat en vertu desquelles les peuples autochtones participent à des études sur les oiseaux migrateurs, à des inventaires des espèces de faune et de plantes, aux questions relatives aux espèces en danger de disparition et à d'autres programmes d'intendance de l'habitat.

- Environnement Canada, en tant que président du « Groupe de travail interministériel sur la promotion des collectivités durables », a mis de l'avant le thème des collectivités durables afin de l'inclure dans la Stratégie fédérale de développement durable, qui sera élaborée d'ici 2003.

Thème 4 : Gestion du développement durable

- Environnement Canada continue de promouvoir la coordination du développement durable au gouvernement fédéral. Les travaux sous les huit thèmes du développement durable qui ont été établis pour la coordination sont maintenant à peu près tous intégrés à l'initiative de préparation de la stratégie de développement durable fédérale. Cette stratégie fournira un cadre fédéral à jour pour la promotion d'une vision

commune et de mesures concertées dans le domaine du développement durable à la grandeur du système fédéral.

- En tant que champion du « groupe », Environnement Canada a lancé avec ses partenaires le portail « Soutenir l'environnement et les ressources pour les Canadiens » dans le cadre de la passerelle du Canada. Le projet s'est révélé un effort de partenariat réussi, regroupant les cinq ministères responsables de ressources naturelles, et permettant ainsi au public canadien de trouver de l'information sur le développement durable en mettant l'accent sur les sujets ciblés en priorité dont l'eau, l'air pur et le climat/la météorologie.
- L'accent a été mis en 2001-2002 sur l'établissement des cadres, des outils et des partenariats nécessaires à la concrétisation de l'écologisation des opérations. Les grandes initiatives comprennent *Prêcher par l'exemple*, le DDOG et la mise en œuvre continue d'un SGE pour nos propres opérations. Les précisions au sujet de ces initiatives sont fournies dans d'autres parties du présent rapport et dans le rapport sur les progrès réalisés par Environnement Canada en regard de la mise en œuvre de sa SDD.

A.2 Grandes initiatives législatives et réglementaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT SAIN

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Progrès réalisés à ce jour
<i>Programme Air pur</i>			
<p>Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs</p> <p>Le projet de Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs présente des normes plus sévères pour les émissions de véhicules routiers et de moteurs et un nouveau cadre réglementaire en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> (LCPE 1999).</p>	<p>Puisque des véhicules et des moteurs moins polluants feront leur apparition sur le marché canadien, le règlement proposé favorisera une réduction considérable de la quantité de polluants émis par le parc automobile.</p>	<p>Conformité au Règlement</p>	<p>Le projet de Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, Partie I, le 30 mars 2002.</p>
<i>Règlement régissant le rejet de substances</i>			
<p>Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) (Loi sur les pêches)</p> <p>L'objectif fondamental du nouveau REMM est d'améliorer la gestion des effluents des mines de métaux en vue d'accroître la protection du poisson, de son habitat et des pêches.</p>	<p>Le nombre de mines réglementées passera d'environ 30 à 100 approximativement. Les normes sur la qualité des effluents seront plus complètes et plus rigoureuses, de même que les nouvelles exigences pour le Programme de suivi des effets environnementaux.</p>	<p>Conformité au Règlement.</p>	<p>Le Règlement a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, Partie II, le 19 juin 2002.</p>

SECTEUR D'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT SAIN (suite)

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Progrès réalisés à ce jour
--	---------------------	---------------------------------	----------------------------

Règlement requis pour mettre en oeuvre des ententes internationales auxquelles le Canada est ou sera partie

<p>Règlement sur l'exportation de substances aux termes de la Convention de Rotterdam – Auparavant le Règlement sur le consentement préalable</p> <p>L'objet principal du Règlement proposé est de s'assurer que les produits chimiques et les pesticides assujettis à la procédure de consentement préalable ne sont pas exportés vers des parties à la Convention, à moins que la partie importatrice n'ait d'abord donné son consentement préalable à l'expédition.</p>	Remplir nos obligations en vertu de la Convention de Rotterdam.	Conformité au Règlement.	Le projet de Règlement a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i> , Partie II, le 28 août 2002.
---	---	--------------------------	--

DIVERS

<p>Liste d'autres lois et règlements, annexes 2 et 4 de la LCPE (1999)</p> <p>Permet d'établir que d'autres lois et règlements prévoient le même processus et les mêmes résultats que le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.</p>	Usage efficace et rentable de l'expertise gouvernementale pour la réalisation des évaluations des risques de manière conforme à la LCPE (1999).	Clarté du nouveau mode fédéral d'évaluation des substances nouvelles.	Le Règlement a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i> , Partie II, le 1 ^{er} août 2001.
---	---	---	---

SECTEUR D'ACTIVITÉ NATURE

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Progrès réalisés à ce jour
--	---------------------	---------------------------------	----------------------------

<p>Loi sur les espèces en péril</p> <p>Visé à protéger les espèces en péril et leur habitat essentiel.</p>	La Loi proposée sur les espèces en péril et ses règlements d'accompagnement fourniront un cadre visant à empêcher que des espèces indigènes, des sous-espèces et des populations distinctes d'espèces sauvages disparaissent au Canada sinon complètement.	Conformité au Règlement.	Le projet de loi C-5 est présentement devant le Parlement. Le Règlement est retardé.
---	--	--------------------------	--

<p>Règlement sur les oiseaux migrateurs — Règlement de chasse annuelle</p> <p>Apporter des rajustements annuels aux dates des saisons et aux limites de prise et de possession, et redéfinir les districts de chasse admissibles dans certaines provinces, afin de maintenir des niveaux appropriés de populations de gibier à plumes migratrices, pour que ces espèces ne deviennent pas menacées ou en danger de disparition.</p>	Conservation des populations de gibier à plumes migratrices.	Conformité au Règlement.	Le Règlement a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i> , Partie II, le 19 juin 2001.
--	--	--------------------------	--

A.3 Rapports annuels législatifs

A.3.1 Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Objet : La *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit l'octroi de permis pour l'amélioration des cours d'eau internationaux afin que les ressources hydriques du Canada soient aménagées et employées dans l'intérêt du pays. La Loi ne s'applique pas aux ouvrages sur les cours d'eau internationaux construits aux termes d'une disposition d'une loi du Parlement du Canada, ou situés dans les eaux frontalières selon la définition du *Traité des eaux limitrophes* du 11 janvier 1909, ou ceux qui sont construits, exploités et entretenus seulement pour des besoins ménagers, sanitaires ou à des fins d'irrigation.

Administration : Le règlement d'application de cette loi a été adopté par le décret CP 1955-1899 en date du 29 décembre 1955, puis modifié par le décret CP 1987-1943 en date du 17 septembre 1987 et par le décret CP 1993-764 en date du 20 avril 1993. Le ministère de l'Environnement applique cette loi depuis juin 1971.

Activité : En 2000, aucun permis n'a été délivré en vertu du Règlement d'application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

La Brilliant Expansion Power Corporation a fourni des avis et de l'information au Ministre concernant un projet de construction d'une autre centrale adjacente au barrage et à la centrale de Brillant sur la rivière Kootenay, près de Castlegar, en Colombie-Britannique. Le projet comprend la construction de la centrale et l'excavation de conduites d'amenée et de sortie d'eau. La correspondance au sujet du projet d'expansion de la centrale de Brilliant a été fournie selon les exigences du Règlement, pour établir le bien-fondé d'une exception à l'application de la Loi. Les agents du Ministère ont continué d'examiner attentivement les documents de la demande afin de déterminer l'applicabilité de la Loi et ont apporté une aide technique, en tant qu'autorité scientifique, concernant les effets sur le débit et le niveau de la rivière à la frontière du Canada et des États-Unis dans le cadre de l'étude préalable effectuée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

A.3.2 Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)

Objet : La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII) a reçu la sanction royale le 17 décembre 1992 et elle est entrée en vigueur le 14 mai 1996, lorsque le *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* a pris effet. La LPEAVSRCII vise à protéger les espèces canadiennes et étrangères de plantes et d'animaux contre le commerce illégal, et les écosystèmes du Canada contre l'introduction d'espèces considérées comme nuisibles. Elle atteint ces objectifs en réglementant le commerce international et le transport entre les provinces de certaines plantes et de certains animaux sauvages, ainsi que des parties de ces animaux et des produits qui en dérivent, de même qu'en faisant une infraction lors du transport de spécimens d'espèces sauvages illégalement obtenus, entre les provinces ou entre le Canada et d'autres pays.

La LPEAVSRCII est l'instrument législatif par lequel le Canada remplit ses obligations en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, appelée couramment CITES.

Administration de la Loi :

Responsables : Environnement Canada administre la LPEAVSRCII par l'intermédiaire de son bureau national, où se trouvent la direction nationale de la CITES et les autorités scientifiques. Des gestionnaires de la CITES et des autorités scientifiques se trouvent également à Pêches et Océans Canada pour tout ce qui a trait aux poissons et aux mammifères marins, et dans chacune des provinces (sauf l'Alberta) et chacun des territoires en ce qui concerne les espèces gérées par les provinces ou les territoires. L'Agence canadienne d'inspection des aliments aide Environnement Canada en traitant les documents de la CITES relatifs à l'exportation de plantes reproduites artificiellement, qui sont joints aux documents exigés en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* que l'Agence administre.

L'exécution de la LPEAVSRCII est supervisée par la Direction de l'application de la loi d'Environnement Canada et effectuée par cinq bureaux régionaux (Pacifique et Yukon, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique) en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, y compris l'Agence du revenu et des douanes du Canada

(ARDC), la GRC et Pêches et Océans Canada, ainsi que par les organismes provinciaux et territoriaux responsables de la faune.

Ententes avec les provinces et les territoires :

Des protocoles d'entente visant à appuyer la cogestion, l'administration et l'application de la LPEAVSRCII ont été établis avec la Saskatchewan et le Yukon (1997), l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest (1998), ainsi qu'avec la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard (1999). Des protocoles semblables sont actuellement en voie de négociation avec la plupart des autres secteurs de compétence, y compris le nouveau territoire canadien du Nunavut. Le ministère de la Justice a signé des ententes avec l'Ontario (1996), l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick (1997) et le Manitoba (1998), la Nouvelle-Écosse et le Québec (2000) pour permettre la délivrance de contraventions, conformément à la *Loi sur les contraventions*, pour les infractions commises en vertu de la LPEAVSRCII. Des ententes similaires sont en négociation avec d'autres provinces.

Licences : À l'heure actuelle, toutes les licences délivrées en vertu de la Loi visent la mise en œuvre de la CITES. Toutes les licences d'importation de la CITES sont délivrées par Environnement Canada, comme le sont toutes les licences de transport temporaire d'animaux vivants et les certificats scientifiques. Pêches et Océans Canada délivre les licences d'exportation de la CITES pour les poissons et les mammifères marins. Les provinces et les territoires (sauf l'Alberta dans tous les cas et la Colombie-Britannique pour les espèces exotiques) délivrent des licences d'exportation de la CITES pour les plantes et les animaux qui quittent leur secteur de compétence. Environnement Canada délivre des licences d'exportation de la CITES valides pour les expéditions multiples de plantes reproduites artificiellement effectuées par des pépinières accréditées, au nom de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, relativement aux espèces exotiques.

Évolution de la réglementation : *Le Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* (1996) désigne les espèces protégées par la Loi et précise les exigences de celle-ci en matière d'importation, d'exportation et de possession d'espèces sauvages.

Le 15 janvier 2000 sont entrées en vigueur des modifications au *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* prévoyant l'exemption de l'obligation d'obtenir une licence de la CITES pour certains objets personnels et objets à usage domestique, tel qu'il est prévu à l'article VII, paragraphe 3, de la Convention, et autorisant d'autres mesures afin d'améliorer l'administration et l'application de la Convention au Canada.

Activité : La LPEAVSRCII exige que le Ministre présente des rapports annuels au Parlement au sujet de l'administration de la *Loi* au cours de l'année civile précédente. L'information concernant les plus récentes activités au sujet des permis, de l'évolution de la réglementation, de la conformité, de l'application de la *Loi* et de la coopération internationale sera disponible au moment du dépôt du rapport annuel de 2001 qui doit avoir lieu au plus tard en janvier 2003.

■ ■ ■ Le plus récent rapport peut être consulté à l'adresse suivante : www.cites.ec.gc.ca/fra/sct4/sct4_4_f.cfm

A.3.3. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE (1999)]

Objet : La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], qui est entrée en vigueur le 31 mars 2000, accroît les pouvoirs du gouvernement et lui donne de nouveaux moyens afin de protéger l'environnement et la santé humaine. La Loi privilégie la prévention de la pollution comme méthode de protection de l'environnement, impose de nouveaux échéanciers stricts pour prendre des mesures concernant les substances toxiques et insiste de manière nouvelle sur la responsabilité publique et la transparence.

La préparation du rapport annuel sur la LCPE (1999) découle de l'obligation, prévue par la Loi, de présenter un rapport annuel au Parlement sur l'application de la loi et les activités d'administration et de recherche connexe. Les chapitres du rapport correspondent aux 11 grandes parties de la LCPE (1999), chaque chapitre contenant une introduction sur les dispositions de la Loi, suivie d'une description détaillée à tout le moins des activités liées à la LCPE (1999) mentionnées dans le RRM et les résultats obtenus en regard de ces activités.

Administration : Bien que le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Santé aient tous deux des responsabilités en vertu de la LCPE (1999), Environnement Canada s'occupe de l'administration et de l'application de la Loi.

Activité : Les activités entreprises conformément à la LCPE (1999) visent à protéger l'environnement et la santé humaine par le respect de l'un ou plusieurs des engagements suivants:

- **Diminuer** la dépendance à l'égard des substances toxiques ou nocives dans les produits et les procédés
- **Gérer** les déchets plus efficacement
- **Améliorer** la préparation, la prévention et l'intervention en cas d'urgence

- **Prévenir ou réduire** les rejets de substances toxiques ou nocives
 - **Éliminer quasi complètement** les rejets de substances PBT
 - **Réduire** Transborder pollution
 - **Améliorer** la sensibilisation à l'environnement et le comportement des partenaires canadiens ou étrangers
- ■ ■ Toute l'information nécessaire sur les engagements mentionnés ci-dessus et les activités connexes est présentée dans les rapports annuels de la LCPE (1999) qu'il est possible de consulter à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/default.cfm

A.3.4. Autres rapports législatifs

- *Loi sur les ressources en eau du Canada* – Cette loi contient des dispositions prévoyant des consultations officielles et des ententes avec les provinces. En vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, article 38, un rapport sur les activités conformément à la Loi doit être déposé au Parlement aussitôt que possible après la fin de chaque année financière.
- ■ ■ Les rapports annuels sur les activités en vertu de la Loi sur les ressources en eau peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/water/fr/policy/legreg/f_legis.htm
- *La Loi sur l'accès à l'information* élargit l'accès à l'information contenue dans les documents d'une administration publique. Un répertoire des institutions fédérales doit être publié et mis à la disposition du public au moins une fois par année, et doit comprendre une description de chaque organisme et ses attributions, toutes les catégories de documents qui en relèvent (avec suffisamment de précisions pour faciliter l'exercice du droit d'accès) et la désignation des manuels utilisés par ses employés. Conformément à l'article 72 de la Loi, un rapport annuel sur l'administration de celle-ci doit être déposé au Parlement par chaque institution fédérale.
 - *La Loi sur la protection des renseignements personnels* complète la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels en ce qui concerne les renseignements détenus par les organismes fédéraux, et le droit d'accès des individus à ces renseignements. Les banques de renseignements personnels détenues par les organismes gouvernementaux doivent être rendues publiques et accessibles au moins annuellement, notamment les raisons pour lesquelles l'information est recueillie, ses usages compatibles, la période de conservation et les normes de retraits des renseignements personnels. Conformément à l'article 72 de la Loi, un rapport annuel sur l'administration de celle-ci doit être présenté au Parlement par chaque institution fédérale.

A.4 Fondations

a) Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère

La Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère a été constituée en tant que société sans but lucratif en février 2000 et a commencé ses activités au mois d'avril suivant, dès réception de 60 millions de dollars du gouvernement fédéral, pour une période de six ans. La Fondation a pour but de financer les recherches dans les domaines des sciences du climat et de l'atmosphère, y compris les recherches sur les phénomènes météorologiques violents et la qualité de l'air. En février 2001, la Fondation a annoncé qu'elle verserait 3,9 millions de dollars pour 15 projets de recherche réalisés dans des universités canadiennes. En octobre 2001, la Fondation avait approuvé des projets additionnels, portant le total des engagements à 25,3 millions de dollars.

b) Fondation canadienne d'appui technologique au développement durable

Cette fondation a été annoncée dans le Budget 2000 et constituée en mars 2001 en tant que société sans but lucratif; elle continuera ses activités sous le nom de Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable, établie en vertu d'une loi. En avril 2001, le gouvernement a versé 100 millions de dollars à la société (50 millions de dollars par le biais d'EC et 50 millions de dollars par le biais de RNCAN).

La Fondation a pour but de financer les travaux de mise au point et de démonstration de technologies, en particulier pour apporter des solutions aux changements climatiques et pour la protection de la qualité de l'air. La Fondation favorisera aussi la collaboration entre les parties intéressées du secteur privé, des universités et des organismes sans but lucratif. Le gouvernement fédéral désigne sept des 15 membres du conseil d'administration, dont le président.

c) Fonds d'habilitation municipal vert et Fonds d'investissement municipal vert

Le Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV) et le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) ont été annoncés dans le budget de 2000 pour soutenir les investissements municipaux dans des projets environnementaux innovateurs et dans des infrastructures écologiques. En avril 2000, le gouvernement fédéral a versé 125 millions de dollars (25 millions pour le Fonds d'habilitation et 100 millions de dollars pour le Fonds d'investissement) à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui est l'organisme chargé de la gestion des fonds, et les activités ont alors

commencé. Le budget de décembre 2001 a engagé une autre portion de 125 millions de dollars pour les deux fonds, dans les mêmes proportions. Les fonds ont été fournis par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, chacun y contribuant pour la moitié.

Le FHMV, d'une durée de cinq ans, fournit des subventions à l'appui d'études de faisabilité visant à accroître les compétences techniques et les connaissances des municipalités au chapitre des technologies et des pratiques environnementales de pointe. Quant au FIMV, il s'agit d'un fonds renouvelable de 200 millions de dollars qui offre des prêts et des garanties d'emprunt, servant ainsi de levier financier aux investissements municipaux dans des projets d'infrastructures écologiques innovatrices. Les intérêts cumulés par le fonds peuvent aussi servir sous forme de subventions à un petit nombre de projets pilotes hautement innovateurs.

La FCM, composée de 1 000 municipalités membres et de 18 associations provinciales et territoriales, est une société à but non lucratif enregistrée en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*. Le conseil d'administration de la FCM a été officiellement désigné comme entité décisionnelle pour la gestion des fonds et bénéficie des recommandations d'un conseil de 15 membres dont cinq sont nommés par le gouvernement fédéral.

Le conseil joue un rôle clé, avec l'appui du secrétariat de la FCM et du comité d'examen par des pairs des fonds municipaux verts (FMV). Pour plus de renseignements sur ces fonds, par exemple pour consulter le rapport annuel de 2001-2002 et un aperçu des projets des deux fonds, reportez-vous au site de la Fédération, au www.fcm.ca

■ Annexe B : Rendement financier

B.1 Aperçu du rendement financier

Cette section présente un résumé du rendement financier d'Environnement Canada pour l'année financière 2001-2002.

Le Ministère a dépensé 841,4 millions de dollars au cours de l'année financière 2001-2002. Ce montant est supérieur aux dépenses prévues dans le RPP de 2001-2002 en raison des ressources additionnelles reçues pendant l'année financière.

Le changement s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 62,5 millions de dollars attribuable à une subvention ponctuelle à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds d'investissement municipal vert et le Fonds d'habilitation municipal vert;
- Une augmentation de 31,5 millions de dollars attribuable à la charge de travail additionnelle liée à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE [1999]), aux frais d'investissement en santé et sécurité et aux pressions relatives à la gestion de l'information / technologie de l'information (GI/TI);
- Une augmentation de 30,1 millions de dollars pour compenser les hausses salariales issues des nouvelles conventions collectives;
- Une augmentation de 7,9 millions de dollars due à des initiatives liées aux changements climatiques en vertu du Fonds d'action pour le changement climatique et du Plan d'action 2000 sur le changement climatique;
- Une augmentation de 5,4 millions de dollars pour préparer le Canada en vue du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD);
- Une augmentation de 4,0 millions de dollars pour la mise en œuvre du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques;
- Une augmentation de 2,1 millions de dollars attribuable à la mise en œuvre des mesures relatives à la sécurité du Canada en vue de la prévention des urgences environnementales;
- Une réduction de 11,8 millions de dollars pour le report à 2002-2003 de fonds non utilisés relativement à la remise en état des lieux des mares de goudron et des cokeries de Sydney.

B.2 Tableaux financiers sommaires

Les données financières sommaires, telles que l'information présentée au tableau 1, sont regroupées sous trois rubriques distinctes. Pour plus de clarté, ces rubriques sont définies de la façon suivante :

- **Dépenses prévues** – Les montants qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités de 2001-2002;
- **Autorisations totales** – Les dépenses prévues auxquelles s'ajoutent toutes les sommes additionnelles approuvées par le Parlement relativement à des changements de priorités et à des événements imprévus;
- **Dépenses réelles 2001-2002**—Les sommes réellement dépensées pendant l'année financière.

Nota : Certains totaux diffèrent d'un tableau à l'autre à cause de l'arrondissement des données.

Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Ce tableau explique la manière dont le Parlement attribue les ressources au Ministère.

Crédit		2001-2002		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Programme de l'environnement			
1	Dépenses de fonctionnement	479,6	566,1	550,0
5	Dépenses en capital	43,1	62,1	58,7
10	Subventions et contributions	124,2	176,7	175,9
(S)	Ministre de l'Environnement - Salaires et allocations pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes de prestation des employés	55,5	56,2	56,2
(S)	Dépenses au titre des sommes dues provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	0,0	0,4	0,4
	Total Ministère	702,6	861,7	841,4

Nota : Les ressources indiquées ne comprennent pas les recettes disponibles.

EXPLICATION DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES PRÉVUES :

L'augmentation de 138,8 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

	En millions \$
• Augmentations inscrites dans les dépenses réelles mais non dans les dépenses prévues	
Subvention ponctuelle à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds d'investissement municipal vert et pour le Fonds d'habilitation municipal vert	62,5
Fonds reçus pour la charge de travail liée à la mise en oeuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE (1999)), les frais d'investissement en santé et sécurité et les pressions en matière de GI/TI	31,5
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	30,1
Fonds reçus pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique	7,9
Fonds reçus pour préparer le Canada au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)	5,4
Fonds reçus pour l'amélioration du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques	4,0
Fonds reçus pour mettre en oeuvre les ententes de sécurité relatives à la prévention des urgences environnementales	2,1
• Principales baisses inscrites dans les dépenses réelles mais non dans les dépenses prévues	
Fonds reportés aux années subséquentes pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney	11,8

Tableau 2 : Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau explique l'utilisation des ressources par le Ministère.

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement*	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Total : Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Environnement sain	1 155	167,0	16,5	92,1	275,5	-	275,5	(9,2)	266,3
	-	184,8	19,8	138,7	343,3	-	343,3	(10,2)	333,1
	1 270	174,2	19,7	138,6	332,5	-	332,5	(9,1)	323,4
Nature	1 195	155,3	4,6	25,1	185,0	-	185,0	(11,3)	173,7
	-	156,0	6,1	28,2	190,3	-	190,3	(11,3)	179,0
	1 193	150,8	5,9	27,6	184,3	-	184,3	(7,3)	177,0
Prévisions météorologiques et environnementales	1 695	204,8	20,9	5,3	230,9	-	230,9	(68,5)	162,4
	-	226,9	33,0	5,5	265,4	-	265,4	(68,5)	196,9
	1 755	219,1	29,7	5,5	254,3	-	254,3	(62,9)	191,4
Gestion, administration et politiques	1 094	97,8	1,2	1,8	100,8	-	100,8	(0,6)	100,2
	-	145,8	3,3	4,2	153,3	-	153,3	(0,6)	152,7
	1 176	142,8	3,4	4,2	150,5	-	150,5	(0,9)	149,5
Total	5 139	624,8	43,2	124,2	792,2	-	792,2	(89,6)	702,6
	-	713,6	62,1	176,7	952,4	-	952,4	(90,6)	861,7
	5 394	686,9	58,7	175,9	921,5	-	921,5	(80,2)	841,4
Autres revenus et dépenses									
Recettes non disponibles									(9,0)
									(9,0)
									(14,3)
Coût des services fournis par d'autres ministères									56,8
									56,8
									58,9
Coût net du programme									750,4
									909,5
									866,0

* Fonctionnement inclut les contributions aux régimes de prestations d'employés, les allocations du Ministre et l'aliénation des biens de l'État.

** Le total des dépenses nettes ne comprend pas les recettes disponibles.

Nota : Police normale : Dépenses prévues pour 2001-2002
Police en italique : Autorisations totales pour 2001-2002
Police en gras : Dépenses réelles pour 2001-2002

EXPLICATION DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES PRÉVUES :

En millions \$

L'augmentation de 138,8 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

• Fonctionnement :	62,1
Fonds reçus pour la charge de travail liée à la mise en oeuvre de la LCPE (1999) et les pressions en matière de GI/TI	
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	
Fonds reçus pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique	
Fonds reçus pour préparer le Canada au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)	
Fonds reçus pour l'amélioration du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques	
Fonds reçus pour mettre en oeuvre les ententes de sécurité relatives à la prévention des urgences environnementales	
• Capital	15,5
Fonds reçus pour les frais d'investissement en santé et sécurité	
Fonds reçus pour le Plan d'action 2000 sur le changement climatique	
Fonds reçus pour mettre en oeuvre les ententes de sécurité relatives à la prévention des urgences environnementales	
• Subventions et contributions :	51,7
Subvention ponctuelle à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds d'investissement municipal vert et pour le Fonds d'habilitation municipal vert	
Fonds reportés aux années subséquentes pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney	
Fonds reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique	
• Recettes disponibles :	(9,4)
Diminution des recettes de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques, du niveau de services fournis à NAV CANADA, des services hydrométriques et des activités de recherche et d'analyse	

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau donne une perspective historique de la façon dont les ressources sont utilisées par le Ministère.

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain	221,9	164,5	266,3	333,1	323,4
Nature	138,1	169,8	173,7	179,0	177,0
Prévisions météorologiques et environnementales	247,7	177,0	162,4	196,9	191,4
Gestion, administration et politiques	112,3	128,8	100,2	152,7	149,5
Total	720,0	640,0	702,6	861,7	841,4

Nota : Les ressources indiquées ne comprennent pas les recettes disponibles.

EXPLICATION DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES PRÉVUES :

L'augmentation de 138,8 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

	En millions \$
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement sain Subvention ponctuelle à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds d'investissement municipal vert et pour le Fonds d'habilitation municipal vert Fonds reçus pour la charge de travail liée à la mise en œuvre de la LCPE (1999) Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives Fonds reçus pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique Fonds reçus pour mettre en oeuvre les ententes de sécurité relatives à la prévention des urgences environnementales Fonds reportés aux années subséquentes pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney 	57,1
<ul style="list-style-type: none"> • Nature Fonds reçus pour l'amélioration du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives 	3,3
<ul style="list-style-type: none"> • Prévisions météorologiques et environnementales Fonds reçus pour les frais d'investissement en santé et sécurité Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives Fonds reçus pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique Fonds reçus pour mettre en oeuvre les ententes de sécurité relatives à la prévention des urgences environnementales 	29,0
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, administration et politiques Fonds reçus pour les exigences en matière de gestion de l'information et de technologie Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives Fonds reçus pour préparer le Canada au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) 	49,4

Tableau 4 : Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau définit les recettes reçues par le Ministère.

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Recettes disponibles					
Environnement sain	5,6	8,5	9,2	10,2	9,1
Nature	5,4	7,3	11,3	11,3	7,3
Prévisions météorologiques et environnementales	60,6	60,6	68,5	68,5	62,9
Gestion, administration et politiques	0,7	0,9	0,6	0,6	0,9
Total, recettes disponibles	72,3	77,3	89,6	90,6	80,2
Recettes non disponibles					
Environnement sain	0,2	0,9	0,1	0,1	1,1
Nature	4,7	4,1	4,8	4,8	4,3
Prévisions météorologiques et environnementales	4,4	5,3	4,1	4,1	7,2
Gestion, administration et politiques	1,3	0,7	-	-	1,7
Total, recettes disponibles	10,6	11,0	9,0	9,0	14,3
Total des recettes	82,9	88,3	98,6	99,6	94,5

EXPLICATION DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AUX RECETTES PRÉVUES DE 2001-2002

Recettes disponibles

La diminution de 4,0 millions de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Nature par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par une baisse des recettes perçues pour les travaux de recherche et d'analyse et pour l'Initiative de recherche sur les substances toxiques gérée par Santé Canada.

La diminution de 5,6 millions de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité des Prévisions météorologiques et environnementales par rapport aux recettes prévues de 2001-2002 s'explique principalement par une baisse du niveau de service prévu à NAV CANADA et des services hydrométriques.

Recettes non disponibles

La diminution de 0,5 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Nature par rapport aux recettes prévues est principalement attribuable à des ventes moins élevées que prévu de permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

L'augmentation de 1,6 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Gestion, administration et politiques par rapport aux recettes prévues est associée à des rajustements aux dépenses d'années antérieures et aux produits de la vente de biens excédentaires. Ces sommes n'avaient pas été prévues.

L'augmentation de 1,0 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Environnement sain par rapport aux recettes prévues est attribuable aux redevances et aux amendes perçues en vertu de la LCPE (1999). Ces sommes n'avaient pas été prévues.

L'augmentation de 3,1 millions de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité des Prévisions météorologiques et environnementales par rapport aux recettes prévues est attribuable à des sommes additionnelles récupérées au chapitre des avantages sociaux et à des recettes provenant des prévisions météorologiques et des données et services hydrométriques.

Tableau 5 : Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau explique la manière dont les ressources sont transférées aux organismes et aux particuliers.

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
SUBVENTIONS					
Environnement sain	63,8	2,0	52,0	114,0	114,0
Nature	-	12,0	-	-	-
Prévisions météorologiques et environnementales	60,4	0,4	0,9	0,0	0,0
Gestion, administration et politiques	0,2	-	-	-	-
Subventions totales	124,4	14,4	52,9	114,0	114,0
CONTRIBUTIONS					
Environnement sain	18,3	19,9	40,1	24,8	24,6
Nature	17,0	22,3	25,1	28,2	27,6
Prévisions météorologiques et environnementales	5,9	4,0	4,4	5,4	5,4
Gestion, administration et politiques	2,2	3,6	1,8	4,2	4,2
Contributions totales	43,4	49,8	71,4	62,7	61,9
Total des paiements de transfert	167,8	64,2	124,2	176,7	175,9

EXPLICATION DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES PRÉVUES :

L'augmentation est observée principalement dans le secteur d'activité Environnement sain (46,5 millions de dollars) et est généralement ce qui suit :

	En millions \$
Subvention ponctuelle à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds d'investissement municipal vert et pour le Fonds d'habilitation municipal vert	62,5
Fonds reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique	(1,8)
Fonds reportés aux années subséquentes pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney	(11,8)

Tableau 6 : Comparaison des dépenses prévues de 2001-2002 avec les dépenses réelles par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau explique la manière dont les ressources sont attribuées aux secteurs d'activités et aux organisations selon le système de gestion matricielle.

	<div style="text-align: center;"> Ministre Sous-ministre </div>												Total	% of Total
	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN Politiques et communica- tions	DIR GÉN Services ministériels	SMA Service de la protection de l'environnement	DIR GÉN RÉG Prairies et Nord	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN Ressources humaines	SMA Bureaux ministériels	SMA Service météorologique du Canada	SMA Service de la conservation de l'environnement		
Environnement sain	9,3 12,9	9,1 11,2	9,8 10,9	7,3 12,0	30,2 24,2	- -	69,9 20,8	- 0,4	- -	- 6,3	126,6 222,0	7,0 9,0	275,5 332,5	36,1 %
Nature	17,5 20,9	16,9 20,7	26,7 27,5	21,3 26,4	10,0 13,6	- -	- -	- -	- -	- 1,2	1,5 2,4	91,1 71,6	185,0 184,3	20,0 %
Prévisions météo- rologiques et en- vironnementales	17,7 22,2	32,7 45,5	15,1 20,4	12,2 17,8	12,1 15,0	- -	- -	- -	- -	140,7 132,8	- -	0,4 0,6	230,9 254,3	27,6 %
Gestion, administration et politiques	10,4 16,4	8,7 10,3	9,5 13,0	5,6 7,3	5,3 8,9	6,6 6,8	19,1 33,3	5,6 5,8	27,3 44,6	0,7 1,4	1,5 1,9	0,5 0,6	100,8 150,5	16,3 %
Total – millions \$	54,9 72,4	67,4 87,7	61,1 71,8	46,4 63,6	57,6 61,6	6,6 6,8	89,0 54,2	5,6 6,2	27,3 44,6	147,7 144,5	129,6 226,3	99,0 81,7	792,2 921,5	100,0 %

Nota (1) : Comprend les recettes disponibles

Nota (2) : Police normale : Dépenses prévues pour 2001-2002

Police en gras : Dépenses réelles de 2001-2002

Nota (3) : Dans le secteur d'activité Environnement sain, un montant de 50 M\$ pour un versement ponctuel au Fond d'appui technologique au développement durable figure dans les dépenses prévues sous Politiques et communications, mais a été dépensé en réalité par le Service de la protection de l'environnement

DIR GÉN RÉG = Directeur général régional

SMA = Sous-ministre adjoint

Tableau 7 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau indique les projets d'immobilisations du Ministère et explique la manière dont les ressources leur sont attribuées.

Secteur d'activité	Coût total estimé actuel	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain						
Ozone — Construction d'une installation d'essai des véhicules et des carburants	13,3	-	-	-	5,4	5,4
Ozone — Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique et Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air (RNSPA et RCEPA)	16,8	-	-	-	4,8	4,8
Prévisions météorologiques et environnementales						
Amélioration du Doppler — Modernisation du réseau de radars	39,2	7,0	8,7	5,0	7,8	7,8
Modernisation du programme d'observation du climat	8,6	0,8	0,1	0,3	0,9	0,9
Construction d'une station météorologique, Eureka, T.N.-O.	9,9	0,2	1,1	2,5	2,5	0,8
Modernisation de l'équipement — NAV CANADA	2,4	-	0,6	1,0	1,0	0,8
Système d'acquisition de données océaniques — Remplacement de la charge utile des bouées	1,7	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
MSC — Site Web à guichet unique	2,1	-	-	-	1,1	1,1
Projet de remplacement du DSAT	1,9	-	-	-	0,1	0,1
Projet de remplacement d'électrolyseur de haute atmosphère	1,8	-	-	-	0,1	0,1
Retransmission de données météorologiques d'aéronefs	2,1	-	-	-	0,1	0,1
Centre météorologique canadien — agrandissement des installations	7,2	-	-	-	0,8	0,8
Station météorologique de l'île de Sable	3,0	-	0,1	0,5	0,6	0,6
Programme hydrométrique	10,0	-	0,2	3,0	3,0	2,3
Renouvellement de l'infrastructure informatique opérationnelle	2,4	-	0,8	0,5	0,6	0,6

Tableau 8 : Passif éventuel (en millions de dollars)

Au 31 mars 2002, Environnement Canada faisait face à 23 litiges. Le montant total du passif éventuel pour ces 23 causes n'est pas connu. Celles-ci se situent à divers stade de la procédure et il n'est pas selon la politique d'EC de commenter l'issue prévue. (Il faut toutefois les considérer comme des éléments de passif éventuel de l'État.)

Liste des éléments de passif éventuel	Au 31 mars 2000		Au 31 mars 2001		Courants, au 31 mars 2002	
	N ^{bre} de causes	En millions \$	N ^{bre} de causes	En millions \$	N ^{bre} de causes	En millions \$
Revendications et causes en instance ou imminentes	21	136,0	22	inconnu	23	inconnu

■ ■ ■ Annexe C : Autres renseignements

C.1 Personnes-ressources d'Environnement Canada

Directeurs des communications à l'administration centrale	Directeurs régionaux des communications
<p>Mark Colpitts Service de la protection de l'environnement Secteur d'activité Environnement sain 351, boul. St-Joseph 19^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 953-6603 Télécopieur : (819) 953-8125 Courriel : Mark.Colpitts@ec.gc.ca</p>	<p>Wayne Eliuk Région de l'Atlantique Environnement Canada 45, promenade Alderney Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6 Téléphone : (902) 426-1930 Télécopieur : (902) 426-5340 Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca</p>
<p>Sheena Carrigan Service de la conservation de l'environnement Secteur d'activité Nature 351, boul. St-Joseph 19^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 994-6079 Télécopieur : (819) 994-0196 Courriel : Sheena.Carrigan@ec.gc.ca</p>	<p>Clément Dugas Région du Québec Environnement Canada 1141, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 3W5 Téléphone : (418) 648-5777 Télécopieur : (418) 648-3859 Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca</p>
<p>Josée Lamothe Service météorologique du Canada Secteur d'activité Prévisions météorologiques et environnementales 10, rue Wellington 4^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 997-0458 Télécopieur : (819) 953-5888 Courriel : Josée.Lamothe@ec.gc.ca</p>	<p>Nemone Musgrave Région de l'Ontario Environnement Canada 4905, rue Dufferin Downsview (Ontario) M3H 5T4 Téléphone : (416) 739-5978 Télécopieur : (416) 739-4776 Courriel : Nemone.Musgrave@ec.gc.ca</p>
<p>Deborah Davis Communications ministérielles Secteur d'activité Gestion, administration et politiques 10, rue Wellington 25^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 953-6805 Télécopieur : (819) 953-1599 Courriel : Deborah.Davis@ec.gc.ca</p>	<p>Heather Hamilton Région des Prairies et du Nord Environnement Canada Pièce 200, 4999, 98^e Avenue Edmonton (Alberta) T6B 2X3 Téléphone : (708) 951-8867 Télécopieur : (780) 495-2478 Courriel : Heather.Hamilton@ec.gc.ca</p>
<p>Suzanne Meunier Services des communications ministérielles 10, rue Wellington 25^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 953-4016 Télécopieur : (819) 953-6789 Courriel : Suzanne.Meunier@ec.gc.ca</p>	<p>Doug McCallum Région du Pacifique et du Yukon Environnement Canada 700-1200 ouest 73^e avenue Vancouver (Colombie-Britannique) V6P 6H9 Téléphone : (604) 664-9094 Télécopieur : (604) 713-9517 Courriel : Doug.McCallum@ec.gc.ca</p>

C.2 Liste des acronymes

5RN	Cinq ministères s'occupant de ressources naturelles	GES	Gaz à effet de serre
ACDI	Agence canadienne de développement international	GI/ITI	Gestion de l'information / technologie de l'information
ACFPC	Association canadienne des fabricants de produits chimiques	GRC	Gendarmerie royale du Canada
ACO	Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs	ICOAN	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
ADRC	Agence des douanes et du revenu du Canada	IEDD	Indicateurs de l'environnement et du développement durable
AQEG	Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	INRE	Institut national de recherche sur les eaux
AVOS	Système automatique de navire d'observation bénévole	INRP	Inventaire national des rejets de polluants
CCCEP	Conseil canadien de conservation des espèces en péril	IRAC	Institut royal d'architecture du Canada
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement	IV	Indice de ventilation
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	LCPE (1999)	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [(LCPE 1999)]</i>
CMC	Centre météorologique canadien	LIS	Liste intérieure des substances
CNRF	Centre national de recherche faunique	LPEAVSRCII	<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>
COMET	Programme coopératif de météorologie opérationnelle, d'éducation et de formation	LSIP	Liste des substances d'intérêt prioritaire
COSEPA	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	LSIP2	Seconde Liste des substances d'intérêt prioritaire
COV	Composé organique volatil	LUTE	Laboratoire universitaire sur le temps extrême
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	B.E.S.T.	Better Environmentally Sound Transportation (les meilleures solutions de transport écologique)
CVGES	Centre de vérification des gaz à effet de serre	MAPT	Mesures d'action précoce en matière de technologie
DDOG	Développement durable dans les opérations gouvernementales	MSTE	Meilleures solutions de transport écologique
DMPS	Diversification des modes de prestation des services	MTEAR	Meilleures technologies existantes d'application rentable
DRH	Division des relevés hydrologiques	MVR	Mesures volontaires et Registre.
EPE	Entente sur la performance environnementale	NOx	Oxydes d'azote
FACC	Fonds d'action pour le changement climatique	NPE	Nonylphénol et ses dérivés éthoxylés
FAREPM	Fondements de l'analyse de réduction des émissions de polluants multiples	OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
FCSCA	Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère	OMS	Organisation mondiale de la santé
FDGL	Fonds de durabilité des Grands Lacs	ONG	Organisation non gouvernementale
		P	Particules fines
		P10	Particules fines inférieures à 10 microns de diamètre
		P2,5	Particules fines inférieures ou égales à 2,5 microns de diamètre
		PA2000	Plan d'action 2000

PAMG	Plan d'action pour la modernisation de la gestion	SCF	Service canadien de la faune
PAM	Plan d'action mondial	SCIE	Système canadien d'information pour l'environnement
PAMS	Plan d'action ministériel contre le smog	SCMO	Société canadienne de météorologie et d'océanographie
PGE	Plan de gestion de l'environnement	SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique	SDD	Stratégie de développement durable
PCRM	Programme canadien de recherches météorologiques	SEE	Suivi des effets sur l'environnement
PGE	Plan de gestion de l'environnement	SERC	Soutenir l'environnement et les ressources pour les Canadiens
PIB	Produit intérieur brut	SGE	Système de gestion de l'environnement
PIH	Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril	SIA	Sciences, impacts et adaptation
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	SLV2000	Saint-Laurent Vision 2000
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	SMA	Sous-ministre adjoint
POP	Polluant organique persistant	SMC	Service météorologique du Canada
ppm	Parties par million	SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
PNPQA	Programme national de prévisions de la qualité de l'air	SOx	Oxides de soufre
PPQA	Programme de prévisions de la qualité de l'air	SREPM	Stratégies de réduction des émissions de polluants multiples
PZG	Prévision de zone géographique	S-T	Sciences et technologie
QA2001	Premier atelier national sur les prévisions de la qualité de l'air et leurs applications	TI	Technologie de l'information
RCEPA	Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air	TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
rcm₂	Réseau de calcul et de modélisation mathématique	UE	Urgence environnementale
R-D	Recherche et développement	ZIP	Zone d'intervention prioritaire
REMM	<i>Règlement sur les effluents des mines de métaux</i>		
RESCAPÉ	Rétablissement des Espèces Canadiennes en Péril		
RESE	Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques		
RMSEA	Réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques		
RNSPA	Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique		
RPN	Région des Prairies et du Nord		
RPP	Rapport sur les plans et les priorités		

